

Ressources naturelles Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2005**

R. John Efford
Ministre de Ressources naturelles Canada

Table des matières

Section I Survol

Message du Ministre	1
Déclaration de la direction	3
Renseignements sommaires	4
Priorités ministérielles	5
Rendement ministériel	6
Sommaire du rendement par priorité ministérielle	7

Section II Analyse du rendement

Résultat stratégique	14
Activité de programme n° 1 – Sciences de la Terre	14
Activité de programme n° 2 – Énergie	18
Activité de programme n° 3 – Forêts	29
Activité de programme n° 4 – Minéraux et métaux	34

Section III Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation	45
Tableau de concordance financier	46
1. Comparaison des dépenses prévues et actuelles et employés à temps plein	46
2. Utilisation des ressources par résultat stratégique	47
3. Postes votés et législatifs	48
4. Coût net du programme	49
5. Passif éventuel	49
6. Prêts, placements et avances (non budgétaire)	50
7. Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles	50
8. Fonds renouvelable de Géomatique Canada	51
9. Besoins en ressources par secteur et organisation	53
10a. Frais d'utilisation	54
10b. Frais d'utilisation – Politique sur les normes de services pour les frais d'utilisation	55
11. Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations	61
12. Stratégie de développement durable	63
13. Approvisionnement et marchés	64
14. Réservoirs de stockage	64
15. Initiative d'amélioration des services	64
16. Liste de paiements de transfert excédant 5 millions de dollars par année . .	65
17. Fondations (subventions conditionnelles)	65
18. Initiative horizontale – changement climatique	66
19. Politiques sur les voyages	66

Section IV Autres questions d'intérêt

1. Gestion ministérielle 67

Annexes

1. Tableau de concordance entre les engagements principaux du RPP de 2004-2005 et les réalisations du RMR de 2004-2005 i
2. Architecture des activités de programmes de Ressources naturelles Canada iv
3. Information d'arrière-plan au sujet des programmes et services clés par activité de programme vi

I Survol

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de Ressources naturelles Canada (RNCAN) pour la période qui s'est terminée le 31 mars 2005. Cette année a été importante pour RNCAN étant donné que nous avons continué à orienter les immenses contributions économiques, sociales et environnementales des secteurs des ressources naturelles.

RNCAN continue de poursuivre activement l'engagement du gouvernement du Canada concernant l'établissement d'une économie vigoureuse et viable sur le plan environnemental grâce à un large éventail de programmes et d'initiatives qui encouragent l'utilisation judicieuse et la mise en valeur durable des ressources naturelles du Canada.

Nous nous guidons sur les cinq domaines prioritaires suivants : connaissances, innovation et productivité; commerce et investissement; énergie et environnement; collectivités du Nord et autochtones et sécurité publique. Ces priorités transparaissent nettement dans ce que nous avons accompli cette année, comme le montre notre rapport.

Nous avons élargi notre rôle en tant que l'un des principaux ministères à vocation scientifique et technologique. Nos connaissances de pointe dans le domaine des géosciences et nos travaux de recherche innovateurs renforcent la compétitivité des divers secteurs des ressources naturelles. Je suis particulièrement fier de notre travail de pionniers dans les domaines des carburants de rechange, des sources d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique; il contribue à aborder les changements climatiques et confirme la position du Canada comme l'un des leaders mondiaux en matière de technologies propres.

Cette année, nous avons redoublé d'efforts pour promouvoir les occasions d'assurer le dynamisme et la viabilité des collectivités grâce à des partenariats stratégiques avec l'industrie, le secteur privé, et les Canadiens et les Canadiennes. Outre-frontières, nous travaillons aussi avec nos homologues américains pour assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Sur la scène internationale, nous avons amélioré l'accès aux marchés et fait connaître l'expertise et le savoir-faire canadiens dans les secteurs des ressources naturelles.

Enfin, RNCAN a tenu ses engagements à l'égard de l'application des normes de qualité les plus rigoureuses qui soient en matière de gestion ministérielle. Pour la première fois, l'Architecture des activités de programme (AAP) a servi à la production du présent rapport; celle-ci reflète mieux le fonctionnement du Ministère. Je crois que l'AAP permet d'accroître la transparence et la responsabilisation, ce qui devrait aider les députés, les sénateurs et les Canadiens à mieux comprendre les contributions que RNCAN apporte à la concrétisation des priorités du gouvernement du Canada.



R. John Efford
Ministre des ressources naturelles

Je suis fier de ce que RNCan a réalisé au cours de la dernière année. Nous continuerons de travailler pour faire en sorte que les secteurs des ressources naturelles demeurent des éléments essentiels de l'économie et de la société canadiennes, aujourd'hui et pour l'avenir.

R. John Efford

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement (RMR) de 2004-2005 de Ressources naturelles Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes;
- il est fondé sur la structure de l'Architecture des activités de programmes, qui a été approuvée;
- il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés, et précis;
- il fournit une base de reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations accordées;
- il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nawal Kamel
Sous-ministre par intérim

Date

Renseignements sommaires

RNCan est un ministère à vocation scientifique et économique, dont le mandat est de promouvoir le développement durable et l'utilisation responsable des ressources minérales, énergétiques et forestières du Canada; de créer des connaissances sur la masse continentale du Canada; ainsi que de collecter et de diffuser des connaissances sur la mise en valeur et l'utilisation durables des ressources. Il réalise des travaux de recherche et des levés techniques pour évaluer les ressources du pays, notamment la structure géologique et les frontières légales. En outre, il est autorisé à fournir le cadre national de référence pour le géopositionnement; à préparer et à publier des cartes; à réaliser des travaux de recherche scientifique et économique liés aux industries de l'énergie, des forêts, de l'exploitation minière et des métaux; ainsi qu'à créer et à exploiter des laboratoires scientifiques à ces fins.

Énoncé de mission – RNCan fournit les connaissances et les compétences requises pour assurer la mise en valeur et l'utilisation durables des ressources naturelles du Canada, ainsi que la compétitivité mondiale des industries des ressources et des industries connexes, afin de garantir le bien-être des générations actuelles et futures.

En outre, RNCan crée les nouvelles connaissances et technologies requises pour relever les défis associés au développement durable dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de la Foresterie. Il réalise notamment des projets de recherche, de développement et de démonstration pour des technologies qui réduisent les effets sur l'environnement de la production, de la conversion et de la consommation d'énergie.

Le secteur des ressources naturelles est l'une des pierres angulaires de notre économie : il représente 13 p. 100 du PIB du Canada; il est le chef de file de l'innovation et de la productivité; et il emploie un million de Canadiens et de Canadiennes des quatre coins du pays, particulièrement dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques. RNCan joue un rôle crucial dans la promotion du développement durable aux quatre coins du pays et du monde. Il favorise la culture de l'innovation en ayant recours à des technologies de pointe pour ajouter de la valeur aux ressources naturelles, en investissant dans la recherche-développement (R-D) et en faisant valoir à l'étranger les technologies et les compétences canadiennes en vue d'édifier l'économie du XXI^e siècle.

En favorisant le développement durable, RNCan est aussi un protecteur de l'environnement, un chef de file de la lutte contre le changement climatique, un agent responsable du développement nordique et un catalyseur de la recherche à valeur ajoutée. Il faut adopter, pour le secteur canadien des ressources naturelles, une approche nationale coordonnée, qui peut s'adapter aux intérêts régionaux, servir le vaste intérêt public et offrir des possibilités aux générations actuelles et futures.

Ressources financières

Budget principal	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 092,9	1 492,7	1 312,9

Ressources humaines

Budget principal	Réelles
4,356	4,356

Priorités ministérielles

RNCan a un seul résultat stratégique qui sous-tend quatre activités de programme. Dans le présent rapport, nous nous penchons sur les principaux programmes et services qui s'inscrivent dans ces quatre activités de programme et qui visent directement à réaliser les priorités ministérielles (voir la Section II).

- | Activités de programme |
|-------------------------|
| 1. Sciences de la Terre |
| 2. Énergie |
| 3. Forêts |
| 4. Minéraux et métaux |

Dans le Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005, le Ministère a reconnu les priorités suivantes : lutte contre le changement climatique, renforcement de la capacité de développement durable et leadership mondial dans le domaine du développement durable. Pour 2005-2006, le Ministère a développé de nouveaux thèmes qui englobent entièrement les priorités de l'année précédente, qui traduisent plus clairement les intentions du Ministère et qui clarifient les liens avec les priorités du gouvernement du Canada (voir le tableau suivant). De plus, étant donné que le RPP de 2004-2005 était régi par une structure différente de celle qui encadre celui de cette année, nous avons établi à l'Annexe 1 des correspondances qui montrent les liens entre les principaux engagements de 2004-2005 et les quatre activités de programme du Ministère.

Résultat stratégique : Les Canadiens et les Canadiennes tirent des avantages sociaux et économiques durables de l'évaluation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques, forestières et minérales, et possèdent les connaissances nécessaires pour atténuer les effets environnementaux et réagir efficacement aux dangers naturels et anthropiques.

Priorités ministérielles	Type	Priorité gouvernementale	Budget principal	Dépenses réelles
Connaissance, innovation et productivité	continue		174,6	178,9
Commerce et investissement	continue		37,5	31,6
Énergie et environnement	continue		385,2	360,8
Collectivités nordiques et autochtones	continue		60,2	50,6
Sécurité publique	continue		18,8	16,3
Total (en millions de \$)			676,3	638,2

Rendement ministériel

Les abondantes ressources naturelles du pays ont de tout temps été un puissant moteur du développement. Elles forment l'assise d'un des secteurs économiques les plus modernes et les plus compétitifs du Canada. En effet, les industries de l'énergie, des forêts et des mines sont très productives et novatrices et s'affirment comme des acteurs de premier plan sur le marché mondial des produits des ressources naturelles; comme beaucoup d'autres secteurs de l'économie, elles bénéficient de l'appui d'une industrie géomatique et géoscientifique canadienne absolument brillante. Un million de Canadiens occupent des emplois bien rémunérés dans les industries des ressources naturelles, qui assurent la subsistance de centaines de collectivités partout au Canada, en particulier dans les régions rurales, éloignées et nordiques. La mise en valeur durable et la saine gestion des ressources naturelles du Canada sont des conditions fondamentales du bien-être socio-économique et de la santé de l'environnement.

Encore cette année, le secteur canadien des ressources naturelles a bénéficié d'une forte demande mondiale de ressources, qui a maintenu les prix à des niveaux élevés. Les exportations vers les économies en développement y sont pour beaucoup, mais l'écart entre la production et la consommation d'énergie aux États-Unis contribue à maintenir la demande de pétrole et de gaz naturel canadiens à un niveau élevé. Après une régression entre 2000 et 2003, les exportations canadiennes totales se sont accrues de 7,2 p. 100 en 2004, ressources naturelles en tête; par exemple, les exportations de pétrole brut ont progressé de 23,6 p. 100, les exportations de bois d'œuvre et de bois de scierie de 24,6 p. 100, les exportations de métaux et de minerais métalliques de 27,1 p. 100. La production globale de ressources naturelles a augmenté et les investissements (canadiens

et étrangers confondus) ont fait un bond considérable, en partie en raison de taux de rendement supérieurs à la moyenne.

On trouvera ci-dessous des explications et des renseignements détaillés sur chaque priorité ministérielle présentée dans le tableau sommaire, ainsi que des explications sur la façon dont ces priorités contribuent à la réalisation du résultat stratégique. On trouvera à la section II des renseignements sur la façon dont le Ministère a réalisé ses priorités.

La priorité **Connaissance, innovation et productivité** vise la compétitivité à long terme du secteur canadien des ressources naturelles. RNCan a travaillé avec ses partenaires des secteurs de l'énergie, de la foresterie, des minéraux et des métaux, et des sciences de la Terre à l'élaboration de visions pour l'innovation et de stratégies de science et de technologie (S-T) pertinentes pour réaliser ces visions. À cet égard, une collaboration fédérale-provinciale-industrielle a déjà pris naissance dans le secteur de la foresterie par le biais du Conseil canadien pour l'innovation en foresterie. L'objectif du Ministère est d'élargir cette collaboration en vue de mettre en place des mécanismes de gouvernance qui feront en sorte que les programmes scientifiques du gouvernement répondent aux besoins cernés.

La priorité **Commerce et investissement** est axée sur la prospérité économique à long terme du secteur canadien des ressources naturelles, qui dépend en grande partie des politiques d'encadrement – imposition, concurrence, marchés financiers – et des redevances. Comme la restructuration mondiale du secteur des ressources naturelles se poursuit, le Canada doit représenter un lieu de choix pour les investissements et les talents étrangers, ainsi que pour les entreprises étrangères de ressources naturelles, qui pourront y réaliser leurs activités et y établir leur siège social. À cet égard, nos politiques en matière de concurrence sont importantes pour favoriser l'investissement canadien à l'étranger et les marchés financiers canadiens.

RNCan a proposé des stratégies internationales pour chaque industrie du secteur des ressources naturelles. Ces stratégies sont axées sur l'accès au marché, l'investissement, les missions commerciales, les missions d'investissement et l'uniformité des régimes réglementaires. Le Canada a beaucoup à offrir au monde, et notre « marque de commerce » doit être synonyme d'innovation et de qualité.

La priorité **Énergie et environnement** représente un secteur d'activité important à RNCan. Le changement climatique en particulier constitue un défi à long terme majeur pour la durabilité mondiale. Plus de 85 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada proviennent de la production ou de la consommation de l'énergie. En outre, notre économie est l'une des plus énergivores du monde en raison de notre climat froid, des longues distances à parcourir entre les agglomérations et des industries à forte intensité énergétique.

Le Protocole de Kyoto est essentiel pour attirer l'attention de tous les pays sur la nécessité de commencer à réduire dès maintenant les émissions de GES. Au gouvernement fédéral, RNCan joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui encouragent la réduction des émissions de GES à l'aide des technologies fiables qui existent actuellement dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies de remplacement et de la séquestration du carbone.

À plus long terme, il faudra adopter une approche mondiale pour réduire davantage les émissions de GES afin d'éviter, dans la mesure du possible, les retombées du changement climatique. Tous les pays devront investir dans la S-T pour créer des technologies qui permettront de réaliser d'importantes réductions tout en favorisant la croissance économique. Compte tenu de ses importantes réserves de combustibles fossiles, le Canada a pour principal objectif de créer des technologies qui diminueront la pollution associée à leur production, à leur conversion et à leur combustion. Mentionnons au nombre des autres priorités du gouvernement fédéral la technologie de consommation éconergétique de pointe, la décentralisation de la production d'énergie, les énergies renouvelables et l'économie de l'hydrogène.

Les négociations internationales sur le mécanisme à adopter après 2012 pour lutter contre le changement climatique devraient débuter en 2005. Le Canada a là une occasion d'exercer une influence et de promouvoir ses intérêts. Ce mécanisme pourrait combiner la mise en place de mesures à court terme pour lutter contre le changement climatique et la recherche de solutions technologiques énergétiques à plus long terme. Il sera important que tous les pays qui sont de gros producteurs d'émissions de GES participent à ce mécanisme, que ce soit des pays industrialisés ou des pays en développement.

En plus des stratégies d'atténuation qui visent à ralentir le changement climatique, il est important de mettre en place des politiques et des programmes à l'appui des efforts d'adaptation afin d'être en mesure d'affronter les effets inévitables du changement climatique. Mentionnons au nombre de ces effets et risques la fonte du pergélisol, de la glace de mer et des glaciers; la sécheresse dans les Prairies; l'élévation du niveau de la mer et la baisse du niveau des lacs; les feux de forêt et les ravageurs; ainsi que les menaces qui pèsent sur l'infrastructure nationale, l'approvisionnement communautaire en eau et la santé humaine. RNCan continuera d'accroître les connaissances sur l'ampleur, le taux et l'effet du changement climatique à l'échelle régionale et nationale tout en augmentant sa capacité à en estimer les risques et à s'y adapter. Aux fins de l'adaptation, il faudra planifier, déterminer et mettre en œuvre des mesures de façon à gérer les risques et à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de profiter des possibilités qui découlent du changement climatique tout en réduisant les effets défavorables.

Le secteur des ressources naturelles est un employeur important partout au pays, mais particulièrement dans les **Collectivités nordiques et autochtones**, où il offre des possibilités sociales et économiques cruciales à la population du Canada. RNCan a contribué aux initiatives gouvernementales qui favorisent le développement de ces

collectivités par le biais de ses travaux liés à la Table ronde Canada-Autochtones et à la Stratégie pour le Nord. Il continue de tenter d'accroître les avantages qui découlent de l'économie des ressources et collabore avec des partenaires en vue de favoriser l'emploi des Autochtones dans les nouvelles activités pétrolières et minières qui se déroulent particulièrement dans le Nord et la région nordique des provinces de l'Ouest. En outre, il améliore le climat d'affaires et d'investissement en tentant d'obtenir une certitude juridique et administrative pour les terres et les ressources, et en favorisant le développement durable par le biais de la gestion des ressources et de la planification de l'utilisation des sols.

La priorité **Sécurité publique** est une question horizontale qui touche l'ensemble de RNCan, à laquelle tous les secteurs font une contribution remarquable dans l'optique de l'approche tous risques. Les activités de S-T permanentes portent sur une vaste gamme de risques naturels, notamment les effets des feux de forêt, des tremblements de terre, des tsunamis, des affaissements, des inondations, des orages géomagnétiques, des éruptions volcaniques et des insectes envahissants. Des activités scientifiques connexes appuient ces programmes, notamment la cartographie d'urgence et la surveillance aérienne des rayonnements. Dans le contexte de sécurité accrue qui fait suite au 11 septembre 2001, le Ministère a fait d'importants investissements dans des activités antiterroristes, notamment la protection de l'infrastructure cruciale, ainsi que la recherche et la réglementation liées aux explosifs. À titre de chef de file de la communauté fédérale de la S-T, il fait preuve d'un solide engagement stratégique auprès d'autres intervenants en participant à des initiatives horizontales telles que le Programme technique sur la sécurité publique et l'Initiative de recherche et de technologie chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Dans le rapport d'avril 2005 intitulé « Ressources naturelles Canada – La gouvernance et la gestion stratégique », la vérificatrice générale s'est intéressée à l'état de préparation du Ministère pour les situations d'urgence de même qu'à ses stratégies de gestion des risques, et recommandé des améliorations dans ces domaines. RNCan examinera attentivement ses recommandations et élaborera un plan d'action pour y donner suite.

Outre les priorités ministérielles décrites ci-dessus, le présent document communique de l'information sur la **Gestion ministérielle** (Section IV). Le Ministère entend mettre à profit les observations de la vérificatrice générale (rapport d'avril 2005) en matière de gouvernance et de gestion stratégique, de même que les résultats de l'évaluation du Cadre de responsabilité de gestion 2005 par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour augmenter son rendement dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des biens immobiliers et de la gestion des sciences.

Sommaire du rendement par priorité ministérielle

Engagement principaux/Évaluation sur le rendement			
★★★ Attentes dépassées			
★★ Attentes satisfaites			
★ Attentes satisfaites en partie			
Évaluation	Activité de programme	Programmes ou services principaux	Page
Connaissance, innovation et productivité			
★★	Sciences de la Terre	Hydrates de gaz - combustible de l'avenir	15 & vi
★★	Sciences de la Terre	Géoscience pour la gestion des océans	15 & vii
★★★	Sciences de la Terre	Géoconnexions	16 & vii
★★	Sciences de la Terre	Système d'arpentage des terres du Canada	18 & viii
★★	Énergie	Élaboration et analyse de la politique énergétique	19 & xii
★★	Énergie	Politique sur les ressources en électricité	20 & xii
★★	Énergie	Politique sur les ressources pétrolières	20 & xiii
★★	Énergie	S-T - Environnement	20 & xiii
★★	Énergie	S-T - Production d'électricité	20 & xiii
★★	Énergie	S-T - Transport	20 & xiv
★★	Énergie	S-T - Pétrole et gaz classiques	20 & xiv
★★	Énergie	S-T - Pétrole et gaz non classiques	20 & xiv
★	Énergie	S-T - Secteur industriel	20 & xv
★★	Forêt	Politique sur les forêts durables et relations avec les intervenants	31 & xxi
★★	Forêt	Feux de forêt et méthodes de gestion	31 & xxi
★★	Forêt	Insectes et maladies indigènes	31 & xxii
★★	Forêt	Espèces exotiques envahissantes	31 & xxii
★★	Forêt	Gestion des ravageurs	31 & xxii
★★	Forêt	Synthèse et diffusion de l'information sur les forêts	31 & xxii
★★	Forêt	Biotechnologie financière	31 & xxii
★★	Forêt	Productivité forestière	31 & xxiii
★★	Minéraux et Métaux	Recherche sur l'exploitation minière, le traitement et l'environnement	35 & xxvi

Engagement principaux/Évaluation sur le rendement			
★★★ Attentes dépassées			
★★ Attentes satisfaites			
★ Attentes satisfaites en partie			
Évaluation	Activité de programme	Programmes ou services principaux	Page
★★	Minéraux et Métaux	Développement de technologies des matériaux de pointe	36 & xxvii
Commerce et investissement			
★★	Forêt	Leadership international dans le domaine des forêts et protocoles forestiers	33 & xxiii
★★	Forêt	Compétitivité du secteur forestier du Canada	33 & xxiv
★★	Minéraux et Métaux	Analyse économique et régionale	38 & xxviii
★★	Minéraux et Métaux	Impôt et exploration	38 & xxviii
★★	Minéraux et Métaux	Liaison internationale et relations commerciales	39 & xxviii
★★	Minéraux et Métaux	Analyse de l'industrie et des marchés de produits primaires	40 & xxix
★★	Minéraux et Métaux	Développement des affaires	40 & xxix
Énergie et l'environnement			
★★	Sciences de la Terre	Eau souterraine	17 & viii
★★	Sciences de la Terre	Réduire la vulnérabilité du Canada au changement climatique	17 & viii
★★	Sciences de la Terre	Métaux dans l'environnement	18 & ix
★★	Sciences de la Terre	Évaluations environnementales et évaluation des ressources prescrites par la loi	18 & ix
★★	Sciences de la Terre	Changement climatique - Impacts et adaptation	17 & ix
★★★	Énergie	Enveloppe des nouvelles possibilités	22 & xv
★★	Énergie	Programmes des énergies renouvelables	24 & xv
★★	Énergie	Captage et stockage du CO ₂	25 & xvi
★★★	Énergie	Logement	23 & xvi
★★	Énergie	Bâtiments	22 & xvii
★★	Énergie	Équipement	23 & xvii
★★	Énergie	Prêcher par l'exemple - Activités gouvernementales	xviii
★★	Énergie	Industrie	24 & xviii
★★	Énergie	Transport	24 & xix

Engagement principaux/Évaluation sur le rendement			
★★★ Attentes dépassées			
★★ Attentes satisfaites			
★ Attentes satisfaites en partie			
Évaluation	Activité de programme	Programmes ou services principaux	Page
★★	Énergie	Sensibilisation	24 & xix
★	Énergie	Réduction des émissions de GES des grands émetteurs finaux	26 & xx
★★	Énergie	Gestion des déchets radioactifs de faible activité (y compris ceux de Port Hope)	xx
★★	Forêt	Modélisation du carbone	32 & xxiv
★★	Forêt	Impacts and adaptation	33 & xxiv
★★	Forêt	Pratiques forestières	33 & xxiv
★★	Forêt	Qualité de l'eau et de l'air	33 & xxv
★★	Forêt	Surveillance de la biodiversité et stratégies de conservation	33 & xxv
★★	Minéraux et Métaux	Évaluations environnementales et processus réglementaire	41 & xxx
Collectivités nordiques et autochtones			
★★	Sciences de la Terre	Infrastructure des droits fonciers autochtones	18 & x
★★	Sciences de la Terre	Développement des ressources du Nord	18 & x
★★	Forêt	Gestion durable des forêts et partenariats urbains, régionaux et internationaux	33 & xxv
★★	Forêt	Accroissement des capacités en foresterie des Premières nations et des Autochtones	34 & xxv
★★	Minéraux et Métaux	Affaires autochtones et collectivités durables	43 & xxx
Sécurité publique			
★	Sciences de la Terre	Risques naturels et interventions d'urgence	18 & xi
★★★	Énergie	Sécurité de l'infrastructure énergétique	27 & xx
★★	Minéraux et Métaux	Recherche et règlement sur les explosifs	43 & xxxi
★★	Minéraux et Métaux	Science et technologie liées aux explosifs	44 & xxxi

Gestion ministérielle			
★★	Section III	Approvisionnement et marchés	64
★	Section III	Initiative de l'amélioration des services	64
★	Section IV	Faire progresser la gestion moderne	67
★★	Section IV	Services partagés à RNCan	68
★	Section IV	Gestion des ressources humaines	68
★	Section IV	Stratégie de gestion des biens immobiliers	69
★★	Section IV	Coordination de la S-T	70
★★	Section IV	RNCan en direct	70

Section II – Analyse du rendement

Résultat stratégique – *Les Canadiens et les Canadiennes tirent des avantages sociaux et économiques durables de l'évaluation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques, forestières et minérales, et possèdent les connaissances nécessaires pour atténuer les effets environnementaux et réagir efficacement aux dangers naturels et anthropiques.*

Analyse des activités de programme selon les priorités ministérielles et les principaux programmes et services

Les activités des programmes Sciences de la Terre, Énergie, Forêt et Minéraux et métaux appuient le résultat stratégique de RNCan. On présente dans la section II des renseignements sur le rendement selon l'activité de programme par rapport aux priorités ministérielles énoncées à la section I. Puis, l'on présente, pour chaque activité de programme, des renseignements clairs, concis et judicieux sur les résultats des programmes et des services liés à la réalisation des priorités ministérielles actuelles. **La description complète de ces programmes et services clés selon l'activité de programme et la priorité est présentée à l'annexe 3 (débutant à la page vi),** qui contient aussi des renseignements sur les résultats attendus, les indicateurs de rendement, l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et sous-objectifs de 2004-2005 et des renseignements financiers sur les autres programmes et services liés aux autres activités de programme.

Activité de programme n° 1 : Sciences de la Terre (comprend Sciences de la Terre - Fonds renouvelable de Géomatique Canada)

Sciences de la Terre (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Principaux programmes ou services liés à la réalisation des priorités ministérielles		
• Connaissance, innovation et productivité	28,9	26,4
• Énergie et environnement	13,2	20,5
• Collectivités nordiques et autochtones	46,2	34,5
• Sécurité publique	13,1	11,7
Total partiel pour les principaux programmes ou services	101,4	93,1
Total partiel pour les autres programmes ou services	85,6	92,1
Total partiel - programme	187,0	185,2
Gestion ministérielle	35,8	41,5
Total - programme	222,8	226,7
ETP	1,633	1,633

L'activité de programme **Sciences de la Terre** constitue une composante essentielle des activités de S-T dont les Canadiens et Canadiennes ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière d'économie, de société et d'environnement. Géomatique Canada – l'organisme national de cartographie du Canada – fournit des données géographiques sur la masse continentale et les zones extracôtières du Canada, notamment des cartes topographiques et aéronautiques, des levés officiels sur les terres du Canada et des données géodésiques aux fins du positionnement de précision, et assure l'archivage et l'application des données d'observation de la Terre. La Commission géologique du Canada – l'organisme géoscientifique national du Canada – collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de fournir les renseignements géologiques qui garantissent les conditions favorables aux investissements dans les activités d'exploration minérale et pétrolière, décrit les ressources en eau souterraine, élabore la cartographie géologique du fond marin, aide à réduire le risque que représentent les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les orages magnétiques, les glissements de terrain et les substances toxiques d'origine naturelle. Dans le cadre du programme Sciences de la Terre, on gère également l'initiative GéoConnexions et les programmes horizontaux associés au Programme sur les impacts et l'adaptation liés au changement climatique, on s'acquitte de l'engagement pris par le Canada de surveiller les explosions nucléaires en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, on intervient en cas d'urgence nucléaire et l'on fournit un soutien logistique aux fins des activités scientifiques réalisées dans l'Arctique par le truchement de l'Étude du plateau continental polaire.

Évaluation du rendement par rapport aux priorités ministérielles ¹

L'activité de programme Sciences de la Terre a contribué à la priorité ministérielle **Connaissance, innovation et productivité**, par le biais, notamment, de travaux sur les hydrates de gaz qui ont abouti à des produits géoscientifiques et à des activités de génie qui contribueront à faire des hydrates de gaz un combustible caractérisé viable sur le plan commercial et non polluant. Les intervenants du programme des hydrates de gaz ont entrepris des démarches publiques et ministérielles afin de promouvoir l'utilisation de ce combustible, tel qu'en témoigne l'initiative de l'APEC pour la sécurité énergétique (Déclaration de Santiago), annoncée par le premier ministre du Canada, M. Paul Martin, en novembre 2004.

Le Canada est résolu à produire des cartes bathymétriques détaillées et des cartes sur les dépôts meubles du fond marin de sa plate-forme continentale, qui l'aideront à gérer et à préserver ses ressources. En partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'industrie locale de la pêche au pétoncle, les intervenants du Programme de gestion des océans ont récemment cartographié les bancs de pétoncles situés au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Les pêcheurs de pétoncles se servent des cartes des habitats sous-marins pour réduire leurs coûts et

¹ La description complète des principaux programmes et services – selon l'activité de programme et la priorité ministérielle – est présentée à l'annexe 3. Celle-ci contient aussi des renseignements sur les résultats attendus, les indicateurs de rendement, l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et des sous-objectifs de 2004-2005 et des renseignements financiers sur d'autres programmes et services liés à ces activités de programme.

augmenter leurs prises en se concentrant sur les régions où se trouvent les bancs de pétoncles. En outre, ces cartes leur permettent d'éviter les terrains accidentés qui ne conviennent pas à la pêche au chalut.

En 2004-2005, on a poursuivi l'initiative GéoConnexions. Il s'agit d'une importante initiative nationale de partenariat qui vise à créer l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG), ainsi qu'à offrir en ligne des données, des applications et des services géographiques à l'appui d'une vaste gamme de priorités publiques clés. L'exercice 2004-2005 représentait la dernière année du premier cycle de financement de GéoConnexions, dont le deuxième cycle commence en 2005-2006. Depuis son lancement en 1999, cette initiative a jeté les fondements des politiques, des normes, des protocoles, des technologies et des partenariats dont la population du Canada a besoin pour bénéficier d'un accès direct et facile aux données, aux services et aux applications géographiques. Tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales ont travaillé main dans la main pour construire l'ICDG et contribuer à la vie économique et sociale du Canada et à la protection de l'environnement. Ainsi, grâce au leadership exercé dans le cadre de cette initiative, les gouvernements de l'ensemble du Canada ont pu harmoniser leurs activités géomatiques, parce qu'on les encourageait à travailler ensemble et à élaborer des politiques et des normes en vue d'échanger et d'utiliser efficacement les données. En outre, l'initiative GéoConnexions a été profitable pour le Canada, parce qu'elle a contribué à la création d'une capacité en géomatique dans les collectivités rurales, côtières, autochtones et nordiques. Celles-ci peuvent maintenant se servir de la géomatique pour favoriser leur croissance socio-économique et prendre des décisions éclairées en faveur du développement durable. Ainsi, les Canadiens possèdent de meilleures compétences pour planifier leurs collectivités, gérer leurs ressources naturelles, protéger l'environnement et préserver leur santé.



Des chercheurs en glaciologie, de la Commission géologique du Canada, découpent des carottes de glace du mont Logan dans la chambre froide du laboratoire d'Ottawa.

Énergie et environnement – Pour avoir une bonne qualité de vie, il faut avoir un environnement sain et non pollué. C'est là l'une des priorités de RNCan. Grâce au programme Sciences de la Terre, les Canadiens et les Canadiennes peuvent et pourront utiliser les terres et les ressources de leur pays de façon durable et bénéfique. En effet, on a entrepris, dans le cadre de ce programme, des projets ambitieux qui vise à étudier et à cartographier les principaux aquifères du Canada en vue de fournir des renseignements qui permettront de mieux évaluer le changement climatique et ses effets, ainsi que d'examiner comment les métaux pénètrent dans les écosystèmes à des fins de prévention et d'évaluation du risque. En outre, lorsque l'on envisage une nouvelle affectation du sol, on a recours aux compétences géoscientifiques offertes dans le cadre du programme.

La base de données du programme sur les eaux souterraines contient les données et les renseignements sur les eaux souterraines disponibles dans les provinces et les territoires. Les scientifiques de RNCan spécialistes des eaux souterraines ont donné des conseils au ministère de l'Environnement de l'Ontario aux fins de l'élaboration d'une stratégie de protection des sources d'approvisionnement en eau. En outre, certaines municipalités se servent des résultats des évaluations des aquifères faites par RNCan pour concevoir leurs plans d'aménagement du territoire et de protection des aquifères. En 2004-2005, on a financé, dans le cadre du programme Changement climatique – impacts et adaptation, 32 nouveaux projets de recherche réalisés partout au Canada. Une gamme de questions sont traitées dans ces projets : ressources aquatiques, pêches, agriculture, ressources vivrières non commerciales et santé humaine. Les chercheurs ont par exemple étudié la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau souterraine à l'Île-du-Prince-Édouard et les effets du changement climatique sur l'omble chevalier dans le Nord, se sont penchés sur des stratégies pour affronter la sécheresse dans les Prairies et ont évalué de quelle façon les connaissances écologiques locales peuvent favoriser l'adaptation à l'évolution des disponibilités alimentaires dans le nord de la Colombie-Britannique.

De même, grâce au programme Réduire la vulnérabilité du Canada au changement climatique, on améliore la compréhension scientifique de la variabilité et du changement du climat au Canada et ce, dans le passé, le présent et l'avenir. RNCan a été désigné comme la principale source de données sur le changement de l'utilisation du terrain et les flux des gaz à effet de serre (GES) au-dessus de la masse continentale arctique et subarctique du Canada aux fins des rapports requis en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et des négociations post-Kyoto.

Dans le cadre du programme Métaux dans l'environnement (MEDE), on collabore avec Santé Canada (SC) afin d'éviter des concentrations trop élevées de métaux, qui seraient défavorables à la population du Canada. En établissant des concentrations de référence pour les sites contaminés de l'ensemble du Canada, les chercheurs peuvent rapidement signaler les régions où les concentrations géochimiques dépassent les normes acceptables. SC peut ensuite prendre les mesures requises pour réduire les risques associés à ces métaux.

En outre, dans le cadre du programme Sciences de la Terre, des experts fournissent des conseils techniques qui permettent au gouvernement fédéral de s'acquitter des obligations qu'il a en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En 2004-2005, les géoscientifiques de ce programme ont examiné plus de 50 projets de développement, notamment des projets liés aux mines, à l'hydroélectricité, à l'énergie nucléaire, aux installations récréatives et aux installations d'évacuation des déchets industriels et urbains.

De plus, les intervenants du programme Sciences de la Terre se penchent sur les questions liées aux **Collectivités nordiques et autochtones** par le biais, par exemple, du Programme de l'infrastructure des droits fonciers autochtones, qui permet d'offrir une aide fondamentale en matière de gouvernance aux fins de l'attribution des compétences aux Premières nations, ce qui contribue à leur réussite économique et sociale. Ainsi, le projet de création de capacités liées à la réforme cadastrale est entrepris conjointement avec le ministère des Affaires indiennes et du

Nord du Canada (MAINC) et vise à harmoniser le Registre d'arpentage des terres du Canada et le Registre des terres indiennes. Ce projet permettra d'accroître l'intégrité de la méthode de tenure dans les réserves des Premières nations, de réduire la responsabilité de la Couronne, d'appuyer l'Initiative sur la gestion des terres des Premières nations et d'autres initiatives liées à l'autonomie gouvernementale, ainsi que de favoriser une prise de décisions plus éclairées en donnant à tous les paliers de gouvernement un meilleur accès aux données. Reconnaisant l'importance de cette démarche, RNCan et le MAINC ont fourni des ressources supplémentaires et modifier les échéances de façon à terminer le projet avant la date prévue.

Dans le cadre des programmes et services Sciences de la Terre, on se penche également sur la question de la **Sécurité publique**. Bien que RNCan ait pu s'acquitter de toutes ses obligations législatives en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence grâce au programme Risques naturels et interventions en cas d'urgence, les attentes originales étaient supérieures, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la portée et de la compréhension de l'évaluation et de la gestion intégrées du risque. Les objectifs ont été mal définis et mal communiqués; c'est pourquoi on a remis en question la logique sous-jacente à l'atteinte de ces objectifs. On a conclu que les objectifs étaient trop ambitieux pour les ressources attribuées. En 2005-2006, le programme sera remplacé par de nouvelles sous-sous-activités, la conception sera améliorée, les rôles seront plus clairement définis et des objectifs plus réalistes et actuels seront fixés. Dans le cadre des nouvelles activités, on offrira au gouvernement un service de diffusion des renseignements sur les dangers et l'on réalisera un programme de recherche en vue de réduire les risques naturels et anthropiques.

Activité de programme n° 2 : Énergie

Énergie (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Principaux programmes ou services liés à la réalisation des priorités ministérielles		
• Connaissance, innovation et productivité	60,7	89,1
• Énergie et environnement	350,4	325,8
• Sécurité publique	0,4	0,6
Total partiel pour les principaux programmes ou services	411,5	415,5
Total partiel pour les autres programmes ou services	192,4	400,2
Total partiel - programme	603,9	815,7
Gestion ministérielle	30,2	34,9
Total - programme	634,1	850,6
ETP	1,145	1,145

Dans le cadre de l'activité de programme **Énergie**, on fait la promotion du développement durable et de l'utilisation responsable des ressources énergétiques afin de répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiens et des Canadiennes. Afin de faire progresser le développement durable, on se concentre sur les activités de S-T, les politiques, les programmes, les connaissances et les activités internationales liés aux domaines suivants : efficacité énergétique (secteurs résidentiel, commercial et industriel et secteur du transport), énergies renouvelables, énergies de remplacement, électricité, énergie nucléaire, carburants de remplacement et production de combustibles fossiles classiques et non classiques. On contribue ainsi à relever le défi du changement climatique; on invite les dirigeants à prendre de meilleures décisions au sujet de l'environnement et les consommateurs, à faire de meilleurs choix; on collabore avec les principaux secteurs d'activité en vue d'établir des objectifs de réduction des émissions de GES; on facilite le commerce d'énergie en Amérique du Nord et à l'étranger; on contribue à l'innovation technique, à la création d'emplois et à la croissance économique; on favorise la protection de l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité du public; et l'on aide à garantir à la population du Canada un approvisionnement en énergie fiable et sûr, à des prix concurrentiels.

Évaluation du rendement par rapport aux priorités ministérielles ¹

En 2004-2005, l'activité de programme **Énergie** a contribué à la priorité **Connaissance, innovation et productivité** par le biais de travaux sur l'élaboration et l'analyse de la politique énergétique, qui permet de perfectionner en permanence le cadre stratégique énergétique du Canada en vue d'assurer un approvisionnement énergétique sûr et fiable. Le cadre stratégique énergétique s'applique également à des questions impératives liées à l'environnement, au changement climatique et à la sécurité et permet de repérer de nouvelles possibilités qui apporteront des avantages sociaux et économiques à la population du Canada.

Plusieurs initiatives notables ont été entreprises pendant la période d'examen à l'appui du cadre stratégique énergétique du Canada. Ainsi, le Conseil canadien des ministres de l'énergie a appuyé la poursuite du dialogue avec l'industrie afin de faire progresser des priorités énergétiques communes. En outre, il a encouragé la discussion avec l'industrie et les gouvernements provinciaux et réalisé un consensus sur les principales tâches qu'il faut accomplir pour orienter le perfectionnement du cadre stratégique énergétique du Canada. De plus, dans le Budget 2005, on a annoncé l'attribution de 200 millions de dollars aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la Stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable. On a mis sur pied le Comité consultatif national sur la Stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable, qui est chargé de conseiller le ministre de RNCan. Cette stratégie permettra de déterminer les priorités et les mesures particulières à prendre en fonction de la situation canadienne, ainsi que de tirer parti des nouvelles possibilités en vue de favoriser les progrès scientifiques et technologiques qui transformeront notre économie de l'énergie.

¹ La description complète des principaux programmes et services – selon l'activité de programme et la priorité ministérielle – est présentée à l'annexe 3. Celle-ci contient aussi des renseignements sur les résultats attendus, les indicateurs de rendement, l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et des sous-objectifs de 2004-2005 et des renseignements financiers sur d'autres programmes et services liés à ces activités de programme.

En 2004-2005, le ministre de RNCan a tenu deux réunions avec les membres de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique (TREA). Cette tribune permet aux gouvernements, aux exploitants des ressources extracôtières, aux entreprises d'approvisionnement et de service, aux organismes de réglementation et aux travailleurs de s'attaquer ensemble à des questions d'intérêt commun afin de favoriser le développement de l'industrie pétrolière et gazière extracôtière de l'Atlantique. On a entrepris l'élaboration d'un régime réglementaire transparent et efficace qui s'harmonise avec ceux de compétences similaires. De plus, on a mené des consultations au sujet de la levée du moratoire imposé aux activités d'exploration extracôtière réalisées en Colombie-Britannique. Le ministre a reçu trois rapports à des fins d'examen.

Le secteur de l'énergie est un pilier majeur de l'économie canadienne, puisqu'il représente 5,6 p. 100 du PIB et que la valeur de ses exportations a atteint près de 60 milliards de dollars en 2003. Il fournit plus de 225 000 emplois spécialisés bien rémunérés et, depuis quelques années, des redevances pétrolières et gazières de 10 à 14 milliards de dollars par année qui permettent aux gouvernements de financer les dépenses prioritaires. Ces chiffres témoignent du rendement impressionnant du secteur de l'énergie, ainsi que de la solidité et de la pertinence du cadre stratégique énergétique du Canada. Ce cadre continuera d'évoluer et d'être perfectionné aux fins de l'atteinte des objectifs de prospérité, de sécurité et de durabilité environnementale.

L'ensemble des programmes de S-T énergétiques – dont le thème principal, qui s'applique aussi à toutes les priorités de RNCan, est l'élaboration de nouvelles connaissances et technologies – ont satisfait, de façon générale, aux attentes; aucune lacune importante n'a été signalée. Cependant, en raison de l'incertitude inhérente des travaux de S-T, pour lesquels il est impossible de prévoir une date fixe pour l'obtention de résultats, les attentes n'ont pas été entièrement comblées dans certains domaines à l'échelle des projets individuels, ni entièrement comblées ou dépassées dans d'autres. Dans l'ensemble, la progression a été satisfaisante. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, les activités de S-T énergétiques de RNCan doivent prévoir une stratégie de gestion du risque qui permet de repérer les domaines qui nécessitent des mesures collectives. Ces mesures ont été prises dans le contexte du processus de gestion habituel afin de combler les lacunes repérées. Lorsqu'il était évident qu'une technologie ou un processus n'aboutirait pas à un résultat utile, on a notamment réattribué des fonds, modifié l'approche adoptée pour les activités de R-D ou mis fin aux projets.

Voici les principales réalisations de 2004-2005 en relation avec cette priorité.

- On a révisé le Guide d'élaboration d'un plan énergétique communautaire, qui donne des directives détaillées à cet effet et qui sera très utile aux collectivités de l'ensemble du Canada – actuellement plus de 200 – qui ont adopté le concept de la planification énergétique intégrée et globale. En outre, le nouveau guide contient des indicateurs du rendement énergétique aux fins de la planification énergétique communautaire, ce qui permettra aux collectivités d'accroître leur capacité de surveiller leurs progrès et d'orienter leurs futures interventions.

- Une pile à combustible de cinq kilowatts a été installée et mise en service au Centre canadien des technologies résidentielles; il s'agit de la première installation d'une pile à combustible dans une maison canadienne. Ce projet fournira des données essentielles sur l'utilisation du gaz naturel pour répondre à la demande d'électricité et de chaleur dans une maison R-2000 canadienne typique en fonction de conditions climatiques réelles et des besoins habituels des occupants.
- On a terminé la rédaction du plan d'action pour l'utilisation d'une technologie du charbon non polluante, qui présente des technologies et des systèmes énergétiques aux fins de la rénovation et de la construction de centrales électriques, ainsi que les technologies qui doivent être utilisées d'ici 2020 de façon à ce que le charbon représente une source énergétique concurrentielle et non polluante pour produire l'électricité (voir http://www.nrcan.gc.ca/es/etb/cetc/combustion/cctrm/htmldocs/overview_f.html). De même, le plan d'action pour le captage et le stockage du CO₂ présente des technologies, des stratégies, des processus et des systèmes d'intégration qui permettront de capter le CO₂ provenant d'importantes sources ponctuelles et de le stocker dans des formations géologiques souterraines (voir http://www.nrcan.gc.ca/es/etb/cetc/combustion/co2trm/htmldocs/mission_f.html).

Pour plus d'information sur les activités de S-T énergétiques de RNCAN, veuillez consulter Internet (http://www.nrcan.gc.ca/dmo/scitech/entech_liens.htm).

En février 2005, le Canada a signé l'accord-cadre international sur la Génération IV, afin de maintenir et d'améliorer sa capacité en matière de R-D sur l'énergie nucléaire. Cet accord favorise les activités de R-D multilatérales en vue de l'élaboration de la quatrième génération de réacteurs nucléaires (qui seront mis en oeuvre en 2025), qui régleront les problèmes que pose la technologie nucléaire actuelle. Le Canada est l'un des membres fondateurs du Forum international de Génération IV (FIG), où il a joué, dès le début, un rôle primordial dans l'élaboration du cadre stratégique et juridique de la R-D, fournit une expertise technique et assure le leadership. En 2005-2006, le principal objectif sera d'établir le programme canadien.

Dans le cadre du programme Énergie, on a consacré 325,8 millions de dollars (ou 22 p. cent des autorisations total) à des activités liées à la priorité **Énergie et environnement**. Presque tous les investissements faits aux fins de cette priorité ont été attribués au défi mondial important de l'heure, le changement climatique. Depuis la ratification du Protocole de Kyoto en décembre 2002, le gouvernement du Canada doit contribuer aux efforts internationaux qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Comme la plupart des émissions de GES canadiennes sont attribuables à la production et à la consommation de l'énergie, l'un des objectifs majeurs de la stratégie fédérale pour la lutte contre le changement climatique consiste à réduire les émissions produites par le secteur de l'énergie.

L'exercice 2004-2005 a été important sur la scène internationale, puisque le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. En outre, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il accueillera la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. Il s'agit de la onzième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la première réunion des parties au Protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une activité d'une grande importance pour les négociations internationales au sujet du changement climatique. L'exercice 2004-2005 a aussi été marquant sur la scène nationale, puisque les efforts visant à réduire les émissions de GES au Canada se sont considérablement intensifiés. De fait, il s'agit de la première année complète d'exécution des nouveaux programmes annoncés le 12 août 2003 à l'aide de fonds d'un milliard de dollars provenant du Budget 2003. Une grande partie de ces programmes sont gérés ou cogérés par RNCan, ce qui a engendré une augmentation marquée des dépenses ministérielles consacrées à cette question en 2004-2005.



L'Enveloppe des nouvelles possibilités est l'un des principaux programmes qui ont été lancés à la suite du Budget 2003. Elle permet de financer des initiatives proposées par les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui permettront de réaliser des réductions rentables d'émissions de GES sur leur territoire. Même si les fonds étaient limités en 2004-2005, on a réussi à élaborer 29 initiatives fédérales-provinciales-territoriales conjointes, qui représenteront un investissement qui pourrait atteindre 53 millions de dollars au cours des prochaines années et qui sera fourni par l'Enveloppe des nouvelles possibilités. En outre, RNCan a appuyé les efforts visant à élaborer un protocole d'entente avec les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés.

En 2004-2005, on a réussi à accroître considérablement l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies de remplacement. RNCan a dépassé les attentes pour ce qui est de la promotion de l'efficacité énergétique des maisons. Il vise à ce que toutes les maisons neuves construites d'ici 2010 correspondent à une norme supérieure et favorise la demande d'améliorations éconergétiques pour les maisons actuelles dans le cadre de l'initiative ÉnerGuide pour les maisons (EGM). Plus de 76 000 évaluations EGM ont été réalisées en 2004-2005, ce qui représente un dépassement de l'objectif prévu. En outre, les réductions moyennes des GES provenant des maisons sont supérieures aux prévisions. En octobre 2003, RNCan a lancé le programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons (EEEGM). Ce programme complète l'initiative originale EGM en fournissant des subventions selon le

rendement établi par les cotes EGM. Pour chaque maison qui a bénéficié d'une subvention (d'en moyenne 650 \$), on a réduit d'environ 27 p. 100 la facture énergétique et d'en moyenne quatre tonnes par année les émissions de GES. Jusqu'à maintenant (au 1^{er} juin 2005), presque 23 000 propriétaires ont reçu des subventions d'une valeur de 15 millions de dollars. Dans le Budget 2005, on a reconnu le succès des initiatives de RNCan liées au logement en attribuant 225 millions de dollars sur les cinq prochaines années en vue de quadrupler le nombre de maisons rénovées grâce au programme EEEGM. Ces nouveaux investissements fédéraux favoriseront l'amélioration de l'efficacité énergétique de 500 000 maisons canadiennes d'ici 2010.

RNCan s'acquitte aussi de son engagement à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels : les bénéficiaires de l'aide financière devraient réaliser, en moyenne, des économies d'énergie de 20 p. 100 dans les bâtiments rénovés, et l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels et des immeubles à logements multiples devrait être améliorée. Dans le cadre du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC), RNCan fournit des incitatifs financiers aux propriétaires admissibles qui construiront des bâtiments commerciaux et institutionnels et des immeubles à logements multiples dont l'efficacité énergétique sera supérieure d'au moins 25 p. 100 à celle de bâtiments semblables qui correspondent au Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB). L'efficacité énergétique des bâtiments construits selon les normes du PEBC est supérieure d'environ 35 p. 100 à celle requise dans le CMNEB. Dans le cadre de l'Initiative des Innovateurs énergétiques, plus de 2 000 organisations qui représentent environ 30 p. 100 de la superficie des bâtiments commerciaux et institutionnels ont été désignées innovateurs. Chaque projet auquel on a attribué une aide financière a permis de réaliser des économies d'énergie d'en moyenne 20 p. 100.

Par le biais de ses programmes qui concernent le matériel, RNCan établit des normes et des règlements en matière d'efficacité énergétique et encourage l'achat de produits très éconergétiques. Le *Règlement sur l'efficacité énergétique* vise les produits qui consomment 80 p. 100 de l'énergie utilisée dans le secteur résidentiel et 50 p. 100 de l'énergie utilisée dans les secteurs commercial et institutionnel. Ce sont les règlements les plus stricts du monde. Pour favoriser la fabrication et l'offre de produits plus éconergétiques, le Canada a adopté le symbole ENERGY STAR® – reconnu à l'échelle internationale – pour certaines catégories de produits utilisés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Ce symbole permet aux consommateurs de repérer facilement les produits les plus éconergétiques offerts sur le marché.

Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) de RNCan et l'Initiative des Innovateurs énergétiques industriels permettent, à l'échelle des secteurs et des entreprises respectivement, de supprimer les obstacles à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi de projets d'efficacité énergétique dans l'industrie. En outre, ils encouragent les investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises et de contribuer aux objectifs du Canada en matière de lutte contre le changement climatique.

RNCan exécute des initiatives en vue de réduire les émissions de GES produites par le transport en augmentant l'efficacité énergétique des véhicules motorisés et en encourageant l'utilisation des carburants de remplacement. En 2004-2005, on a consacré beaucoup d'efforts aux négociations concernant les moteurs à faible consommation d'essence tenues avec le secteur automobile. Le 5 avril 2005, le gouvernement du Canada et l'industrie automobile canadienne ont signé une entente volontaire en vue de réduire, d'ici 2010, de 5,3 Mt par année les émissions de GES produites par les automobiles et les camionnettes. En outre, par le biais du Programme d'expansion du marché de l'éthanol (PEME), RNCan s'acquitte de son engagement clé à augmenter la production et la consommation au Canada de l'éthanol-carburant en vue de réduire les émissions de GES produites par le transport. Le financement de 100 millions de dollars du PEME, annoncé dans le Budget 2003, vise à accroître la production et la consommation de l'éthanol-carburant au Canada. Au cours du premier cycle du programme, on a attribué 72 millions de dollars à six projets d'usine d'éthanol au Canada, qui produiront au total 650 millions de litres par année, ce qui représente près de la moitié de l'objectif de 1,4 milliard de dollars et fera plus que quadrupler la production de ce carburant renouvelable au pays. La construction de l'usine a débuté pour trois de ces projets et celle des trois autres projets est prévue pour l'été 2005. L'investissement total dans ces projets se chiffre à près d'un demi-milliard de dollars. La demande de propositions pour le deuxième cycle du PEME a été lancée en décembre 2004.

RNCan donne aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements sur la réduction de la consommation d'énergie et les programmes qui peuvent les aider à améliorer l'efficacité énergétique sur la route et à la maison. En 2004, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a distribué plus de 2,5 millions de publications, une augmentation de plus de 300 p. 100. L'initiative du Défi d'une tonne (DUT), codirigée par RNCan et Environnement Canada, a été lancée en mars 2004. On invite les Canadiens et les Canadiennes à réduire leurs émissions de GES d'une tonne ou d'environ 20 p. 100. On a distribué plus de 900 000 guides de conseils pour relever ce défi, et 30 000 personnes se sont engagées en ligne à le faire.

En ce qui a trait aux nouvelles énergies renouvelables, le nombre de contributions financières attribuées pour encourager l'utilisation des systèmes de chauffage à l'énergie solaire et à la biomasse dans le cadre du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER) a continué d'augmenter en 2004-2005. En effet, 262 systèmes alimentés à l'énergie solaire et à la biomasse ont été installés au Canada. En outre, RNCan encourage l'installation de pompes à chaleur géothermique par le biais de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCEG), qui est composée de certains services publics canadiens. Malheureusement, cette organisation a connu certaines difficultés au cours de l'année et n'a pu atteindre l'objectif prévu en ce qui a trait à l'installation de pompes à chaleur géothermique. Elle s'est réorganisée et devrait être en mesure d'atteindre ses objectifs.

Le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne (PEPEE) a aussi connu du succès, puisqu'une grande partie des fonds ont été engagés au cours de l'exercice. Son rendement

a été meilleur que prévu et, à la fin de 2004, la capacité installée totale d'énergie éolienne au Canada était de 444 MW. Dans le Budget 2005, on a reconnu le succès obtenu dans les programmes de RNCan qui portent sur les nouvelles énergies renouvelables en proposant de quadrupler l'objectif du PEPEE. On a établi à 4 000 mégawatts la nouvelle capacité en matière d'énergie éolienne et annoncé un nouvel incitatif pour les autres nouvelles énergies renouvelables. En mai 2005, le Cabinet a approuvé l'expansion et la prolongation du PEPEE. En outre, en octobre 2004, on a dévoilé l'Atlas canadien d'énergie éolienne pour favoriser l'utilisation de cette importante énergie renouvelable. L'Atlas indique les meilleurs endroits du Canada pour profiter de l'énergie éolienne et contribuera à réduire les coûts et les délais de construction d'un parc éolien. On a créé simultanément une base de données – la boîte à outils de simulation de l'énergie éolienne – dans le cadre d'un projet de R-D financé par le gouvernement fédéral. Ces travaux ont été réalisés en partenariat par des experts d'Environnement Canada et du Conseil national de recherches du Canada.

Dans le cadre du Programme de stimulation du marché (PSM), on a finalisé une deuxième invitation aux promoteurs et signé six nouveaux accords de contribution. De nouveaux programmes d'énergie verte ont été mis en oeuvre en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Le gouvernement fédéral a plus que doublé ses achats d'électricité produite par des énergies renouvelables et atteint ainsi le tiers de son objectif annuel de 450 Gwh. Il vise à ce qu'en 2010, 20 p. 100 de l'électricité qu'il achète provienne d'énergies renouvelables. Tous les programmes de lutte contre le changement climatique liés aux énergies renouvelables font actuellement l'objet d'un examen. Grâce à cet examen en deux étapes, les programmes qui ne donnent pas les résultats prévus seront modifiés, réorientés ou interrompus, le cas échéant. Les ressources seront réattribuées à des programmes actuels et nouveaux.

En 2004, la première phase du projet quadriennal de l'Agence internationale de l'énergie, qui concerne la surveillance et le stockage du dioxyde de carbone (CO₂) à Weyburn en Saskatchewan et qui vise à évaluer la faisabilité technique et économique du stockage du CO₂ dans des formations géologiques, s'est terminée avec succès grâce à une contribution de RNCan de 6 millions de dollars au budget total de 42 millions de dollars. Les études d'évaluation du rendement indiquent que les formations géologiques du site de Weyburn conviennent parfaitement au stockage du CO₂ sous la surface du sol. RNCan participera à la deuxième phase et a déjà engagé 6,75 millions de dollars à cet effet. Au cours de cette phase, on réalisera des études supplémentaires pour élaborer un guide de pratiques exemplaires de conception et d'exploitation aux fins de l'évaluation du site, de la conception de projets et de la mise en oeuvre sur place de projets de stockage commercial du CO₂ dans les formations géologiques. Les connaissances issues des projets de démonstration, de surveillance et d'exploitation, ainsi que du projet de Weyburn, permettront d'élaborer des technologies et des protocoles à l'appui du guide de pratiques exemplaires.

Une des principales réalisations du Programme d'encouragement au captage et au stockage du CO₂ en 2004-2005 a été le lancement de quatre projets de démonstration dans lesquels on utilise

le dioxyde de carbone pour améliorer la récupération des hydrocarbures tout en stockant en permanence le CO₂ dans des formations géologiques. On s'attend à ce que ces projets de démonstration aboutissent à des projets commerciaux à grande échelle qui permettront de stocker d'importantes quantités de CO₂ au cours des prochaines années.

RNCan a poursuivi la tenue de discussions approfondies avec les principaux intervenants aux fins de l'initiative des grands émetteurs finaux, publié onze documents de travail sur le cadre proposé et conclu un protocole d'entente avec l'industrie de l'acier. Malgré tout, les objectifs n'ont pas été entièrement atteints. Le gouvernement a revu son plan pour lutter contre le changement climatique afin d'honorer l'engagement qu'il a en vertu du Protocole de Kyoto. Il a publié ce plan peu après la fin de 2004-2005 et y indique que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* est l'option législative privilégiée pour mettre en oeuvre le régime destiné aux grands émetteurs finaux. C'est pourquoi la responsabilité de cette initiative a été transférée au ministre de l'Environnement. L'analyse des politiques et des objectifs qu'il a réalisée jusqu'à maintenant aidera grandement Environnement Canada à finaliser le régime législatif.

Bien qu'une grande partie des activités ministérielles visent la réduction des émissions de GES d'ici la période d'engagement prévue dans le Protocole de Kyoto (2008-2012), RNCan s'emploie aussi à élaborer des solutions technologiques à long terme destinées au secteur de l'énergie pour lutter contre le changement climatique. Dans le Budget 2003, on a annoncé de nouveaux fonds pour la technologie et l'innovation. L'Initiative de recherche et de développement pour la technologie et l'innovation comporte cinq priorités stratégiques : combustibles fossiles moins polluants, réduction de la consommation énergétique finale; décentralisation de la production d'énergie; biotechnologie; et économie de l'hydrogène. Les activités de S-T énergétiques décrites précédemment pour la priorité Connaissance, innovation et productivité contribuent également à l'élaboration de nouvelles technologies énergétiques destinées à lutter contre le changement climatique.

Une autre réalisation importante de l'exercice 2004-2005 est la mise en oeuvre à Ramea (Terre-Neuve) d'un projet de démonstration du jumelage de l'énergie éolienne et du diesel, d'une capacité de 390 kW. On y utilise un système de commande unique pour combiner l'énergie éolienne et le diesel qui a été élaboré, avec l'aide de RNCan, aux Terrains d'essais éoliens de l'Atlantique (Île-du-Prince-Édouard). Il s'agit d'un important projet de démonstration de cette technologie, qui peut réduire les émissions de GES et d'autres émissions dans les régions éloignées qui ne sont pas reliées au réseau d'électricité et qui sont alimentées uniquement par des génératrices au diesel.

S'inspirant de décennies d'effort, RNCan a continué à élaborer des technologies et des innovations en vue d'assurer la durabilité de l'industrie des sables bitumineux en croissance

rapide par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des effets nuisibles pour l'environnement et la diminution des émissions de GES. En 2004-2005, en partenariat avec les exploitants actuels et les nouveaux intervenants de l'industrie des sables bitumineux, RNCan a démontré, dans le cadre de projets pilotes, les innovations apportées au processus récemment élaboré pour l'extraction du bitume à l'aide d'un solvant paraffinique, une technique de sédimentation rapide qui a recours à la séquestration du CO₂ pour la gestion des résidus. En outre, il a amélioré l'efficacité énergétique du processus de valorisation en réduisant l'encrassement de l'unité de traitement et en y inhibant la corrosion. Ces progrès ont été soit commercialisés immédiatement, soit perfectionnés par des organisations externes avec l'aide d'organismes fédéraux tels que Technologies du développement durable Canada, Partenariat technologique Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle.

En plus de réaliser des activités de lutte contre le changement climatique, RNCan s'intéresse à la gestion de la qualité de l'air. À titre de coprésidents du Conseil des ministres de l'énergie, RNCan et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont veillé à ce que le secteur de l'énergie soit représenté au nouveau Comité sur la gestion de la qualité de l'air (CGQA). Ensuite, RNCan a coordonné l'élaboration de la contribution des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aux délibérations du CGQA sur l'énergie et été le point de contact unique entre les compétences et le comité. De plus, il a considérablement contribué aux efforts de modélisation destinés à explorer la possibilité de faire un échange transfrontalier des droits d'émission pour l'anhydride sulfureux (SO₂) et l'oxyde nitreux (NO_x). Il participe actuellement à des consultations réalisées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le programme Énergie a contribué à la priorité **Sécurité publique** par le biais de la restructuration continue de l'industrie de l'électricité. À la suite de la panne d'électricité de 2003, les gouvernements et l'industrie de production-transport d'électricité du Canada et des États-Unis se sont préparés à mettre en oeuvre des normes de fiabilité obligatoires et coercitives, ce qui aboutira à la conclusion de nouveaux accords institutionnels pour la gestion de la fiabilité du réseau d'électricité. On réévaluera dans ce contexte le rôle de soutien que doit jouer RNCan auprès des gouvernements provinciaux lors d'une panne d'électricité importante.

Au cours de 2004-2005, on a considérablement progressé non seulement à l'égard de la recherche des causes directes de la panne d'électricité de 2003, mais aussi du règlement des questions institutionnelles qui concernent la gestion de la fiabilité et la sécurité matérielle et électronique des réseaux de production-transport d'électricité. Voici les principales réalisations.

- Le Groupe de travail canado-américain sur la panne du réseau d'électricité, coprésidé par le ministre de RNCan et le secrétaire américain de l'Énergie, a publié son rapport sur les causes de la panne et un ensemble complet de recommandations.
- Le Canada et les États-Unis ont élargi le mandat du Groupe de travail pour qu'il surveille la mise en oeuvre des recommandations; des progrès importants ont été réalisés. En août 2004, le Groupe de travail a publié un rapport d'étape.

- Le Conseil des ministres de l'énergie du Canada a appuyé les recommandations et mis sur pied le Groupe de travail de cadres supérieurs fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de travailler avec leurs homologues américains à la mise en oeuvre de normes de fiabilité obligatoires et coercitives aux États-Unis et dans les provinces du Canada. RNCan et les ministères provinciaux de l'Énergie participent activement au Groupe de travail, et le Ministère participe au Groupe de travail bilatéral mis sur pied par le département américain de l'Énergie et la *Federal Energy Regulatory Commission*.

Les intervenants du programme Énergie ont le mandat d'accroître la protection de l'infrastructure énergétique essentielle en travaillant avec des intervenants clés à l'échelle nationale et internationale. Un certain nombre d'initiatives à cet égard sont en cours et réalisées en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie de l'énergie, les organismes de réglementation de l'énergie et le gouvernement américain, afin de protéger l'infrastructure énergétique essentielle, notamment les installations transfrontalières, contre les catastrophes naturelles et les actes malveillants tels que le terrorisme.

Conformément à la Déclaration sur la frontière intelligente, RNCan travaille avec les États-Unis à l'évaluation de la vulnérabilité de leurs infrastructures énergétiques communes. À l'avenir, il collaborera aussi avec des intervenants à des initiatives entreprises en vertu du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, en vue d'atteindre des objectifs communs d'amélioration de la sécurité, de la prospérité et de la qualité de vie en Amérique du Nord. La Déclaration sur la frontière intelligente et les évaluations de la vulnérabilité sont importantes pour le Canada, qui a intérêt à ce que la sécurité énergétique soit assurée et à ce que le commerce d'énergie se poursuive en vue de contribuer à l'économie et à la création d'emplois. En 2003, le nombre d'emplois directs, en excluant les stations-service et le commerce de gros des produits pétroliers, s'est chiffré à environ 230 000. Les États-Unis sont déterminés à assurer l'intégrité de l'approvisionnement énergétique fourni par le Canada. En 2003, la valeur totale des exportations d'énergie vers les États-Unis s'est chiffrée à 57,9 milliards de dollars.

En outre, RNCan contribue à l'élaboration du Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles (PNFIE), afin que celui-ci réponde aux besoins et aux préoccupations de l'industrie de l'énergie et que son cadre soit compatible avec ses politiques et initiatives qui concernent la protection des infrastructures énergétiques essentielles. Il a élaboré un protocole complet de notification et d'intervention pour toutes les situations d'urgence qui pourraient viser les systèmes et installations énergétiques du Canada. Le processus a été efficace au cours de la panne d'électricité du 14 août 2003; RNCan continuera de le perfectionner en se basant sur les leçons apprises.

Activité de programme n° 3 : Forêt

Forêt (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Principaux programmes ou services liés à la réalisation des priorités ministérielles		
• Connaissance, innovation et productivité	58,6	39,5
• Commerce et investissement	32,9	28,0
• Énergie et environnement	20,9	13,8
• Collectivités nordiques et autochtones	13,3	14,9
Total partiel pour les principaux programmes ou services	125,7	96,2
Total partiel pour les autres programmes ou services	36,5	56,6
Total partiel - programme	162,2	152,8
Gestion ministérielle	13,2	15,3
Total - programme	175,4	168,1
ETP	957	957

Par l'entremise de l'activité de programme **Forêt**, RNCan fait la promotion du développement durable des forêts canadiennes pour garantir le mieux-être social, environnemental et économique des générations de Canadiens et de Canadiennes actuelles et futures. En tant qu'organisation nationale de coordination des politiques sur les forêts et des activités de recherche de S-T au Canada, il joue un rôle crucial dans la constitution d'un secteur forestier prospère et solide en s'acquittant des tâches suivantes : établir un consensus sur les questions forestières clés; élaborer des programmes stratégiques nationaux et internationaux en matière de foresterie, conformément aux engagements et aux obligations internationaux; améliorer la compétitivité du secteur forestier canadien; produire, réunir et diffuser des données stratégiques, scientifiques et technologiques sur les forêts; et élaborer, mettre en oeuvre et transférer aux gestionnaires forestiers du Canada et aux autres pays des connaissances, des produits, des stratégies et des technologies liés à l'aménagement forestier durable.

Évaluation du rendement par rapport aux priorités ministérielles ¹

En collaboration avec des partenaires et des intervenants, on a réalisé, dans le cadre de l'activité de programme Forêt, une vaste gamme d'activités pour améliorer la santé et la durabilité des forêts du Canada, la prospérité de l'industrie forestière et la capacité économique des Premières

¹ La description complète des principaux programmes et services – selon l'activité de programme et la priorité ministérielle – est présentée à l'annexe 3. Celle-ci contient aussi des renseignements sur les résultats attendus, les indicateurs de rendement, l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et des sous-objectifs de 2004-2005 et des renseignements financiers sur d'autres programmes et services liés à ces activités de programme.

nations du Canada par leur participation à des projets d'aménagement forestier durable. On a aussi joué un rôle d'intendance auprès de la communauté internationale en mettant de l'avant le concept canadien de l'aménagement forestier durable par le biais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes et d'initiatives dont les objectifs sont les suivants : échanger des renseignements sur les forêts; faire reconnaître le concept canadien de la durabilité à l'échelle internationale; accroître les débouchés commerciaux de l'industrie canadienne des produits forestiers; et prévenir ou réduire les obstacles au commerce rencontrés dans les marchés forestiers traditionnels.

Le programme Forêt a contribué à la priorité ministérielle **Connaissance, innovation et productivité** grâce, principalement, aux programmes suivants : la politique sur la durabilité des forêts, les relations avec les intervenants, les incendies de forêt et les pratiques de gestion, les insectes et maladies indigènes et les espèces envahissantes exotiques.

Sur le plan des partenariats innovateurs et de la participation publique, la création de grappes géographiques regroupant des capacités et des compétences en recherche forestière a progressé. Il s'agit d'un mécanisme qui favorise la synergie entre les trois principaux intervenants du Système national d'innovation : les gouvernements, les universités et le secteur privé. Une entente tripartite d'aide financière et d'engagements a été établie entre les gouvernements fédéral-provinciaux et l'industrie, et une grappe pilote a été créée en Colombie-Britannique. On a aussi beaucoup participé à une grappe de biotechnologie dans le nord de l'Ontario.



L'élaboration d'une vision d'innovation pour le secteur forestier a considérablement progressé. En partenariat avec le Conseil canadien de l'innovation forestière (CCIF), RNCan a guidé l'examen de l'alignement de ses travaux de recherche sur les priorités établies par le CCIF, qui sont à leur tour alignées sur le programme du gouvernement. Le CCIF s'est servi de ce modèle couronné de succès pour faire en sorte que les travaux de recherche réalisés dans l'ensemble du Canada au sein du secteur forestier soient alignés sur ses priorités. En outre, RNCan dirige la création d'un centre virtuel de recherche sur la valeur ajoutée qu'on peut tirer de la fibre.

En partenariat avec des ministères fédéraux, RNCan a élaboré le volet forestier de l'approche fédérale adoptée pour la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En 2005, on a attribué des fonds aux fins de cette stratégie et au cours des cinq prochaines années, RNCan consacra 10 millions de dollars à la transmission de connaissances et de compétences scientifiques et technologiques à l'appui des opérations sur le terrain réalisées par les partenaires et fournira des avis au sujet de la politique et des règlements.

La cinquième stratégie nationale sur les forêts intitulée *Durabilité des forêts : L'engagement canadien (2003-2008)* est le cadre global sur lequel reposent les objectifs opérationnels du

programme Forêt et d'autres priorités fédérales liées à la politique forestière, à la recherche scientifique et aux initiatives du programme mises en oeuvre à l'échelle nationale et internationale. La stratégie a été acceptée par les membres du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et quelques 50 organisations non gouvernementales par la signature du troisième *Accord canadien sur les forêts*. On a fourni des compétences pour donner une orientation générale à la Coalition nationale, ainsi qu'à ses comités et équipes thématiques. En outre, on a fortement encouragé la participation des membres et coordonné la préparation d'un rapport national sur les réalisations liées à la stratégie nationale.

Les incendies de végétation menacent de plus en plus les collectivités du Canada. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, on a élaboré une stratégie canadienne de lutte contre les incendies de végétation qui se propagent près des centres urbains, qui sera examinée par le CCMF au cours de sa prochaine réunion qui se tiendra à l'automne 2005. En outre, les consultations publiques au sujet de la lutte contre l'infestation par le dendroctone du pin en Colombie-Britannique ont contribué à la production de stratégies de communication pour les parcs nationaux du Canada et à l'élaboration d'un guide de pratiques exemplaires qui vise à accroître la participation du public à l'aménagement forestier.

En 2004-2005, dans le cadre de l'activité de programme Forêt, on a jeté les fondements de la recherche stratégique à long terme dans le domaine de la biotechnologie forestière – un domaine de recherche qui vise à créer des technologies non polluantes pour accroître le taux d'amélioration génétique des arbres, leur santé et leur résistance aux insectes et aux maladies. Le Conseil du Trésor a approuvé l'attribution de six millions de dollars aux priorités stratégiques établies pour la recherche en génomique pour la période 2005-2008.

En outre, on a atteint certaines étapes importantes sur le plan de la recherche forestière. Les données et les résultats issus des essais d'éclaircie précommerciale ont été obtenus avant la date prévue et utilisés par les gestionnaires forestiers provinciaux pour mettre à jour les modèles de croissance et de rendement et améliorer la prise de décision sur l'aménagement forestier. Les études sur l'impact écologique à long terme de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été terminées pour l'Ontario et le Québec; des échanges d'information sur les espèces indigènes et les espèces exotiques envahissantes et sur l'utilisation de méthodes biologiques non polluantes pour lutter contre ces espèces ont eu lieu avec des professionnels forestiers de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie. Les estimations qui concernent l'impact des défoliants sur la croissance des forêts en Colombie-Britannique ont été améliorées, et des connaissances et des données qui concernent l'impact de la tordeuse à tête noire de l'épinette sur les forêts de conifères ont été transférées aux gouvernements fédéral et provinciaux et à l'industrie.

Le programme Forêt a contribué à la priorité de RNCan **Commerce et investissement** en mettant d'avantage l'accent sur les questions liées aux échanges commerciaux et à la compétitivité de l'industrie forestière. L'objectif est de mieux connaître le secteur forestier du Canada et de le positionner de façon à ce qu'il puisse profiter de l'évolution du contexte mondial. En outre, on a poursuivi les efforts visant à conserver et à accroître l'accès au marché et à conclure des ententes internationales en vue de promouvoir et de protéger les intérêts forestiers du Canada et de mettre

de l'avant les positions et les engagements du secteur forestier dans les négociations internationales sur le changement climatique et la Stratégie canadienne de la biodiversité.

Le Canada a participé aux discussions du G8 sur les questions forestières et travaillé à la solidification du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). RNCan a continué de donner du soutien aux fins des réunions internationales sur les forêts et s'est engagé dans des relations bilatérales avec d'autres pays tels que la Suède, la Finlande, le Japon et la Russie.

Les engagements internationaux du Canada dans le dossier du changement climatique sont demeurés une grande priorité. L'élaboration du système national de surveillance, de comptabilisation et de déclaration du carbone forestier (SNSCDCF) s'est déroulée comme prévu, notamment la diffusion de la première version fonctionnelle du modèle du bilan du carbone pour les forêts canadiennes (MBC-FC). Le SNSCDCF permet de se conformer aux exigences liées à la déclaration des changements survenus dans le stock de carbone forestier et des émissions de GES, qui sont énoncées dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto. Il permet aussi d'obtenir les renseignements et les analyses requises pour prendre, en 2006, la décision cruciale qui concerne l'intégration de l'aménagement forestier au système de comptabilisation du Canada. Les résultats des analyses serviront aussi à déclarer des renseignements forestiers aux fins suivantes : l'inventaire des GES de 2006 requis en vertu de la CCNUCC; l'évaluation des ressources forestières pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture; la déclaration des critères et des indicateurs; et la certification. Enfin, on a élaboré un plan national de mise en oeuvre pour la surveillance du déboisement qui énonce les échéances et les activités requises pour satisfaire aux exigences liées à la déclaration du déboisement énoncées dans le Protocole de Kyoto et la CCNUCC.

L'activité de programme Forêt de RNCan a aussi contribué à la priorité **Énergie et environnement** par le biais des activités suivantes : la modélisation du carbone forestier; les impacts et l'adaptation; les pratiques forestières; la qualité de l'air et de l'eau; et les stratégies, programmes et services liés à la surveillance et à la conservation de la biodiversité.

Il est essentiel de bien surveiller et comprendre la dynamique du carbone forestier et les impacts du changement climatique sur la forêt pour être en mesure d'élaborer de saines pratiques d'aménagement forestier et d'assurer la durabilité du secteur forestier. Les éléments du SNSCDCF qui concernent la surveillance du carbone et le MBC-FC constituent un fondement pour la réalisation de travaux approfondis qui permettront de mieux comprendre l'impact du changement climatique sur la forêt. Notre capacité de prévoir ces impacts, d'élaborer des scénarios et d'envisager des mesures d'adaptation pertinentes s'est considérablement accrue. Ainsi, on a réalisé des travaux sur la propagation du dendroctone du pin en Colombie-Britannique et en Alberta dans le contexte de divers scénarios de changement climatique. Tous les paliers de gouvernement et l'industrie se servent maintenant de ces connaissances pour élaborer des politiques et prendre des décisions.

En outre, dans le cadre du programme Forêt, on a continué à participer, par le biais de partenariats établis avec d'autres ministères, à la surveillance à long terme du bassin des lacs Turkey. On a évalué les effets des pluies acides et d'autres polluants sur la santé de cet écosystème, et l'on utilise les connaissances acquises pour élaborer des techniques et des stratégies en vue notamment d'influer sur les politiques internationales qui traitent des effets des perturbations naturelles et humaines sur la santé des forêts canadiennes et des sources d'eau qu'elles contiennent.

Dans le cadre de l'activité de programme Forêt, on a créé une base de données sur les espèces forestières afin d'assurer la cohérence des rapports sur la situation des espèces forestières à risque et d'avoir la capacité globale de cartographier les utilisations de terrains aux fins de la conservation de la biodiversité. On est en train d'élaborer une stratégie nationale pour la conservation des ressources génétiques forestières, qui constituera un cadre pour les futures initiatives en matière de conservation.

Les partenariats liés à l'aménagement durable des forêts, les partenariats urbains, régionaux et internationaux et les activités de développement des capacités forestières des Premières nations et des Autochtones contribuent à la priorité **Collectivités nordiques et autochtones**. Les partenariats communautaires et les initiatives stratégiques de développement économique qui visent à accroître la capacité des Autochtones de participer aux applications concrètes de l'aménagement forestier durable dans l'ensemble du Canada en témoignent.

Le Programme forestier des Premières nations (PFPN), une initiative conjointe de RNCan et du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC), a permis de financer 173 initiatives communautaires dont l'objectif est d'accroître la capacité des Premières nations et leur accès aux débouchés économiques forestiers. Mentionnons notamment l'initiative forestière pour les Autochtones du Nouveau-Brunswick, une initiative quadriennale d'une valeur de quatre millions de dollars entreprise en partenariat en 2004 en vue d'offrir aux Autochtones une formation et des emplois dans le domaine de la foresterie. En Saskatchewan, on a continué, dans le cadre du PFPN, à financer le programme estival d'insertion professionnelle du Conseil tribal de Meadow Lake, qui combine la formation standard de l'industrie et l'enseignement traditionnel par les aînés de la collectivité. Par le biais de l'initiative forestière Whitefeather du PFPN, on a travaillé avec la Première nation Pikangikum du nord-ouest de l'Ontario à l'élaboration d'une stratégie sur l'utilisation du territoire qui lui permettra d'établir un équilibre entre les avantages économiques et les utilisations culturelles de leur territoire traditionnel. En Colombie-Britannique, on a continué d'aider les bandes à compiler des données et à élaborer des plans pour demander des permis d'exploitation forestière. La formation sur la protection et la lutte contre les incendies est toujours importante pour un grand nombre des collectivités nordiques du Canada. Ainsi, en 2004-2005, cette formation a été financée dans le cadre du PFPN et offerte à certaines bandes de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Avec l'industrie forestière, les gouvernements provinciaux et les parcs nationaux, les Premières nations sont les principaux intervenants du programme vedette de RNCan, le Programme des forêts modèles. À l'aide d'un financement total de 18,5 millions de dollars en 2004-2005 et par le

biais de plus de 230 projets d'aménagement forestier durable en cours, on fait la promotion de la recherche et de la démonstration de pratiques d'aménagement durable innovatrices dans 11 forêts modèles du Canada. Le concept canadien des forêts modèles continue de susciter beaucoup d'intérêt à l'étranger, et de nombreux pays adoptent cette approche. En 2004-2005, on a entrepris des projets et des études sur les valeurs autochtones, les connaissances traditionnelles, les produits forestiers non ligneux et les effets de la perturbation des habitats sur le piégeage dans la forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve avec les Innus du Labrador, dans la forêt modèle crie de la Waswanipi située dans le nord du Québec et par le biais de l'Initiative stratégique pour les Autochtones du Réseau canadien des forêts modèles.

Activité de programme n° 4 : Minéraux et métaux

Minéraux et métaux (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Principaux programmes ou services liés à la réalisation des priorités ministérielles		
• Connaissance, innovation et productivité	26,4	23,9
• Commerce et investissement	4,6	3,6
• Énergie et environnement	0,7	0,7
• Collectivités nordiques et autochtones	0,7	1,2
• Sécurité publique	5,3	4,0
Total partiel pour les principaux programmes ou services	37,7	33,4
Total partiel pour les autres programmes ou services	7,8	16,7
Total partiel - programme	45,5	50,1
Gestion ministérielle	15,1	17,4
Total - programme	60,6	67,5
ETP	621	621

L'activité de programme **Minéraux et métaux** représente l'organisation du gouvernement du Canada chargée de promouvoir le développement durable et l'utilisation responsable des ressources minérales et métalliques du Canada. L'un des principaux objectifs de ce programme est d'élaborer (i) des technologies et des solutions qui accroîtront la compétitivité des industries de l'exploitation minière et de la transformation, ainsi que (ii) des matériaux et des processus qui accroîtront la compétitivité des industries de la construction, du transport et de l'énergie.

On prévoit, dans le cadre du programme, la réalisation d'importantes activités internationales afin de supprimer les obstacles à l'accès au marché et de faire connaître les avantages des compétences et des produits du Canada. On vise aussi à évaluer le climat d'investissement dans les activités d'exploration et d'exploitation minière au Canada et à l'étranger, ainsi qu'à formuler

des recommandations stratégiques. En outre, on veut accroître la contribution de l'exploitation minière à la prospérité et au mieux-être des collectivités autochtones et nordiques.

Les vastes connaissances et compétences offertes dans le cadre de ce programme sont utiles aux fins suivantes : (i) s'acquitter des responsabilités législatives associées aux projets d'exploitation minière, prévues dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; (ii) créer des technologies environnementales qui seront utilisées au Canada et dans les pays en développement; (iii) limiter les effets du changement climatique; et (iv) veiller à ce que les politiques et les règlements en matière de protection de l'environnement qui s'appliquent à l'industrie minière soient fondés sur des données scientifiques objectives. Enfin, on est déterminé à améliorer la sécurité (i) des travailleurs des mines souterraines en créant des technologies et celle (ii) de la population du Canada en appliquant le Règlement de la *Loi sur les explosifs* et en créant des technologies de pointe.

Évaluation du rendement par rapport aux priorités ministérielles ¹

Connaissance, innovation et productivité – Au cours de la période de déclaration, on a entrepris, dans le cadre du programme Minéraux et métaux, plus de 100 projets en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie minière du Canada et d'assurer la viabilité de 150 collectivités canadiennes qui dépendent de l'exploitation minière. Ainsi, on a continué d'élaborer et d'utiliser de nouvelles technologies pour traiter le minerai d'or, qui permettent d'accroître la quantité de l'or extrait et de réduire l'utilisation de réactifs coûteux et toxiques tels que le cyanure. Ces travaux ont débuté en 1994, en partenariat avec des entreprises aurifères canadiennes. Jusqu'à maintenant, les résultats de la recherche ont été très utiles. Au cours de la première année, on a réduit, dans une mine d'or du Manitoba, la consommation de cyanure au point qu'il n'était plus nécessaire d'utiliser la station de traitement des effluents. Dans les mines où la technologie a été mise en oeuvre, la valeur de l'or récupéré est passée de 500 000 \$ à 17 millions de dollars par année. À certains endroits, le processus a permis de prolonger la durée de vie de la mine ainsi que les emplois. On estime que les avantages économiques qui découlent des projets entrepris par le consortium depuis 1994 se chiffrent à 62,9 millions de dollars en raison de l'augmentation de la production d'or et de la réduction des dépenses d'exploitation, notamment le coût des réactifs et du traitement des effluents. Encore plus important, on a réduit de 50 p. 100 la consommation de cyanure, atténuant ainsi le risque pour l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs miniers. En 2004, les chercheurs ont reçu le prix des Partenaires fédéraux en transfert de technologie pour les travaux exceptionnels qu'ils ont réalisés et qui ont permis d'améliorer les techniques d'extraction de l'or tout en réduisant les rejets nuisibles pour l'environnement.

¹La description complète des principaux programmes et services – selon l'activité de programme et la priorité ministérielle – est présentée à l'annexe 3. Celle-ci contient aussi des renseignements sur les résultats attendus, les indicateurs de rendement, l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et des sous-objectifs de 2004-2005 et des renseignements financiers sur d'autres programmes et services liés à ces activités de programme.

Les intervenants du programme Minéraux et métaux ont reçu d'autres prix miniers nationaux au cours de la période de déclaration, notamment le prix du conférencier éminent remis par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) pour l'examen des progrès récents apportés au traitement hydrométallurgique des minerais et des concentrés de métaux communs – un sujet pertinent pour l'objectif continu du programme, qui consiste à soutenir l'industrie canadienne de fusion et d'affinage des métaux communs.

Voici d'autres réalisations clés issues du programme Minéraux et métaux au cours de l'exercice 2004-2005.

- En collaboration avec l'ICM et Développement économique Canada, on a organisé à Val-d'Or (Québec) un symposium international qui a attiré beaucoup de monde pour conclure le projet de l'exploitation des mines à filons étroits. Un total de 192 délégués provenant de huit pays se sont rencontrés pour trouver des solutions innovatrices aux défis associés à l'exploitation rentable des mines à filons étroits.
- Le Consortium pour la recherche sur le minage profond, dirigé par le programme Minéraux et métaux, a lancé quatre projets. Il est plus économique et moins polluant d'exploiter une mine d'or existante que d'ouvrir une nouvelle mine. On abordera dans ces projets des questions liées à la santé et à la sécurité, notamment des sujets précis tels que la chaleur, la maîtrise du sol, le levage et le remblayage.
- On a terminé la construction d'une annexe de la mine expérimentale de Val-d'Or (Québec). Elle sera utilisée pour un projet de recherche quinquennal, d'une valeur de 3,2 millions de dollars, sur les télécommunications souterraines sans fil, réalisé en collaboration par des universités canadiennes, des entreprises de télécommunication et d'autres ministères gouvernementaux.

Le programme Minéraux et métaux a aussi pour objectif d'élaborer de nouveaux matériaux et processus qui améliorent la productivité et la compétitivité, ainsi que la sécurité et le rendement environnemental, y compris la réduction des émissions de GES, dans les secteurs canadiens de la construction, du transport et de l'énergie. Ainsi, les chercheurs du programme, en partenariat avec le secteur du transport, ont élaboré une nouvelle procédure pour mettre à l'essai les systèmes de boulonnage. Le test de rétention de la charge du boulon, élaboré par les intervenants du programme, a été adopté par les entreprises automobiles et utilisé pour créer un berceau du moteur en magnésium léger qui est en cours de production. Comme le berceau du moteur est moins lourd, les véhicules sont plus éconergétiques, mais conservent la durabilité et d'autres caractéristiques de sécurité des berceaux du moteur lourds.

Les piles à hydrogène offrent des possibilités intéressantes en ce qui a trait à la production d'une énergie plus propre, mais le stockage sûr et fiable de l'hydrogène présente encore d'importants défis technologiques. Les chercheurs du programme ont élaboré un nouveau processus pour charger et recharger un hydrure fait d'un alliage léger de magnésium et de fer sans avoir recours à des pressions ou à des températures élevées. Ce processus est plus sûr que les systèmes de stockage du gaz à haute pression actuellement utilisés pour stocker l'hydrogène.

L'un des plus grands défis à relever dans le secteur de la construction est d'empêcher le béton de se détériorer lorsqu'il est exposé à d'autres produits chimiques tels que le sel de voirie. Les chercheurs du programme ont découvert que l'application d'adjuvants au lithium sur les autoroutes actuelles permet de contrôler les réactions silico-alkalines qui peuvent causer la détérioration des structures en béton. Ces résultats ont influé sur les recommandations formulées par l'Association canadienne de normalisation qui concernent le béton.

L'industrie canadienne de l'énergie dépend d'un vaste réseau de pipelines pour le transport du pétrole et du gaz naturel. La réparation de la rupture d'un pipeline est coûteuse, et cette rupture peut causer d'importants dommages à l'environnement. Dans le cadre du programme Minéraux et métaux, on a élaboré une technologie innovatrice qui permet de surveiller les contraintes dans les pipelines et de détecter rapidement les fissures, la corrosion interne, le flambement et la flexion des canalisations. Cette technologie sera particulièrement utile pour la surveillance continue des pipelines qui traversent des régions écologiquement vulnérables telles que les marécages, les rivières et le Nord.

Un volet important du système d'innovation est le transfert et l'utilisation de nouvelles technologies par le biais de contributions aux normes internationales. Les chercheurs du programme ont créé un moule qui améliore le processus de moulage standard des éprouvettes d'essai faites d'alliages de cuivre sans plomb. Ils ont aussi contribué aux normes internationales dans les domaines du matériel de soudage, de la fabrication de structures extracôtières en acier et des méthodes d'évaluation des substances qui inhibent la corrosion à l'intérieur des pipelines.

La création d'un processus de moulage à l'aide d'un moule de graphite pour les alliages d'aluminium est une autre application de la nouvelle technologie élaborée dans le cadre du programme Minéraux et métaux. Les moules de graphite, qui servent habituellement au moulage du zinc, n'étaient pas utilisés auparavant pour l'aluminium en raison des coûts et des défauts de moulage. Grâce aux progrès réalisés par les chercheurs du programme, on a produit des alliages d'aluminium d'excellente qualité. Le moulage des alliages d'aluminium à l'aide des moules de graphite donne des résultats supérieurs aux propriétés mécaniques requises pour les applications aérospatiales. Un client a indiqué que le processus a suscité beaucoup d'intérêt parmi ses clients de l'Amérique du Nord et que la technologie a été un facteur important de sa décision de s'installer à Montréal.

Les essais non destructifs utilisés pour analyser les matériaux, les structures et les composants contribuent à assurer la sécurité publique. Les intervenants du programme Minéraux et métaux gèrent l'Initiative nationale canadienne qui vise à accréditer le personnel qui utilise les méthodes des essais non destructifs (par exemple la radiographie industrielle et la technologie des ultrasons). Au cours de la période de déclaration, 531 personnes ont reçu l'accréditation liée aux méthodes des essais non destructifs, et 986 personnes ont renouvelé leur accréditation. En outre, 93 employés de Santé Canada et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ont reçu leur accréditation.

Comme c'est le cas pour les autres activités du programme Minéraux et métaux, les personnes qui font de la recherche sur les matériaux de pointe ont reçu de nombreux prix remis par des institutions nationales et internationales au cours de la période de déclaration, par exemple les suivants :

- le prix de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour le leadership et les contributions techniques apportés dans les domaines du soudage, de la fatigue et de la rupture des structures extracôtières;
- le prix d'ASM international, la société mondiale des ingénieurs et des chercheurs du domaine des matériaux, pour avoir fait progresser la technologie et les applications industrielles des métaux et des matériaux;
- le prix du Programme de coopération technique pour les travaux sur le soudage et les contributions au soudage à basse température du nickel-aluminium-bronze et des matériaux connexes;
- le prix de l'American Foundrymen's Society pour une contribution exceptionnelle à l'élaboration et au transfert aux fonderies de métaux non ferreux d'un alliage de cuivre sans plomb, d'un processus de moulage de l'alliage de cuivre et d'une technologie de moulage des métaux légers.

Commerce et investissement – Compte tenu de la portée internationale de l'industrie minière canadienne et de la concurrence féroce qui règne dans les marchés des produits de base, il est crucial que le Canada offre un climat d'investissement compétitif, notamment par le biais du régime fiscal. Dans le cadre du programme Minéraux et métaux, on fait le suivi des questions liées à la compétitivité et formule des analyses et des recommandations stratégiques afin d'assurer un climat favorable aux investissements dans l'exploitation minière au Canada.

Les activités de l'industrie minière, notamment l'exploration, l'exploitation minière et la fonte, sont réalisées dans chaque province et territoire du Canada. C'est pourquoi les intervenants du programme Minéraux et métaux s'efforcent d'entretenir de solides relations avec les divers paliers de gouvernement dans toutes les régions du Canada, afin de régler les questions minières. Au cours de la période de déclaration, on a fourni des analyses et des conseils spécialisés au sujet de l'impact des coûts du transport et de l'infrastructure locale sur la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Les gisements de métaux communs s'appauvrissent au Canada, ce qui accroît la vulnérabilité des 150 collectivités minières canadiennes aux fermetures de mines. C'est pourquoi les intervenants du programme Minéraux et métaux ont proposé, au cours de la période de déclaration, la mise en place d'un crédit d'impôt pour forage profond, en vue de stimuler les activités d'exploration visant à découvrir des métaux communs, ce qui aura pour résultat de multiplier les gisements. En outre, ils ont élaboré avec les gouvernements provinciaux un plan d'action pour s'attaquer aux questions liées à la compétitivité, par exemple la politique fiscale, la sécurité financière et l'amélioration du processus de réglementation. Ils ont compilé et publié des données sur les gisements des métaux communs et précieux et examiné en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux les tendances de l'exploration minière. La publication intitulée *Survол des tendances observées dans l'exploration minière canadienne* a été mise en



Les activités statistiques du programme Minéraux et métaux appuient les cinq priorités de RNCan. La photo ci-dessus, qui montre les participants à la réunion annuelle du Comité fédéral-provincial-territorial de la statistique des minéraux, témoigne des nombreux partenariats intergouvernementaux que les intervenants du programme Minéraux et métaux ont établis pour assurer la disponibilité de statistiques précises, opportunes et uniformes sur l'exploitation minière dans les 13 provinces et territoires du Canada. Ce comité fait la promotion de l'échange des données, de l'élimination du double emploi et de l'atteinte d'un consensus sur les priorités. Dans le Rapport annuel 2005 du Vérificateur général, ces activités statistiques sont présentées comme un modèle à suivre par les autres organisations, particulièrement en ce qui a trait à la collaboration et aux partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux.

nomination pour un prix décerné par la revue internationale *Mining Journal* de la Grande-Bretagne. Un analyste principal a reçu le prix pour service exceptionnel remis à l'Association canadienne des prospecteurs et des entrepreneurs pour avoir contribué à l'analyse des gisements minéraux du Canada.

Les entreprises minières du Canada sont installées dans plus de 100 pays; elles sont donc confrontées à une vaste gamme de questions liées à l'investissement. Sous l'égide du Groupe de travail stratégique sur la Chine du premier ministre, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont élaboré, avec la Commission nationale de développement et de réforme du gouvernement de la Chine, un protocole d'entente qui vise à régler les questions d'investissement auxquelles sont confrontées les entreprises minières canadiennes qui

sont installées en Chine. De plus, un protocole d'entente a été signé avec le département américain du commerce pour promouvoir la collaboration dans le domaine des minéraux et des métaux et pour lancer des activités conjointes.

En outre, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont organisé un forum intitulé *L'investissement minier : un catalyseur des relations avec les pays en développement* et axé sur l'Afrique, qui visait à informer les cadres supérieurs du gouvernement du rôle que l'exploitation minière a joué, et continue de jouer, dans la promotion des intérêts économiques et politiques du Canada dans le monde entier. Cinq représentants du Parlement, du ministère des Affaires étrangères du Canada, d'Exportation et Développement Canada et de l'Agence canadienne de développement international, ainsi que des représentants de dix pays africains ont participé au forum.

Au cours de la période de déclaration, on a lancé le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Ce forum est le résultat de deux réunions préparatoires de l'initiative Dialogue mondial des gouvernements sur les mines, les métaux et le développement durable, qui était parrainée par le Canada et l'Afrique du Sud au Sommet mondial sur le développement durable de 2002, et vise à réunir les gouvernements qui

ont une position et un intérêt communs à l'égard du secteur des mines, des minéraux et des métaux. Au cours d'une réunion tenue à Genève (Suisse) en juin 2004, les participants ont approuvé à l'unanimité l'attribution au Canada de la responsabilité du secrétariat de ce forum pour les cinq premières années.

En février 2005, le forum a été officiellement lancé, et 26 membres en faisaient partie. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU) ont donné un appui solide au forum. Son mandat sera d'examiner et de promouvoir la contribution du secteur des mines, des minéraux et des métaux au développement durable et de constituer une plate-forme qui permettra aux gouvernements d'échanger des renseignements qui les aideront à relever les défis mondiaux auxquels ce secteur est confronté. En outre, le forum sera particulièrement utile pour les pays en développement qui tentent d'exploiter judicieusement leurs ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté.

La plus grande partie des minéraux et des métaux produits au Canada sont exportés. En 2004, la valeur des minéraux et des métaux canadiens exportés s'est chiffrée à 55 milliards de dollars, ce qui représente plus de 10 p. 100 du total des exportations canadiennes. Il est donc essentiel d'assurer et d'accroître l'accès aux marchés internationaux. Au cours de la période de déclaration, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont réussi à empêcher l'inscription du chrysotile sur la liste de la Convention de Rotterdam qui concerne l'information et le consentement préalable. Il a été démontré que les risques associés au chrysotile sont gérables. Simultanément, le Canada a accepté d'y inscrire quatre autres formes d'amiante dont les risques sont considérés comme impossibles à gérer dans le contexte d'un usage professionnel. En outre, on a fourni à Commerce international Canada des connaissances et des avis spécialisés sur les questions liées au commerce des minéraux et des métaux, afin d'assurer que les intérêts des industries canadiennes des minéraux et des métaux sont représentés dans les négociations commerciales en cours avec les pays qui veulent accéder à l'Organisation mondiale du commerce.

À l'aide des intervenants du Programme d'image de marque du Canada, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont accru la participation aux foires commerciales des fournisseurs canadiens de matériel et de services à l'industrie minière. Selon un sondage, les ventes des fournisseurs ont augmenté de 20 à 46 millions de dollars en raison de leur participation à des foires commerciales en 2004. Pour palier le manque de données sur les besoins et l'identité de ces fournisseurs, on a entrepris la création d'une base de données.

Le Processus de Kimberley représente la principale initiative internationale qui vise à briser le lien inquiétant qui existe entre les rébellions et le commerce de diamants bruts dans certains pays africains. Le Canada s'acquitte de son engagement à l'égard du processus de Kimberley par le biais de la *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts*. En vertu de cette loi, le ministre des Ressources naturelles est responsable de contrôler la production, l'exportation et l'importation de diamants bruts au Canada. Au cours de la période de déclaration, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont réussi à mettre en oeuvre la loi au Canada.

Sur la scène internationale, ils ont joué un rôle de leader dans le Processus de Kimberley, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères du Canada. Ainsi, ils ont continué de présider le Groupe de travail international sur les statistiques du Processus de Kimberley et de participer à tous les autres groupes de travail.

Énergie et environnement – Afin de réduire au minimum l'impact des activités minières proposées sur l'environnement, les intervenants du programme Minéraux et métaux assument les obligations prévues dans la loi pour RNCan, qui est l'autorité responsable des projets miniers en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Ils ont réalisé ce travail en collaboration avec d'autres minières fédéraux et autorités provinciales et territoriales. Ainsi, ils ont continué d'assurer un leadership dans l'évaluation environnementale de la mine de diamants Victor de la société De Beers, située dans le nord de l'Ontario, et assumé les obligations imposées par la loi qui concernent les évaluations environnementales supplémentaires à réaliser en Colombie-Britannique et au Nunavut.

Comme c'est le cas pour l'ensemble du gouvernement du Canada, les intervenants du programme Minéraux et métaux adhèrent au principe du « gouvernement intelligent », notamment la mise en place d'un régime réglementaire transparent et prévisible qui satisfait aux objectifs de la politique publique tout en éliminant les effets indésirables. Ils ont participé au processus de déclaration quinquennal lié à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et au regroupement des activités fédérales d'évaluation environnementale. En outre, ils ont entrepris des études en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des évaluations et des initiatives environnementales dans le but d'harmoniser davantage les règlements. De plus, ils ont participé au programme de modernisation des habitats halieutiques du MPO afin de veiller à ce que les règlements et les politiques qui visent le développement minéral soient appliqués de façon équilibrée.

Le recyclage est aussi une composante importante de l'engagement du Canada à réduire les émissions de GES. Les intervenants du programme Minéraux et métaux ont entrepris 35 projets dans le cadre du Programme de recyclage amélioré (PRA) pour les minéraux et les métaux, en vertu du *Plan d'action 2000 sur les changements climatiques*. L'objectif de ce programme est de supprimer 0,7 Mt d'équivalent CO₂ par année d'ici 2010. On a demandé la prolongation du PRA par le biais des rapports liés au Budget 2005. De plus, une nouvelle initiative de recyclage amélioré a été proposée et mise en valeur dans le budget.

Un grand nombre des progrès récents de la productivité minière sont attribuables à l'utilisation d'équipements lourds souterrains. Cependant, la plupart de ces équipements fonctionnent au diesel, qui pollue l'air que respirent les mineurs et qui produit des émissions de GES. Au cours de la période de déclaration, dans le cadre des travaux de recherche sur les applications minières souterraines, on s'est penché sur l'utilisation de piles à combustible non polluantes, et l'on a notamment mis à l'essai une locomotive à piles à combustible de quatre tonnes. On s'est aussi penché sur la gestion des questions environnementales liées aux effluents miniers, au drainage minier acide et au legs minier. Pour que le traitement des effluents miniers soit rentable, il est essentiel de mieux comprendre les mécanismes chimiques et microbiens clés qui facilitent le

traitement naturel des contaminants miniers. Les travaux de recherche sur les marais passifs ont abouti à la mise en oeuvre de cette technique dans les mines canadiennes. Ils ont été réalisés par les intervenants du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (PNEDEM), et des ateliers de transfert de la technologie ont été organisés à Sudbury et à Vancouver. En outre, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont mis sur pied l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA), une initiative multipartite qui est basée sur le modèle du PNEDEM. Le cadre d'action pluriannuel qui décrit les principales activités de l'INMOA a été approuvé par les ministres des mines fédéral, provinciaux et territoriaux au cours de la période de déclaration.

Les véhicules moins lourds sont plus éconergétiques et produisent donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. L'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers (ICRML) vise à créer des métaux légers et des aciers à haute résistance de pointe, qui peuvent être utilisés dans les véhicules. Voici des réalisations récentes : un disque de frein en composite d'aluminium, dont le poids est réduit de 60 p. 100 et qui devrait durer six fois plus longtemps que les disques de frein classiques en fonte; un prototype de tuyau en aluminium et en acier haute résistance de pointe, qui peut être utilisé pour l'hydroformage; et un système de peinture à trois couches pour protéger les composants en alliage de magnésium contre la corrosion.

La production du ciment Portland, l'un des composants les plus utilisés de nos jours pour la construction, produit de grandes quantités de CO₂. Les intervenants du programme Minéraux et métaux ont élaboré des matériaux cimentaires supplémentaires pour remplacer le ciment de Portland, réduisant ainsi les émissions de CO₂. Avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international, ils ont organisé des séminaires en Inde, qui ont regroupé 2 100 participants, en vue de transférer cette technique.

Les oléoducs et les gazoducs à haute pression doivent être fiables, tant pour des raisons économiques que pour des raisons de protection de la sécurité publique et de l'environnement. Les chercheurs du programme Minéraux et métaux ont contribué à réduire les possibilités de fuite et de rupture dans les pipelines en élaborant de nouvelles normes pour la vérification des ruptures et la solidité des joints circulaires.



De gauche à droite : Andy Yesno, conseiller et Charlie Okeese, chef de la Première nation Eabametoong (anciennement la Première nation de Fort Hope); Gary Nash, SMA, RNCan; Hans Matthews, président, Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA); et Peter Recollet, conseiller, Première nation de Wahnapiatae. M. Yesno, le chef Okeese et la collectivité d'Eabametoong sont présentés dans une vidéo qui a été produite récemment et qui vise à faire connaître les possibilités économiques qu'offre l'industrie minière aux collectivités rurales et autochtones.

Collectivités nordiques et autochtones – L’industrie minière est l’un des plus gros employeurs actuels et éventuels des Autochtones au Canada. Elle offre des possibilités d’emploi à long terme, particulièrement aux jeunes Autochtones qui vivent dans les collectivités rurales et nordiques. Les intervenants du programme Minéraux et métaux sont déterminés à faire en sorte que les Autochtones du Canada profitent des avantages de l’exploitation minière.

Au cours de la période de déclaration, les intervenants du programme Minéraux et métaux ont intensifié leurs efforts pour promouvoir la participation des Autochtones à l’industrie minière. Les partenariats entre l’industrie minière et les groupes autochtones ont été encouragés à l’occasion de divers forums, par exemple la Table ronde de l’industrie minière et des Autochtones et la Conférence annuelle des ministres des mines fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que par le biais du dialogue continu entretenu avec des organisations autochtones clés, l’industrie minière et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Pour favoriser le développement des capacités et la prise de décisions judicieuses au sein des collectivités autochtones, on a élaboré plusieurs outils de communication, notamment les suivants : des bulletins d’information, une vidéo sur l’exploitation minière et un portail en ligne qui présente des cartes des activités liées aux minéraux et aux métaux qui touchent les collectivités autochtones. En 2004, le Conseil pour l’avancement des agents de développement autochtones (CAADA) a remis, à l’occasion de sa onzième conférence nationale annuelle, un prix aux intervenants du programme Minéraux et métaux pour leur contribution de longue date au CAADA.

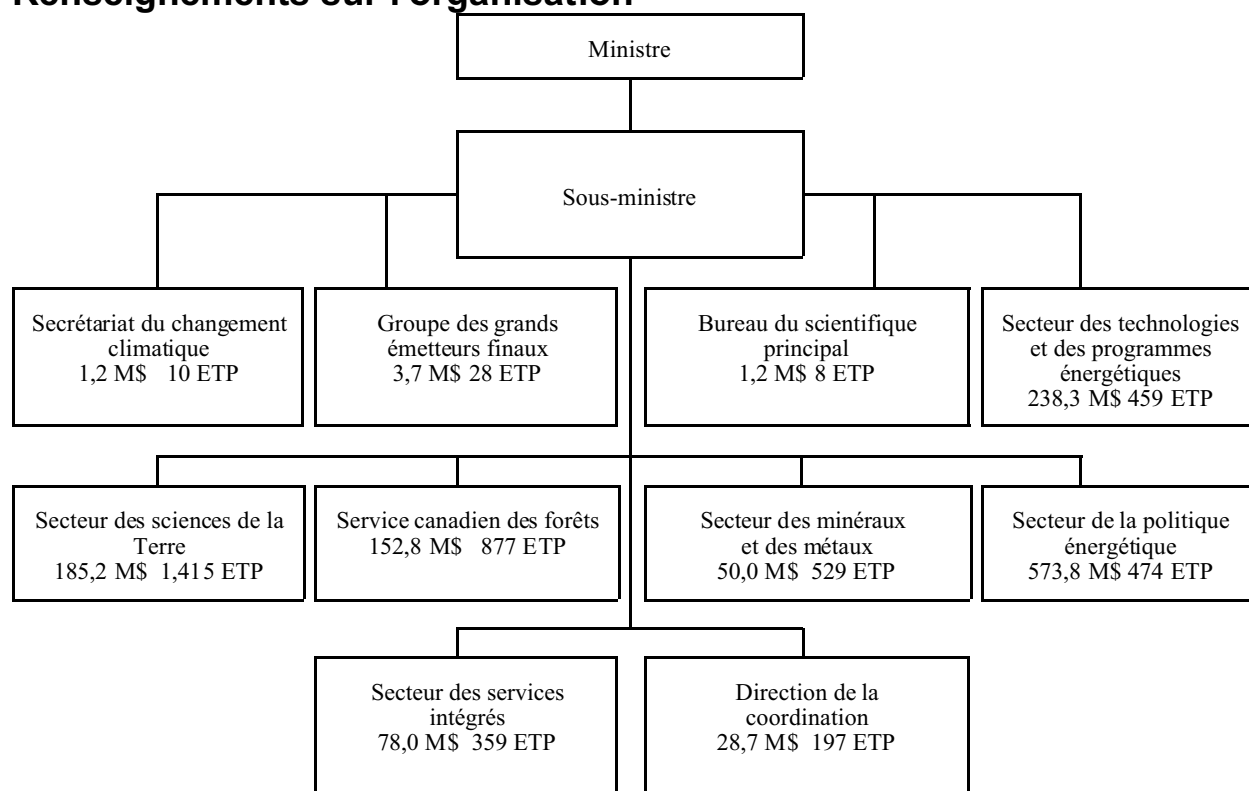
Sécurité publique – L’un des principaux objectifs du programme Minéraux et métaux est d’assurer la sécurité des travailleurs et des citoyens du Canada. Cependant, à la suite des événements du 11 septembre, on a mis davantage l’accent sur les activités liées à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Ainsi, dans le cadre des activités de science et de technologie liées aux explosifs du programme Minéraux et métaux, on offre des services d’évaluation et d’atténuation des explosions au public et au secteur privé, alors que dans le cadre des activités de réglementation et de permis liés aux explosifs, on élabore des règlements et des programmes pour accroître la sécurité de l’approvisionnement en explosifs au Canada.

Depuis le tragique attentat à la bombe survenu à Oklahoma City en 1995, l’utilisation abusive d’engrais est devenue une importante préoccupation. Au cours de la période de déclaration, à la suite de la consultation des intervenants, on a élaboré une politique pour contrôler la vente de grandes quantités de précurseurs d’explosifs tels que le nitrate d’ammonium. De plus, on a réalisé environ 1 200 inspections de permis d’explosifs; en général, les taux de conformité sont élevés, et aucune poursuite n’a été entreprise. Environ 1 500 agents propulsifs ont été autorisés et classés aux fins du marché canadien. De plus, on a tenté de satisfaire à des exigences changeantes, notamment celles qui sont liées à l’adoption de la nouvelle *Loi sur les frais d’utilisation*, qui autorise l’imposition de nouveaux frais d’utilisation pour les explosifs. Un rapport à ce sujet a été présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor en mars 2005. Le système utilisé au Canada pour contrôler l’importation, la fabrication, le stockage, la vente et le transport des explosifs, des pièces pyrotechniques et d’autres agents propulsifs est reconnu à l’échelle internationale comme l’un des meilleurs du monde.

L'objectif des activités de science et de technologie liées aux explosifs du programme Minéraux et métaux est d'améliorer la sécurité des travailleurs et du public et de les protéger de la menace que représentent les explosifs. On a acquis, au cours des dernières années, d'importantes compétences dans la protection des personnes et de l'infrastructure civile contre les effets des explosions délibérées ou accidentelles. Ces compétences sont de plus en plus demandées dans le contexte actuel axé sur la sécurité. Ainsi, en collaboration étroite avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, les intervenants du programme ont élaboré un logiciel de repérage qui permet d'évaluer rapidement la vulnérabilité des bâtiments gouvernementaux aux explosions. Cet outil permettra d'améliorer l'établissement des priorités pour les dépenses consacrées à la rénovation des bâtiments. Les intervenants du programme ont produit des lignes directrices sur l'utilisation d'une pellicule de protection pour durcir les fenêtres et examiné des stratégies pour protéger les biens gouvernementaux contre les explosions. En outre, ils ont évalué, au nom d'autres ministères fédéraux et du secteur privé, la vulnérabilité aux explosions d'une vaste gamme de structures, des bâtiments patrimoniaux situés au centre ville d'Ottawa aux installations aéroportuaires. En partenariat avec la Division de la protection des infrastructures énergétiques de RNCan et dans le cadre de l'Initiative canado-américaine sur la frontière intelligente, ils ont contribué à réduire la vulnérabilité aux explosions de certaines infrastructures énergétiques transfrontalières cruciales telles que les oléoducs, les gazoducs et les centrales hydroélectriques. Enfin, ils ont contribué à la réduction du terrorisme en faisant progresser le marquage, l'identification et la détection des explosifs en feuille. Les progrès ont été présentés à l'Organisation de l'aviation civile internationale. En outre, on a fourni une base de données sur les explosifs commerciaux aux agences canadiennes et américaines chargées de la sécurité, afin de les aider à identifier les explosifs. Au cours de la période de déclaration, les chercheurs sur les explosifs du programme Minéraux et métaux ont reçu des marques de reconnaissance nationales et internationales, notamment un prix de l'American Society for Testing and Materials.

Section III - Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation



* Les ETP sont basés sur le Budget principal des dépenses de 2004-2005.

Responsabilisation

- Secrétariat du changement climatique – Chef, Secrétariat du changement climatique
- Groupe des grands émetteurs finaux – Sous-ministre adjoint, Groupe des grands émetteurs finaux
- Bureau du scientifique principal – Chef, Scientifique principal
- Secteur des sciences de la Terre – Sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre
- Service canadien des forêts – Sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts
- Secteur des minéraux et des métaux – Sous-ministre adjoint, Secteur des minéraux et des métaux
- Secteur des technologies et des programmes énergétiques – Sous-ministre adjoint, Secteur de la technologie et des programmes énergétiques
- Secteur de la politique énergétique – Sous-ministre adjoint, Secteur de la politique énergétique
- Secteur des services intégrés – Sous-ministre adjoint, Secteur des services intégrés
- Direction et coordination – Directeurs généraux des directions suivantes : Direction de la coordination des politiques ministérielles et du portfolio; Direction de la vérification et de l'évaluation; Direction des Communications; et les Services juridiques.

Tableau de concordance financier entre la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) et l'Architecture des activités de programmes (AAP)

SPRR -- Résultats stratégiques	AAP - Résultat stratégique*
Diffusion de l'information et établissement d'un consensus	Les Canadiens et les Canadiennes tirent des avantages sociaux et économiques durables de l'évaluation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques, forestières et minérales, et possèdent les connaissances nécessaires pour atténuer les effets environnementaux et réagir efficacement aux dangers naturels et anthropiques.
Avantages économiques et sociaux	
Protection de l'environnement et atténuation des répercussions	
Sûreté et sécurité des Canadiens	
Saine gestion ministérielle	

* Par économie d'espace, le résultat stratégique de RNCAN est raccourci à « Développement durable et utilisation des ressources naturelles » dans la Section III.

1. Comparaison des dépenses prévues et actuelles et employés à temps plein

(millions de \$)	2002-2003 Réelles	2003-2004 Réelles	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Développement durable et utilisation des ressources naturelles	991,2	1 215,4	1 092,9	1 230,2	1 492,7	1 312,9
Moins : recettes non disponibles	(68,9)	(128,3)	(150,3)	(150,3)	(255,1)	(255,1)
Ajout : Coûts des services reçus à titre gracieux	39,5	39,6	38,0	38,0	38,0	39,1
Coût net du programme	961,8	1 126,7	980,6	1 117,9	1 275,6	1 096,9
Équivalents temps plein (ETP)	4 233	4 301	4 356	4 356	4 356	4 356

2. Utilisation des ressources par résultat stratégique

2004-2005 Budgétaire (en millions de \$)						
Résultat stratégique	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total: Dépenses budgétaires (brutes)	Moins: Recettes disponibles	Total: Dépenses budgétaires nettes
Développement durable et utilisation des ressources naturelles						
Budget principal	675,5	12,7	445,3	1 133,5	(40,6)	1 092,9
Dépenses prévues	687,8	12,7	570,3	1 270,8	(40,6)	1 230,2
Total des autorisations	731,8	12,7	784,5	1 529,0	(36,3)	1 492,7
Dépenses réelles	656,2	8,4	684,6	1 349,2	(36,3)	1 312,9
Différence	(75,6)	(4,3)	(99,9)	(179,8)	0,0	(179,8)

3. Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	2004-2005 (millions de \$)			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 Dépenses de fonctionnement	578,8	590,2	629,6	562,4
5 Dépenses d'immobilisations	12,7	12,7	12,7	8,4
10 Subventions et contributions	289,8	289,8	291,1	194,8
(S) Ministre des Ressources naturelles -salaire at allocation automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(S) Contribution aux avantages sociaux des employés	58,4	59,3	58,8	58,8
(S) Coûts d'infrastructure liés directement ou indirectement à la recherche, à la mise en valeur, à la production ou au transport du pétrole et du gaz au large de la Nouvelle-Écosse	1,6	1,6	3,1	0,7
(S) Coûts d'infrastructure liés directement ou indirectement à la recherche, à la mise en valeur, à la production ou au transport du pétrole et du gaz au large de Terre-Neuve	1,4	1,4	2,2	1,0
(S) Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	3,6	3,6	1,0	1,0
(S) Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	2,5	2,5	2,3	2,3
(S) Paiements au compte des recettes extracôticières de la Nouvelle-Écosse	30,0	55,0	80,4	80,4
(S) Paiements au compte des recettes provenant des ressources en hydrocarbures de Terre-Neuve	116,4	116,4	175,0	175,0
(S) Fonds renouvelable de Géomatique Canada	(2,4)	(2,4)	6,6	(1,5)
(S) Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	0,0	100,0	100,0	100,0
(S) Paiements de péréquation compensatoire à Terre-Neuve	0,0	0,0	129,3	129,3
(S) Utilisation du produit de la vente des biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	0,4	0,2
(S) Frais des agences de recouvrement	0,0	0,0	0,0	0,0
Total RNCan	1 092,9	1 230,2	1 492,7	1 312,9

4. Coût net du programme

(en millions de \$)	2004-2005
Total des dépenses réelles	1 312,9
Plus : Services reçus à titre gracieux	
• Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	14,4
• Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (à l'exclusion des fonds renouvelables)	22,9
• Indemnisation des victimes d'accidents du travail fournie par Développement social Canada	0,3
• Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.	1,5
Total des services reçus à titre gracieux	39,1
Moins : Recettes non disponibles	(255,1)
Coût net du programme pour 2004-2005	1 096,9

5. Passif éventuel

(en millions de \$)	31 mars 2003	31 mars 2004	Courant au 31 mars 2005
Revendications et causes en instance ou imminentes	446,7	493,9	693,9
Garanties	181,4	102,3	23,2
Total du passif éventuel	628,1	596,2	717,1

6. Prêts, placements et avances (non-budgétaire)

(en millions de \$)	1 ^{er} avril 2003	1 ^{er} avril 2004	Nouveaux prêts consentis	Paiements reçus	Solde impayé au 31 mars 2005
Développement durable et utilisation des ressources naturelles					
Prêt à Énergie atomique du Canada Ltée pour le logement	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêt à Énergie atomique du Canada Ltée pour l'inventaire de l'eau lourde	5,5	4,5	0,0	1,0	3,5
Prêt pour faciliter la réalisation du projet de mise en valeur Hibernia	55,2	46,0	0,0	9,2	36,8
Prêt à Nordion International Inc.	90,0	86,0	0,0	4,0	82,0
Investissement dans la Lower Churchill Development Corporation	14,8	14,8	0,0	0,0	14,8
Investissement dans Énergie atomique du Canada Ltée	164,2	164,2	0,0	0,0	164,2
Total	329,8	315,5	0,0	14,2	301,3

7. Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en millions de \$)	Réelle 2002-2003	Réelle 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Revenu disponible						
Développement durable et utilisation des ressources	37,2	37,4	40,6	40,6	36,3	36,3
Revenu non disponible						
Développement durable et utilisation des ressources	68,9	128,3	150,3	150,3	150,3	255,1
Total des revenus disponibles et non disponibles	106,1	165,7	190,9	190,9	186,6	291,4

8. Fonds renouvelable de Géomatique Canada

État des résultats

(en millions de \$)	2004-2005					
	Réelle 2002-2003	Réelle 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Produits	11,6	12,5	11,7	11,7	11,7	11,1
Service	3,0	3,4	4,1	4,1	4,1	4,2
Consultations	1,7	0,5	2,0	2,0	2,0	0,8
Total des revenus disponibles	16,3	16,4	17,8	17,8	17,8	16,1
Dépenses de fonctionnement						
Coût des ventes	2,9	3,3	2,9	2,9	2,9	3,5
Salaires et avantages sociaux	7,0	4,9	6,0	6,0	6,0	5,5
Dépréciation	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,2
Réparations et entretien	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6
Services d'administration et de soutien	2,9	2,0	2,1	2,1	2,1	1,6
Commodités, matériaux et approvisionnements	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5	0,3
Location	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,2
Intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Transport et communication	0,6	0,3	0,6	0,6	0,6	0,2
Services professionnels et spéciaux	3,2	2,3	3,7	3,7	3,7	2,7
Total des dépenses de fonctionnement	18,3	14,3	17,3	17,3	17,3	14,8
Excédent de fonctionnement (déficit)	(2,0)	2,1	0,5	0,5	0,5	1,3

8. Fonds renouvelable de Géomatique Canada (suite)

Flux de trésorerie

(en millions de \$)	2004-2005					
	Réelle 2002-2003	Réelle 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Excédent de fonctionnement (déficit)	(2,0)	2,1	0,5	0,5	0,5	1,3
Postes hors caisse						
Poste hors caisse- dépréciation	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,2
Changement dans le fonds de roulement	2,9	0,5	1,3	1,3	1,3	(0,6)
Autres postes	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0
Activités d'investissement						
Acquisition d'immobilisations	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	0,0
Excédent (déficit)	1,3	3,0	2,4	2,4	2,4	0,9

Utilisation de l'autorisation

(en millions de \$)	2004-2005					
	Réelle 2002-2003	Réelle 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Recettes réelles
Autorisation	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Prélèvements :						
Solde au 1 ^{er} avril	(0,2)	1,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Excédent (déficit)	1,3	3,0	2,4	2,4	2,4	0,9
Encaisse au 31 mars	1,1	4,1	6,5	6,5	6,5	5,1
Rajustement pour charges et crédits imputés sur l'autorisation après le 31 mars	(4,0)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(1,9)
Solde de l'autorisation au 31 mars	2,1	6,6	9,0	9,0	9,0	8,1

Note : Les totaux ont été arrondis.

9. Besoin en ressources par secteur et organisation

(en millions de \$)	2004-2005			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Développement durable et utilisation des ressources naturelles				
Sciences de la Terre	182,4	187,5	206,1	185,2
Service canadien des forêts	161,0	161,0	171,7	152,8
Minéraux et métaux	45,5	45,5	51,7	50,0
Technologie et programmes énergétiques	244,4	244,4	296,4	238,3
Politique énergétique	345,7	477,9	645,7	573,8
Services ministériels	74,3	74,3	79,5	78,0
Direction & coordination	18,3	18,3	33,9	28,7
Secrétariat des changements climatiques	16,8	16,8	1,9	1,2
Groupe des grands émetteurs finaux	2,8	2,8	4,3	3,7
Bureau du Chef scientifique	1,7	1,7	1,5	1,2
Total	1 092,9	1 230,2	1 492,7	1 312,9

10A. Frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005			Année de planification		
				Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Exercice	Revenu prévu (\$000)	Coût total prévu (\$000)
Licences pour des explosifs	R	LE	août 93	1 170	1 190	4 917	2005-06 2006-07 2007-08	1 200 1 200 1 200	4 959 4 959 4 959
Données sismiques	F	LLIRN	mars 04	905	895	1 025	2005-06 2006-07 2007-08	925 925 925	1 059 1 059 1 059
Produits cartographiques	F	LLIRN, LATC	mars 04	1 490	952	1 057	2005-06 2006-07 2007-08	774 655 555	852 819 699
Essais non destructifs (END) ISO	F	LLIRN	nov. 02	905	907	906	2005-06 2006-07 2007-08	950 950 950	950 950 950
Photographies	F	LLIRN	mars 04	740	727	762	2005-06 2006-07 2007-08	509 543 554	533 569 580
Demandes en matière d'AIPRP	R	LAI	1992	1 014	716	1 863	2005-06 2006-07 2007-08	900 900 900	2 250 2 250 2 250
Autres produits	F	LLIRN	mars 04	890	358	356	2005-06 2006-07 2007-08	588 588 587	594 594 593
Abonnements	F	LLIRN	mars 04	565	563	665	2005-06 2006-07 2007-08	377 377 377	445 444 444
Matériaux de référence certifiés	F	LLIRN	1999	500	424	589	2005-06 2006-07 2007-08	424 424 424	589 589 589
	Total partiel réglementaire :			2 184	1 906	6 780	2005-06	6 647	12 231
	Total partiel autres produits et services :			5 995	4 826	5 361	2006-07	6 561	12 233
	Total			8 179	6 732	12 141	2007-08	6 471	12 123

F = facultatif

R= réglementaire

LAI - Loi sur l'accès à l'information

LE = Loi sur les explosifs

LLIRN - Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles

LATC - Loi sur l'arpentage des Terres du Canada

10B. Frais d'utilisation -- Politique sur les normes de services pour les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Licences pour des explosifs	<p>95 % du temps, les demandes initiales de licence de fabrication seront achevées dans les 60 jours suivant la réception de la documentation complète; les renouvellements et les autres autorisations seront traitées dans les 30 jours suivant la réception d'une demande complète. Voir la section Autres renseignements ci-dessous ou visiter notre site Web : www.nrcan.gc.ca/mms/explosif</p>	<p>Les délais d'obtention d'une licence étaient acceptables pour les intervenants. Des normes de service officielles qui reflètent les délais actuels de prestation des services sont en cours d'élaboration.</p>	<p>Les consultations qui ont eu lieu à la fin de l'été 2005 ont été acceptées par les groupes d'intervenants. Aucune plainte formelle portant sur cette proposition n'est prévue.</p>
Données sismiques	<p>Pour la communication de l'emplacement exact et de la magnitude des gros tremblements de terre au Canada, le délai d'exécution est habituellement de 2 heures pendant les heures de travail et de 4 heures en dehors des heures de travail. Une confirmation préliminaire est habituellement mise à la disposition de nos clients dans 15 minutes pendant les heures de travail et sur notre site Web : www.seismo.nrcan.gc.ca.</p> <p>Pour toutes les autres demandes de données sismiques standard, le délai d'exécution est de cinq jours ouvrables. Les demandes complexes sont négociées avec le client.</p>	<p>Les normes de service sont examinées chaque année (les demandes de renseignements sont notées) - les résultats indiquent une conformité aux normes de plus de 95 %.</p>	<p>Aucune consultation n'est planifiée en ce moment. Pendant le récent projet Lithoprobe, des données sismiques ont été diffusées par l'entremise de la <i>Lithoprobe Seismic Processing Facility</i> (LSPF) à Calgary. Les consultations régulières effectuées par l'entremise de la LSPF se poursuivront. Afin d'encourager les clients à nous fournir de la rétroaction sur leurs attentes en matière de service, un questionnaire est en cours d'élaboration et sera annexé à chaque demande de données.</p>

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Produits cartographiques	<p>Cartes du Système national de référence cartographique (SNRC) : RNCAN vend des cartes en gros à un réseau de distribution restreint, et les normes de service reflètent cette situation.</p> <p>Le délai de réponse aux demandes d'information est de deux jours ouvrables. Délai de traitement des demandes : cinq jours ouvrables après avoir reçu la confirmation du paiement. Heures d'ouverture: de 8 h 30 à 16 h 30 HNE.</p>	<p>La Direction des services cartographiques détient la certification ISO 9001:2000. Par conséquent, elle subit un examen régulier de la gestion des objectifs qualité, des processus de rapport de non-conformité, et de la consultation des clients. Les problèmes de rendement sont abordés au moyen des objectifs qualité ISO qui sont mis à jour chaque année afin de régler les problèmes qui pourraient survenir.</p> <p>Des données annuelles cumulées sont disponibles sur demande.</p>	<p>Dans les parties du secteur qui se conforment au cadre ISO-9000 – comme la Direction des services cartographiques – les normes de service sont constamment examinées en préparant les rapports de non-conformité (RNC).</p> <p>La réunion du Comité de distribution régionale avec des représentants de RNCAN en septembre 2005 confirmera les services de soutien de nos distributeurs et abordera tout problème de rendement.</p>
Essais non destructifs (END) ISO	<p>1 - Deux semaines pour le traitement du formulaire de demande d'un candidat. Ce délai est indiqué sur les formulaires de demande 'Instructions à l'intention des candidats' qu'on peut obtenir sur copie papier ou sous forme électronique sur le site Web des END : ndt.nrcan.gc.ca. Tous les candidats détiennent ces renseignements avant de présenter une demande.</p> <p>*Note : L'évaluation des demandes provenant de l'étranger ou d'une formation/expérience inusitée peut exiger plus de temps.</p> <p>2 - Les résultats des examens sont habituellement disponibles trois semaines après la date de l'examen. Ce délai est précisé clairement dans la « lettre d'approbation » remise au candidat afin de lui permettre de remettre en question les résultats de l'examen.</p>	<p>La demande de chaque client est enregistrée et fait l'objet d'un suivi tout au long du processus. Bien que le rendement n'ait pas été formellement regroupé pour le comparer aux normes de service, l'absence de plaintes de la part des intervenants indique que les délais de traitement publiés sont respectés.</p>	<p>Les rajustements de frais sont présentés au comité consultatif d'intervenants, comprenant 12 membres, et sont négociés avec ce dernier. La structure de prix convenue ainsi que les frais pour les services et rapports requis sont mis en vigueur et ne sont pas modifiés pour 3 ans. Les intervenants aiment savoir que les prix seront stables pendant les 3 prochaines années.</p>

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Photographies	<p>Photographies aériennes (Photothèque nationale de l'air ou PNA) - Le délai de traitement des commandes est de dix jours ouvrables, le service prioritaire est de cinq jours ouvrables; le délai de réponse aux demandes de renseignements est de dix jours ouvrables 80 % du temps; le taux des erreurs de production est de 1,5 % ou moins; heures d'ouverture : de 8 h 30 à 16 h 30 HNE.</p> <p>Pour plus de renseignements, voir : www.airphotos.nrcan.gc.ca</p>	<p>Comme pour les cartes, les problèmes de rendement sont abordés au moyen des objectifs qualité ISO qui sont mis à jour chaque année afin de régler les problèmes qui surviennent.</p> <p>Le rendement obtenu est surveillé constamment. Les données annuelles cumulées sont disponibles sur demande.</p>	<p>Un sondage des clients de la PNA a été effectué en 2004 afin de cerner les besoins actuels et futurs et les tendances liées à l'utilisation de la collection actuelle de la PNA. Cela a mené à une meilleure compréhension des besoins actuels et futurs des clients. Aucune consultation future n'est planifiée en ce moment.</p>
Demandes en matière d'AIPRP	<p>Les normes sont établies par les règlements sur l'AIPRP.</p>	<p>Selon les données dans le rapport au Parlement.</p>	<p>Aucune consultation n'est planifiée.</p>
Autres produits	<p>Pour les données aéromagnétiques (et les données gravimétriques), le Centre des données géoscientifiques (CDG) du SST prévoit un maximum de 10 jours pour la réponse aux demandes externes de données (le délai de réponse moyen pour une demande standard est d'un jour). Nous fournissons également l'accès en ligne par l'entremise de l'Entrepôt de données géoscientifiques pour les données géophysiques et géochimiques (EDG-DGG). Pour plus de renseignement sur les normes de service, voir : http://www.ess.nrcan.gc.ca/intl/standards/index_f.php</p>	<p>Le rendement obtenu est comparé aux normes chaque année. 95 % des demandes sont conformes aux normes.</p> <p>Le nombre de demandes de renseignements a diminué considérablement depuis que les données sont disponibles gratuitement par l'entremise de l'EDG-DGG.</p>	<p>Les clients sont consultés régulièrement. Tous les clients accédant au site Web reçoivent un questionnaire sur la satisfaction des clients comprenant une demande de suggestions pour son amélioration. L'avènement de l'EDG-DGG (accès par le Web) a diminué de beaucoup les demandes envoyées au CDG.</p>

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Abonnements	<p>Base nationale de données topographiques (BNDT) - Le délai de réponse pour les demandes de renseignements généraux est de deux jours ouvrables pendant les heures de travail. Le site Web est disponible 24-7, 90 % du temps, et il est surveillé chaque mois.</p> <p>Préparation d'une entente d'abonnement, dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception. Retour de l'entente signée par les deux parties dans les 10 jours ouvrables suivant la réception du document et du paiement du client (le cas échéant). Accès aux données connexions suivant un abonnement dans les 2 jours ouvrables suivant le paiement des frais d'abonnement et la réception de l'entente signée par les deux parties.</p>	<p>On accuse réception des plaintes dans deux jours ouvrables - et selon les procédures de l'ISO, des mesures correctives sont prises immédiatement.</p> <p>Le rendement obtenu est surveillé constamment. Les données annuelles cumulées sont disponibles sur demande.</p>	<p>Les clients sont consultés régulièrement - c'est un élément du processus régulier de l'ISO.</p>

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Matériaux de référence certifiés	<p>La conformité aux normes de qualité est vérifiée au moyen de vérifications selon ISO 9001:2000. Les normes de service pour la qualité des matériaux de référence du Projet canadien des matériaux de référence certifiés (PGMRC) sont énoncées dans les Guides 30, 31, 33, 34 et 35 de l'ISO. Les normes de service pour la livraison des matériaux de référence du PGMRC sont « 80 % des commandes doivent être expédiées dans un jour et toutes les commandes dans 3 jours. Les commandes urgentes dans un jour. »</p> <p>Les normes de service pour la qualité des échantillons du Programme d'essais d'aptitude des laboratoires d'analyse minérale (PEA-LAM) sont énoncées dans le Guide 43 de l'ISO/CIE. D'autres normes de service se rapportent au nombre d'échantillons préparés pour des éléments particuliers et à la date limite pour la soumission de rapports aux participants et au Conseil des normes du Canada.</p>	<p>Au cours des deux dernières années : les normes pour la qualité des matériaux de référence du PGMRC ont été respectées à 99 %; les normes pour la livraison des matériaux de référence du PGMRC ont été respectées à 99,8 % dans des circonstances normales; les normes pour la qualité des échantillons du PEA-LAM ont été respectées à 95,3 %; les normes pour la soumission de rapports ont été respectées à 67 % (1e % est affecté par le petit échantillon de données).</p>	<p>Le Comité consultatif du PGMRC se compose de 21 intervenants externes qui se rencontrent une fois par année. Les sites Web énumèrent tous les produits et les prix. Les sites Web sont mis à jour au besoin mais au moins une fois par année : www.nrcan.gc.ca/mms/canmet-mtb/mmsl-lmsm/ccrmp.</p> <p>On effectue un sondage auprès des clients tous les trois ans pour les matériaux de référence et tous les deux ans pour le PEA-LAM. Les plaintes sont réglées par le chef d'unité dans un délai d'une semaine suivant sa réception. Pour les matériaux de référence en 2004, des plaintes ont été reçues représentant 1 % de toutes les commandes. Pour le PEA-LAM en 2004, des plaintes ont été reçues représentant 2 % de toutes les soumissions de données.</p>

Frais d'utilisation	Norme de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
<p>B. Autres renseignements</p> <p>La Division de la réglementation des explosifs (DRE) demeure déterminée à gérer ses activités de réglementation avec efficience et efficacité afin d'assurer la santé et la sécurité du public et des travailleurs tout en protégeant les stocks d'explosifs du Canada contre les groupes criminels ou terroristes. La DRE est résolue à communiquer 95 % des décisions sur les demandes d'autorisations de produits explosifs, les permis d'importation, les certificats de feux d'artifice et de pièces pyrotechniques, les licences de dépôt d'utilisateur, les licences de dépôt de vendeur, les certificats de fabrication et les renouvellements de licence de fabrique dans les 30 jours suivant la réception des demandes complètes et de toute la documentation nécessaire. Dans le cas des demandes initiales de licence de fabrique qui exigent un examen plus poussé, la DRE est résolue à communiquer 95 % des décisions dans les 60 jours suivant la réception des demandes complètes et de toute la documentation nécessaire.</p> <p>Les normes de rendement proposées prévoient une période de temps raisonnable pour exécuter les activités réglementaires (p. ex., le temps maximal que doit prendre l'examen d'une demande de licence et la décision d'acquiescer ou non à la demande). Les normes prévoient qu'elles seront respectées au moins 95 % du temps, étant donné qu'à l'occasion, des décisions réglementaires sont retardées en raison de circonstances sur lesquelles la DRE n'exerce aucun contrôle et qu'à l'occasion, les crêtes dans la charge de travail empêchent la prise de certaines décisions dans les délais prévus.</p>			

11. Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Réponse aux comités parlementaires

En novembre 2004, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a déposé un rapport provisoire intitulé « *Le Défi d'une tonne : Passons à l'action!* ». Ce rapport incite les Canadiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les chauffe-eau, les appareils électroménagers, les appareils d'éclairage et les climatiseurs d'environ 20 p. 100, ce qui équivaut à une contribution individuelle d'une tonne par année. De cette façon, le Canada retrancherait environ 32 mégatonnes à ses émissions annuelles de gaz à effet de serre. Autrement dit, le rapport demande aux Canadiens de prendre en charge 32 des 240 mégatonnes à couper pour atteindre notre objectif de Kyoto. Le Comité sénatorial a formulé 15 recommandations, qui n'appelaient aucune réponse de la part du gouvernement. Le texte du rapport se trouve à <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/enrg-f/rep-f/repintnov04-f.htm>.

Réponses à la vérificatrice générale

En avril 2005, la vérificatrice générale a déposé le rapport intitulé « *Chapitre 1 – Ressources naturelles Canada : Gouvernance et gestion stratégiques*, dans lequel elle constate que le Ministère n'a pas de plan stratégique ministériel pour exercer son mandat officiel et réaliser les priorités gouvernementales, et qu'il n'a pas établi de plan d'urgence approprié dans tous les secteurs qui relèvent de sa responsabilité (voir la Section IV, Gestion ministérielle, Modernisation de la gestion).

RNCan est l'un des ministères qui ont fait l'objet d'une vérification dans le « *Chapitre 4 – Les stratégies de développement durable : L'utilisation du régime fiscal et la gestion des déchets solides de bureau* ».

RNCan est l'un des trois ministères qui ont fait l'objet d'une vérification dans le « *Chapitre 5 – L'évaluation de certains rapports ministériels sur le rendement* ». La vérificatrice générale a constaté que la plupart des rapports sur le rendement donnaient un bon aperçu du contexte organisationnel et des résultats stratégiques de chaque ministère. Cependant, les attentes en matière de rendement ne sont pas toujours énoncées avec clarté et de manière concrète, et l'information présentée n'est pas toujours centrée sur les résultats des programmes. Parfois, on signale que les résultats favorables, et on n'indique pas suffisamment les sources des données et les limites des données. En outre, les rapports démontrent peu que l'information sur le rendement communiquée dans les rapports antérieurs est utilisée pour obtenir de meilleurs résultats au cours des exercices subséquents.

Le lecteur trouvera plus de renseignements au sujet de ces chapitres et des réponses du Ministère à l'adresse suivante http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/05menu_f.html.

Vérification externe

Vérification du BVG au sujet du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz – Les constatations de la vérification confirment que RNCan « est conforme, dans tous les aspects notables, avec les sections 14 et 15 du protocole d'accord pour la période se terminant le 31 mars 2003 ».

Vérifications et évaluations internes

Vérifications

- Cartes d'achat
- Vérification des contrôles internes au Centre canadien de télédétection (CCT) – Ottawa
- Examen de la santé et de la sécurité au travail au Centre de foresterie des Grands Lacs
- Vérification de la Direction des services cartographiques
- Vérification de la gouvernance et de l'imputabilité du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC)
- Contributions du FACC (voir la Section III, tableau 16)
- Vérification de la comptabilité des coûts et du passif relatifs aux sites contaminés
- Évaluation des subventions et contributions par catégorie
- Examen de la santé et de la sécurité au travail au Laboratoire de la technologie des matériaux de CANMET
- Vérification des contrôles internes à la Division des levés officiels – Centre des opérations régionales de l'Ouest
- Vérification des contrôles internes au Service canadien des forêts – Edmonton
- Vérification des contrôles internes au Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC) – Devon
- Vérification des contrôles internes au CTEC – Varennes
- Vérification des contrôles internes à la Commission géologique du Canada – Dartmouth
- Langues officielles – Langue de travail
- Examen des valeurs et de l'éthique

Évaluations

- Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers (ICRMLe) (voir l'Annexe 3, Minéraux et métaux, Développement de la technologie des matériaux de pointe)
- Carburants de transport provenant de sources d'énergie renouvelable (voir l'Annexe 3, Énergie, S-T sur le transport)
- Programme des bâtiments (voir l'Annexe 3, Énergie, Bâtiments)
- Programme de séparation et de réfrigération industrielles
- Évaluation des impacts du changement climatique sur l'initiative énergétique (voir la Section III, tableau 16)
- Évaluation du programme Encouragement des systèmes d'énergies renouvelables (PENSER) (voir l'Annexe 3, Énergie, Programme des énergies renouvelables)
- Programme de recherche sur le torchage (voir l'Annexe 3, Énergie, Bâtiments)
- Programme de réglementation, de construction et d'entretien des pipelines
- Programme de restauration des eaux souterraines et des sols contaminés (voir l'Annexe 3, Sciences de la Terre, Eau souterraine)

- Soutien du développement de mesures technologiques et autres pour contrôler et réduire les émissions de particules en suspension
- Programme d'intégration des procédés (PROCINT) (voir l'Annexe 3, Énergie, Réduction des GES des grands émetteurs finaux)
- Amélioration des puits de gaz à effet de serre (voir l'Annexe 3, Énergie, capture, et stockage du CO₂)
- R-D sur les énergies de remplacement (voir l'Annexe 3, Énergie, Programmes des énergies renouvelables)

Le lecteur trouvera de plus amples renseignements sur ces vérifications et évaluations à l'adresse suivante :

<http://www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/francais/Index.asp>.

12. Stratégie de développement durable

RNCan met en œuvre actuellement sa stratégie de développement durable (SDD) – *Aller de l'avant* – qu'il a déposée au Parlement le 16 février 2004.

Aller de l'avant est un document de planification stratégique qui véhicule une vision cohérente et prospective du développement durable. Il traduit un engagement de RNCan qui mobilise tous les secteurs et toutes les activités du Ministère. Ce plan stratégique triennal s'articule autour des quatre résultats clés que RNCan, ses clients et ses partenaires considèrent comme les plus importants pour les industries du secteur des ressources naturelles. Il se concentre sur les domaines où RNCan est réputé être en mesure d'apporter une contribution au développement durable compte tenu des ressources dont il dispose et de la nature des dossiers publics qui relèvent de sa compétence. Cette stratégie sert de cadre général commun aux politiques et aux stratégies qui relèvent des secteurs de RNCan, comme la Stratégie nationale sur les forêts et la politique du gouvernement du Canada sur les minéraux et les métaux. En outre, elle réalise la symbiose entre les activités du Ministère et les priorités de l'ensemble du gouvernement en matière de développement durable.

RNCan rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs de la SDD au moyen de son « Système de gestion des points de suivi – Développement durable (SGPS-DD) », un outil en ligne. Il produit également un rapport annuel que l'on peut trouver à l'adresse http://www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd/pubs/prog_f.html. L'Architecture des activités de programme (AAP), qui permet au Ministère d'aligner les ressources disponibles sur les résultats à atteindre, peut également servir à mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable, étant donné que le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles constituent la raison d'être et l'unique résultat stratégique du Ministère.

13. Approvisionnement et marchés

Dans son évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) de 2005, le Secrétariat du Conseil du Trésor constate que le Ministère gère les contrats avec une approche très contrôlée et centralisée. Le pouvoir d'attribuer les marchés de biens et de services d'une valeur de 5 000 \$ et moins est délégué à tous les gestionnaires de centres de responsabilité du Ministère, mais cette délégation ne fait aucun cas des connaissances ni de la capacité. L'autorité contractante fonctionnelle du Ministère adjudge tous les marchés d'une valeur supérieure à 5 000 \$ et offre aux gestionnaires des conseils et une orientation.

RNCan a construit et tient à jour un site intranet qui communique de l'information sur les politiques en matière d'approvisionnement et d'opérations de même que de nombreux outils d'attribution de marchés. Le Ministère a divulgué les marchés d'une valeur de plus de 10 000 \$ et donné suite à toutes les recommandations contenues dans les vérifications antérieures au sujet des contrats.

14. Réservoirs de stockage

La situation des réservoirs de stockage du combustible enregistrés auprès de RNCan – au 31 mars 2005 – est présentée dans le tableau ci-dessous. Ces renseignements sont aussi présentés dans ce rapport, tel qu'il est prévu à l'Annexe II de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

Type de réservoir	Nombre de réservoirs enregistrés	Nombre de réservoirs conformes	Nombre de réservoirs non-conformes	Nombre de réservoirs nécessitant une mise à niveau
Réservoir de surface	10	8	2	2
Réservoir souterrain	5	3	2	2

15. Initiative d'amélioration des services (IAS)

Dans son évaluation du CRG de 2005, le SCT constate que « *RNCan ne démontre pas clairement qu'il adhère à l'IAS. À la lecture des rapports du Ministère, rien ne nous permet de penser que le Ministère exerce des activités d'amélioration des services qui englobent l'évaluation de la satisfaction de la clientèle ou la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des services comme le veut « Un cadre stratégique pour l'amélioration de la prestation des services au gouvernement du Canada ».*

Malgré l'absence de résultats, le Ministère fait des progrès au chapitre de l'amélioration de la prestation des services. Il s'est inscrit auprès de l'Institut des services axés sur les citoyens pour

utiliser l'Outil de mesure commun (OMC); à l'interne, il a donné un cours aux gestionnaires des services sur l'utilisation de cet outil. En outre, il a récemment recensé plus de 400 services fournis directement à des clients. À titre de mesure de suivi, le Ministère envisage l'implantation d'un cadre intégré pour recueillir, gérer et tenir à jour les données de l'inventaire des services.

16. Liste de paiements de transfert excédant 5 millions de dollars par année

En 2004-2005, RNCan gère les programmes de paiements de transfert suivants, dont la valeur annuelle dépasse cinq millions de dollars. On trouvera sur Internet davantage de renseignements sur ces programmes (<http://www.nrcan.gc.ca/css/fmb/fmb-f.htm>).

1. Programme des forêts modèles
2. Aide au secteur du bois d'œuvre canadien (comprend l'Initiative Canada-Chine concernant les produits du bois)
3. Mesures pour atténuer l'impact du dendroctone du pin
4. Paiements au compte néo-écossais des recettes extracôtières
5. Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures
6. À l'appui de l'efficacité énergétique et de l'énergie de remplacement
7. À l'appui de l'initiative Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons
8. Fonds d'action pour le changement climatique (Mesures d'action précoce en matière de technologie et Impacts et adaptation)
9. À l'appui d'organisations associées à des activités de recherche sur les impacts et l'adaptation en matière de changement climatique (comprend des fonds du FACC)
10. Contributions à l'appui de projet de capture et de stockage du dioxyde de carbone
11. Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne
12. Contributions à l'appui de l'Initiative de la technologie et de l'innovation
13. Contributions à l'appui du Programme d'expansion du marché de l'éthanol
14. Contributions à l'appui des distributeurs d'électricité afin de promouvoir la vente d'électricité produite à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelable
15. Programme des avances d'intérêt pour le projet Hibernia
16. Paiement de péréquation compensatoire à Terre-Neuve

17. Fondations (Subventions conditionnelles)

En 2004-2005, RNCan versa des contributions aux fondations suivantes (subventions conditionnelles). On trouvera dans Internet davantage de renseignements (<http://www.nrcan.gc.ca/css/fmb/fmb-f.htm>).

1. Technologie du développement durable Canada
2. Fonds municipaux verts

18. Initiative horizontale - Changement climatique

En 2004-2005, le Ministère a contribué activement à l'élaboration d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats applicable aux activités fédérales dans le domaine du changement climatique. En outre, il a fourni une aide financière directe et du personnel au bureau du Secrétariat du Conseil du Trésor qui dirige cette initiative. Des représentants des divers secteurs du Ministère ont contribué de leur expertise à l'élaboration de ce cadre, en plus de communiquer de l'information détaillée sur leurs activités et leurs programmes en matière de changement climatique afin d'étoffer le document. À la fin de 2004-2005, le cadre était presque terminé.

Le Ministère aide également le Commissaire à l'Environnement et au Développement durable à vérifier les programmes de lutte contre le changement climatique d'ici 2006. Le Commissaire, qui fait partie du Bureau de la vérificatrice générale du Canada, a déjà soumis à des vérifications certains aspects de la politique relative au changement climatique, et les résultats ont été publiés dans les rapports annuels de 1997, 1998 et 2001.

On trouvera dans Internet des renseignements supplémentaires sur cette initiative horizontale (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp).

19. Politiques sur les voyages

RNCan respecte en tous points la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor et se conforme aux instructions contenues dans les *Autorisations spéciales de voyager* et la *Directive sur les voyages*.

Section IV - Autres questions d'intérêt

Gestion ministérielle

L'activité Gestion ministérielle consiste à exercer un leadership, à mettre en place des pratiques de saine gestion, à assurer la conformité à la politique gouvernementale, à rendre des comptes au Parlement, ainsi qu'à offrir des services transactionnels aux quatre autres activités de programme. La sous-activité services intégrés consiste à donner du soutien dans les domaines fonctionnels suivants : gestion financière; gestion de l'information; gestion des ressources humaines; bien-être au travail; affaires environnementales; gestion de la sécurité, de la sûreté et des urgences; marchés et approvisionnement; technologie de l'information; ainsi que biens immobiliers. On fournit d'autres services au Ministère par le biais des sous-activités suivantes : coordination des politiques et du portefeuille; vérification, gestion du risque et évaluation; coordination des activités de S-T (ce qui englobe RNCAN en direct); communications; et services juridiques. Les ressources consacrées à cette activité sont réparties dans les programmes Sciences de la Terre, Énergie, Forêt et Minéraux et métaux.

Évaluation du rendement*

- ★★★ Attentes dépassées
- ★★ Attentes satisfaites
- ★ Attentes satisfaites en partie

* L'évaluation applique seulement aux points de repères/cibles de 2004-2005.

★ – **Modernisation de la gestion** – Au moyen de son Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), RNCAN a été en mesure d'apporter les changements nécessaires pour faciliter l'amélioration de ses programmes et, partant, la réalisation de ses priorités. Cette réussite a été confirmée par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) qui, dans son évaluation du CRG de 2005, a félicité le Ministère du travail qu'il a accompli sur plusieurs fronts, notamment d'avoir collaboré à la gestion du changement climatique selon une approche fondée sur les résultats, d'avoir renouvelé ses programmes de subventions et de contributions conformément à la Politique sur les paiements de transfert, et d'avoir participé à des programmes et à des initiatives du gouvernement qui ont une grande importance (p. ex. la classification des RH, la gestion des risques, le bilinguisme, les valeurs et l'éthique). Le SCT s'est également réjoui de constater que le Ministère avait effectivement comblé certaines lacunes relevées dans l'évaluation de l'année précédente (p. ex. centralisation de la gestion des biens immobiliers, amélioration de la fonction de vérification interne, établissement de cadres de vérification et d'évaluation des programmes relatifs au changement climatique). Cependant, le SCT a néanmoins constaté que le Ministère avait de la difficulté à fournir les données qui lui étaient demandées, et qu'il lui fallait mettre sur pied un système d'information pour faciliter le repérage des données.

En outre, le SCT a dressé le constat très préoccupant de « l'absence de stratégie pour faire face aux défis qui attendent le secteur nucléaire canadien et plus particulièrement Énergie atomique du Canada limitée (EACL) ». Dans sa réponse, le Ministère a décrit les mesures qu'il avait prises

au cours des dernières années pour mettre en place les éléments d'une stratégie nucléaire à long terme dans le cadre de laquelle EACL sera en mesure d'exercer ses activités. Au cours de la dernière année, le Cabinet a consenti à RNCan une aide financière pour lui permettre de poursuivre en 2005-2006 le programme des réacteurs CANDU avancés. Le Ministère a aidé la société d'État à se doter d'un plan d'entreprise amélioré qui tient compte des préoccupations des organismes centraux, il a jeté les bases d'un futur programme pour gérer les responsabilités héritées d'EACL, et il a obtenu le feu vert pour apporter des modifications à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*. RNCan continue de travailler à ces dossiers et poursuit l'élaboration d'une politique-cadre en matière nucléaire.

Le Bureau de la vérificatrice générale constate pour sa part que « *le Ministère n'a pas de plan stratégique qui corresponde à son mandat législatif et à ses priorités gouvernementales, qui soit communiqué au personnel et qui encadre les plans d'activités des secteurs. Pour bien canaliser ses efforts, le Ministère doit instaurer de bons processus de gouvernance et de gestion à l'échelle ministérielle.* » Dans sa réponse au BVG, le Ministère a reconnu la nécessité d'élaborer un plan stratégique ministériel, auquel il travaille actuellement et qu'il compte publier au printemps de 2006.

RNCan a amélioré de plusieurs façons la gouvernance de deux fonctions essentielles : la gestion de l'information et la technologie de l'information. Par exemple, il a approuvé la Politique ministérielle en matière de sécurité et pris des mesures pour augmenter la sécurité des employés, de l'information et de l'équipement TI.

★★ – **Services partagés** – En janvier 2004, RNCan a adopté un régime de services partagés afin de maximiser l'efficacité et l'efficacités des services communs en réduisant les coûts (possibilités de 9 à 18 p. cent d'économies) et en apportant plusieurs changements : amélioration des services internes, partage et équilibrage des ressources matérielles, humaines et informationnelles, normalisation des processus, regroupement et réingénierie du travail. Le Bureau des services partagés (BSP) a été créé en juin 2004. Dans un premier temps, on y a transféré en janvier 2005 près de 500 postes dans les domaines des finances et des approvisionnements, des ressources humaines, de la technologie de l'information (gestion des réseaux/serveurs et soutien informatique) et des services de courrier et de messagerie. Il est prévu d'y transférer en 2005-2006 d'autres postes dans les domaines de la technologie et de l'information (applications), de la gestion des installations et des communications.

Le BSP veillera à ce que les activités de RNCan s'inscrivent dans le processus de transformation fonctionnelle qui touche l'ensemble de l'administration fédérale. Dans le cadre de l'examen des dépenses du Ministère, le BSP s'est engagé à réduire de 20 p. cent d'ici à 2009-2010 les coûts des services par rapport à la base de référence établie. Ces économies découleront de pratiques d'achat « plus intelligentes », et de gains de productivité et d'efficacité opérationnelle.

★ – **Gestion des ressources humaines** – Dans son rapport périodique d'avril 2005, le BVG constate que « *le Ministère a une main-d'oeuvre spécialisée qui vieillit. Néanmoins, il ne sait pas exactement quelles sont les compétences et capacités de son effectif actuel ni celles qu'il devra*

acquérir ». Dans sa réponse, le Ministère a reconnu la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des ressources humaines (RH) qui définit les compétences à acquérir en fonction des besoins futurs, tout en admettant que sa dépendance à l'égard des fonds temporarisés ne lui facilitera pas la tâche. Il a donc élaboré la « *Stratégie 2005-2008 de RNCan concernant la gestion des ressources humaines* », qui a été approuvée au printemps 2005. En outre, RNCan a entrepris le processus d'intégration des plans d'affaires et des plans de ressources humaines.

En ce qui concerne l'application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, RNCan a établi un Forum des champions de la modernisation et des groupes de travail afin de doter le Ministère d'une stratégie de mise en œuvre. En outre, il a nommé un agent de gestion informelle des conflits.

Malgré l'amélioration de la représentation de tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, le Ministère reconnaît que des lacunes subsistent chez les femmes et les minorités visibles. Dans l'évaluation du CRG de 2005, on s'inquiète plus particulièrement de la lenteur du Ministère à mettre en œuvre l'Initiative *Faire place au changement*, sa performance à ce chapitre se situant nettement en retrait par rapport à l'ensemble de la fonction publique fédérale. Des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère au chapitre de l'équité en matière d'emploi sont communiqués dans le Rapport d'étape sur l'équité en matière d'emploi. En ce qui concerne les langues officielles (LO), des renseignements détaillés sur le rendement de RNCan sont communiqués dans le Bilan annuel sur les langues officielles. Ces deux rapports sont affichés sur le site <http://www.nrcan.gc.ca/css/hrsb/hrsb-f.htm>.

★ – **Stratégie de gestion des biens immobiliers** – Dans son évaluation du CRG de 2005, le SCT se réjouit de constater que RNCan envisage de centraliser l'organisation et la gouvernance des biens immobiliers afin que les décisions à cet égard soient prises de façon cohérente et selon un ordre de priorité clairement établi. En outre, RNCan a poursuivi l'élaboration de sa stratégie d'investissement à long terme dans la région de la capitale nationale, où sont concentrés la plupart des biens détériorés du Ministère. Afin de régler les principaux problèmes posés par la vétusté des immeubles, on a recours à une approche pangouvernementale, fondée sur la collaboration, qui assurera la pérennité du portefeuille immobilier.

Les améliorations apportées au portefeuille immobilier sont financées en majeure partie par le Conseil du Trésor dans le cadre de l'initiative Intégrité des programmes; il s'agit d'une initiative d'une durée de cinq ans, dotée d'un budget de 49 M\$, qui en est à sa dernière phase. En 2004-2005, RNCan a réalisé des projets essentiels d'une valeur totale de 5,5 M\$ afin de régler des problèmes qui touchaient à la santé et à la sécurité de même qu'à l'intégrité des biens. En outre, il a établi une nouvelle entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services de gestion des biens et des installations; elle sera prête à approuver en 2005. Elle donnera au Ministère la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences et renfermera des clauses de surveillance et de mesure du rendement.

★★ – **Coordination de la S-T** – À RNCan, la gestion des sciences a été renforcée considérablement par la création du Bureau du scientifique principal (BSP). Afin que les activités scientifiques et technologiques du Ministère demeurent toujours pertinentes, le BSP élabore actuellement, à l'intention du Ministère, une vision de la S-T et des orientations en matière de S-T qui guideront l'établissement des priorités scientifiques; il met également au point des mécanismes d'exécution et une structure de gouvernance. Des progrès considérables ont été faits à ce chapitre.

Dans sa réponse au rapport d'avril 2005 du BVG, le Ministère a reconnu la nécessité d'améliorer ses systèmes de gestion des projets de recherche. À titre de mesure immédiate pour améliorer l'information scientifique et technologique, il a produit un rapport annuel interne sur la S-T (juin 2004), et il a réalisé une analyse des besoins en information scientifique (mars 2005) dans laquelle sont définies les exigences concernant les rapports internes et externes à produire dans le cadre d'un système de gestion de l'information scientifique. Ce système, qui devrait être opérationnel en 2005-2006, pourra être intégré à un système pangouvernemental de planification des ressources de l'organisation.

Le Ministère a joué un rôle important dans l'organisation d'un Forum sur les sciences et la technologie qui avait pour thème « Passer de la collaboration à l'intégration » (janvier 2005) et auquel ont assisté 330 dirigeants de toute la collectivité fédérale des sciences et de la technologie. En outre, il a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères à vocation scientifique et avec le SCT à l'examen des biens immobiliers. En particulier, le Comité de coordination des laboratoires de RNCan a appuyé la création d'un inventaire national des laboratoires et de l'équipement sur le site Web PubliService. RNCan a été le premier ministère à y afficher son inventaire.

★★ – **RNCan en direct (RED)** – À titre de ministère à vocation scientifique, RNCan est conscient de l'importance d'une approche dynamique de la gestion des données, du partage de l'information et de l'intégration des produits et des services à base de connaissances, et de ses avantages pour le Ministère, ses clients et les autres parties intéressées. C'est pourquoi il a contribué à l'élaboration de la *Vision des services du gouvernement du Canada* et veillé à ce que les services à base de connaissances soient au coeur de cette Vision.

En 2004-2005, RED a contribué, conformément aux attentes, à réaliser les priorités stratégiques suivantes :

- accélérer le développement d'une infrastructure de connaissances à l'appui des activités scientifiques et stratégiques du gouvernement fédéral (moteur de recherche ministériel, stratégie de gestion des contenus et lancement d'une analyse des besoins);

- promouvoir des approches innovatrices pour obtenir les connaissances stratégiques, politiques et scientifiques, et plus particulièrement exploiter l'innovation au sein du Ministère afin de réaliser l'intégration transparente des services et des produits par le biais de multiples voies (dans un premier temps, faire l'inventaire des services ministériels afin de comprendre la dynamique de la prestation des services, partenariat avec le SCT et projet pilote du Comité de coordination des laboratoires pour mettre les données de l'inventaire des laboratoires à la disposition de tous les ministères fédéraux au moyen d'une interface cartographique sur PubliService);
- transformer la prestation des services afin de réaliser la *Vision des services du gouvernement du Canada* (rapport final de l'Initiative interministérielle de visualisation et de mise en correspondance sur le Web, subventions et contributions et autres services transactionnels mis en ligne, comme la Stratégie emploi jeunesse et le Programme de stimulation des marchés);
- créer des indicateurs de rendement pour montrer les progrès réalisés vers l'objectif de RED (élaboration en cours du cadre de rendement de Gouvernement en direct; aucun progrès dans l'établissement des indicateurs de rendement ministériels);
- tirer parti des compétences, des connaissances et des ressources des intervenants afin de favoriser l'innovation dans la prestation des services (bibliothèques électroniques à Sherbrooke et bibliothèque du Service canadien des forêts).

Annexes

1. Tableau de concordance entre les engagements principaux du RPP de 2004-2005 et les réalisations du RMR de 2004-2005

Le Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005 a été produit dans l'ancienne Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), qui se composait de cinq résultats stratégiques (dont les énoncés sont imprimés ci-dessous en blanc sur fond noir). Dans la nouvelle Architecture des activités de programme, un seul résultat stratégique - *Les Canadiens et les Canadiennes tirent des avantages sociaux et économiques durables de l'évaluation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques, forestières et minérales, et possèdent les connaissances nécessaires pour atténuer les effets environnementaux et réagir efficacement aux dangers naturels et anthropiques* - sous-tend quatre activités de programme (Sciences de la Terre, Énergie, Forêts, Minéraux et métaux). La Section II et l'Annexe 3 du présent rapport fournissent de l'information sur le rendement par activité de programme et priorité ministérielle, tandis que la Section IV traite plutôt des questions de gestion ministérielle.

Engagements du RPP 2004-2005 par résultat stratégique (selon la SPRR)	RRM 2004-2005 – Section II et Annexe 3 (sous l'AAP)				RRM 2004-2005 Section IV
	Sciences de la Terre	Énergie	Forêt	Minéraux et métaux	Gestion ministérielle
Résultat stratégique N° 1 – Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information afin de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles					
Assurer la diffusion horizontale des données, de l'information et des connaissances scientifiques par le biais de multiples voies.					√
Créer de l'information géospatiale aux fins de la prise de décisions	√				
Approfondir les connaissances forestières du Canada pour prendre des décisions judicieuses			√		
Créer et solidifier les partenariats stratégiques dans le secteur forestier du Canada			√		
Résultat stratégique N° 2 – Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures					
Promouvoir les énergies renouvelables et les combustibles fossiles moins polluants		√			
Assurer l'efficacité des politiques, des programmes et des activités de S-T liées à l'électricité		√			

Engagements du RPP 2004-2005 par résultat stratégique (selon la SPRR)	RRM 2004-2005 – Section II et Annexe 3 (sous l’AAP)				RRM 2004-2005 Section IV
	Sciences de la Terre	Énergie	Forêt	Minéraux et métaux	Gestion ministérielle
Stimuler les investissements dans l’exploration minérale et énergétique	√				
Fournir des outils de développement économique valables aux personnes qui vivent sur les terres publiques du Canada	√				
Accroître la compétitivité du secteur forestier du Canada			√		
Retirer des avantages mutuels du commerce et de l’investissement faits à l’étranger par les industries des minéraux et des métaux				√	
Optimiser la contribution du secteur des minéraux et des métaux au développement des collectivités autochtones				√	
Innover dans l’industrie des minéraux et des métaux pour favoriser le développement durable				√	
Faire du Canada un lieu d’investissement de choix pour les industries des minéraux et des métaux				√	
Résultat stratégique N° 3 - Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des stratégies pour réduire les répercussions environnementales de la mise en œuvre et de l’utilisation des ressources naturelles					
Lutter contre le changement climatique et régler d’autres questions environnementales - des habitations et de l’équipement plus éconergétiques - transport routier plus éconergétique - aider les entreprises et l’industrie - réduire les émissions de GES grâce à la capture et au stockage du dioxyde de carbone - R-D sur des technologies qui favorisent la réduction des émissions de GES - fixer aux grands émetteurs finaux des objectifs en matière de réduction des émissions de GES - leadership fédéral - qualité de l’air - s’adapter au changement climatique	√	√ √ √ √ √ √ √ √			
Réduire les émissions de GES à l’aide d’initiatives forestières nationales			√		
Favoriser la durabilité de nos ressources	√				

Engagements du RPP 2004-2005 par résultat stratégique (selon la SPRR)	RRM 2004-2005 – Section II et Annexe 3 (sous l’AAP)				RRM 2004-2005 Section IV
	Sciences de la Terre	Énergie	Forêt	Minéraux et métaux	Gestion ministérielle
Élaborer des stratégies et des outils pour protéger les forêts du Canada et en accroître la productivité				√	
Gérer à long terme les déchets de combustibles nucléaires		√			
Résultat stratégique N° 4 - Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des mesures de sûreté et de sécurité améliorées					
Répondre aux besoins de la population canadienne en matière de sûreté et de sécurité - risques naturels - rayonnement des roches crustales - Déclaration de la frontière intelligente - <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i>	√ √	√ √			
Accroître la sécurité de la population canadienne par un contrôle plus strict des explosifs et par la surveillance des pipelines				√	
Résultat stratégique N° 5 - Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un ministère géré avec efficience et efficacité					
Faire progresser la gestion moderne					√
Accroître notre capacité de soutenir les programmes, les activités scientifiques et les fonctions de gestion*					√
Créer une main-d’oeuvre forte et diversifiée					√
Assurer l’efficacité de la gestion et de l’exécution des programmes ministériels de S-T					√

* L’Initiative d’amélioration des services est capturée dans la Section III, tableau 15.

2. L'Architecture des activités de programme de RNCan

Ministère/Organisme

Ressources naturelles Canada

Résultats stratégiques

Résultats stratégiques #1
Les Canadiens tirent des avantages sociaux et économiques durables de l'évaluation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques, forestières et minérales, et possèdent les connaissances nécessaires pour atténuer les effets environnementaux et réagir efficacement aux dangers naturels et anthropiques

Activité de programme

1a. Sciences de la Terre
1b. Sciences de la Terre - Géomatique FR

2. Énergie

3. Forêt

4. Minéraux et métaux

Sous-activité de programme

a. Sciences de la Terre pour le développement durable des ressources	a. Politique énergétique b. Électricité et énergies renouvelables	a. Économie et politique du secteur forestier	a. Politique économique, fiscale et sociale pour les minéraux et les métaux
b. Infrastructure de droits fonciers autochtones (6)	c. Ressources pétrolières	b. Synthèse du savoir et de l'information sur les forêts	b. Analyse de l'industrie des minéraux et des métaux et développement des affaires
c. Infrastructure géospatiale canadienne	d. Efficacité énergétique et carburants de remplacement	c. Recherche sur le changement climatique et les feux de forêt	c. Science et technologie liées aux minéraux et aux métaux
d. Sciences de la Terre pour des collectivités forêts et sectorielles	e. S-T énergétique	d. Recherche sur la production forestière	d. Santé et sécurité des exploitants
e. Sciences de la Terre pour l'environnement popule	f. Réduction des GES par les grands émetteurs finaux (1)	e. Recherche sur les écosystèmes forestiers	e. Programmes des minéraux et des métaux
f. Sciences de la Terre pour le développement du Nord	g. Activités de programme pour l'énergie - gestion et appel	f. Recherche sur la protection des forêts et la biodiversité	f. Activités de programme pour les minéraux et métaux - gestion et appel
g. Initiatives naturelles dirigées par le SST		g. Durabilité des forêts - partenariats et sensibilisation	
h. Activités de programme pour les sciences de la Terre - gestion et appel (6)		h. Activités de programme pour les forêts - gestion et appel	

Sous-sous-activité de programme

a-1 Consolidation des connaissances géoscientifiques du Canada	a-1 Élaboration et analyse de la politique énergétique (1)	a-1 Politique sur les forêts durables et relations avec les intervenants (1)	a-1 Analyse économique et régulatoire (6)
a-2 Géosciences pour la gestion des océans (6)	a-2 Enveloppe des savoirs possibles (1)	a-2 Leadership international dans le domaine des forêts et protocoles forestiers (1) (6)	a-2 Taxe d'exploration (6)
a-3 Développement durable au moyen de l'intégration des connaissances	b-1 Politique sur les ressources en électricité (6) (6)	a-3 Compétitivité du secteur forestier du Canada (6)	a-3 Affaires autochtones et collectivités durables (6) (6)
a-4 Géomatique pour le développement durable des ressources naturelles (6)	b-2 Programmes d'énergie renouvelables (1)	a-4 Recherche sociale et économique (6)	b-1 Liaison internationale et relations commerciales (6)
a-5 Hydrates de gaz - Combustible de l'avenir? (6)	b-3 Gestion des déchets radioactifs de faible activité y compris ceux de Port Hope		b-2 Analyse de l'industrie et des marchés de produits primaires (6)
c-1 Géomatique pour bannir les Canadiens	c-1 Politique sur les ressources pétrolières	b-1 Systèmes d'information et inventaire forestiers	b-3 Développement des affaires (6)
c-2 Système d'arpentage des terres du Canada	c-2 Capture et stockage du CO ₂ (1)	b-2 Synthèse et diffusion de l'information sur les forêts	c-1 Exploitation minière, traitement et recyclage environnemental (1) (6)
c-3 Service géodésique canadien (6)	c-3 Avancées d'intérêt pour le projet Hibernia	c-1 Modélisation du carbone	c-2 Développement de technologies pour les matériaux avancés (1) (6)
c-4 Services liés aux données d'observation de la Terre	c-4 Programmes législatifs au large des côtes de l'Atlantique		

Sciences de la Terre (sous-activités A à H ci-dessous)

Activité de programme	1. Sciences de la Terre	2. Énergie	3. Forêts	4. Minéraux et métaux
	1b. Sciences de la Terre - Géomatique FR			
Sous-sous-activité de programme	d-1 Risques naturels et interventions d'urgence (2)(6)	o-5 Sécurité de l'infrastructure énergétique (2) d-1 Logement (1)	forestier (1) o-2 Adaptation et impact (1)	d-1 Recherche et règlement sur les explosifs (2)(6)
	d-2 Cartes aéronautiques	d-2 Bâtiments (1)	o-3 Feux de forêt et méthodes de gestion (1)	d-2 Science et technologie liées aux explosifs (2)(6)
	d-3 Entretien de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis et mise en œuvre du traité de 1925 (6)	d-3 Équipement (1) d-4 Prêcher par l'exemple/Opérations gouvernementales (1)	d-1 Biotechnologie forestière (4) d-2 Pratiques forestières (1)	e-1 Collecte et diffusion de statistiques sur les minéraux et les métaux (2)(6)
	e-1 Eau souterraine (3)	d-5 Industrie (1)	e-1 Productivité forestière	e-2 Évaluations environnementales et processus réglementaires (6)
	e-2 Réduire la vulnérabilité du Canada au changement climatique (1)(6)	d-6 Transport (1) d-7 Sensibilisation (1)	e-2 Insectes et maladies indigènes f-1 Espèces exotiques envahissantes	e-3 Projets spéciaux et priorités stratégiques (2)(6)
	e-3 Métaux dans l'environnement (6)	e-1 Environnement bâti (1)(6)	f-2 Gestion des ravageurs (3)(4)(5)	
	e-4 Évaluations environnementales et évaluations de ressources exigées par la loi	e-2 Production d'électricité (1)(3)(6) e-3 Transport (1)(4)(6)	f-3 Surveillance de la santé des forêts et rapports connexes	
	f-1 Développement des ressources du Nord	e-4 Pétrole et gaz de sources traditionnelles (1)(3)(6)	f-4 Qualité de l'eau / l'air (3)	
	f-2 Géomatique pour le développement du Nord	e-5 Pétrole et gaz de sources non traditionnelles (1)(3)(6)	f-5 Surveillance de la biodiversité et stratégies de conservation	
	f-3 Bureau géoscientifique Canada-Nunavut	e-6 Secteur industriel (1)(3)(4)(6)	g-1 Gestion durable des forêts et partenariats urbains, régionaux et internationaux (6)	
	g-1 Changement climatique - Impacts et adaptation (1)(5)(6)		g-2 Accroissement des capacités en foresterie des Premières nations / Autochtones (5)	
	g-2 GéoConnexions (5)		g-3 Boisés privés	
	G-3 Délimiter le plateau CAD CNUDM			
	g-4 Étude du plateau continental polaire (6)			

Légende

1. changement climatique
2. sécurité publique et anti-terrorisme
3. l'eau
4. biotechnologie
5. autochtones
6. niveau international

3. Renseignements généraux sur les principaux programmes/services, par activité de programme et priorité ministérielle

L'Architecture des activités de programme de RNCAN comporte un seul résultat stratégique qui sous-tend quatre activités de programme : Sciences de la Terre, Énergie, Forêts, Minéraux et métaux. Dans la présente Annexe, nous décrivons, pour chaque activité de programme, les principaux programmes et services qui contribuent directement à la réalisation des priorités ministérielles définies dans la Section I, et nous évaluons globalement les activités de programme en fonction de l'analyse présentée dans la Section II. Chacun des principaux programmes et services reçoit une cote de rendement, accompagnée d'une explication si les attentes ne sont pas entièrement satisfaites, c'est-à-dire si les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes ou encore si certains éléments posent problème. Le Ministère fournit également une explication lorsque les attentes sont « généralement » satisfaites, par exemple dans le cas d'une sous-sous-activité qui comporte plusieurs projets et dont il est difficile, par conséquent, de faire une évaluation définitive. **Les cotes s'appliquent uniquement aux étapes et aux sous-objectifs prévus pour 2004-2005; elles ont été établies à partir de diverses sources : plans d'affaires et opérationnels, cadres de responsabilisation, ententes sur le rendement, vérifications et évaluations internes et externes, évaluations internes et externes indépendantes, études d'impacts, sondages auprès de la clientèle, etc.** La présente Annexe contient également de l'information sur d'autres programmes et services par activité de programme.

★★★	Attentes dépassées
★★	Attentes satisfaites
★	Attentes satisfaites en partie – explication

Activité de programme n° 1 : Sciences de la Terre – Principaux programmes et services comprend Sciences de la Terre - Fonds renouvelable de Géomatique Canada

Sciences de la Terre - Principaux programmes/services

Priorité ministérielle – Connaissance, innovation et productivité : 26,4 M\$ Dépenses réelles

★★ - Hydrates de gaz - combustible de l'avenir - 1,8 M\$

Cette sous-sous-activité contribue à la mise en valeur des hydrates de gaz, qui sont une source d'énergie non classique, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Elle permet de repérer les lacunes dans les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en valeur durable de cette ressource dans les régions du Canada qui contiennent des concentrations importantes d'hydrates de gaz, principalement le Haut-Arctique et les zones extracôtières, situés à des profondeurs supérieures à 600 mètres sur les marges du Pacifique et de l'Atlantique, mais moins profondément dans les mers arctiques. Deux stratégies sont utilisées. La première mise sur la collaboration de l'industrie et le levier financier qui l'accompagne, de même que sur le maintien d'une équipe scientifique très motivée et reconnue sur la scène mondiale. La seconde consiste à élaborer un plan d'action stratégique pour les hydrates de gaz en collaboration avec les autres secteurs de RNCAN et l'industrie.

- Résultat anticipé – On reconnaît que les hydrates de gaz peuvent représenter une source d'énergie importante. / Ind. de rendement – Les dirigeants du gouvernement et de l'industrie reconnaissent publiquement que les hydrates de gaz peuvent représenter une source d'énergie importante.
- Résultat anticipé – L'industrie canadienne participe aux activités d'évaluation du potentiel énergétique des hydrates de gaz. / Ind. de rendement – L'industrie canadienne investit dans des projets liés aux hydrates de gaz.

★★ - Géosciences pour la gestion des océans - 10,0 M\$

Cette sous-sous-activité produit les connaissances géoscientifiques dont le Canada a besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet des régions extracôtières, de manière à ce que l'on tienne compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans les décisions qui concernent l'utilisation du territoire, la construction des ouvrages extracôtiers et la mise en valeur des ressources. On applique une approche systématique à la cartographie du plancher océanique pour produire des connaissances géoscientifiques aux fins de la gestion intégrée des océans. La *Loi sur les océans* de même que la Stratégie sur les océans du Canada établissent le cadre législatif et stratégique du programme.

- Résultat anticipé – Les conflits au sujet de l'utilisation du plancher océanique sont réglés, et les effets environnementaux des ouvrages extracôtiers sont réduits au minimum grâce aux connaissances géoscientifiques fournies par RNCan. / Ind. de rendement – D'autres ministères gouvernementaux et des organisations non gouvernementales reconnaissent que les produits fournis par RNCan les aident à résoudre leurs conflits liés à l'utilisation du plancher océanique et à la planification environnementale.
- Résultat anticipé – Grâce à la Stratégie sur les océans du Canada, on a réussi à établir les fondements d'une cartographie du plancher océanique intégrée. / Ind. de rendement – Les organisations chargées de l'exécution de la Stratégie sur les océans du Canada reconnaissent que la cartographie du plancher océanique est un facteur clé de leur réussite.
- Résultat anticipé – L'industrie pétrolière, l'industrie de la pêche et l'industrie des télécommunications reconnaissent que la cartographie du plancher océanique est rentable. / Ind. de rendement – Les intervenants de l'industrie pétrolière, de l'industrie de la pêche et de l'industrie des communications qui travaillent dans les zones extracôtières du Canada utilisent les méthodes de cartographie du plancher océanique.

★★★ - GéoConnexions – 8,9 M\$

Cette sous-sous-activité diffuse de l'information géospatiale intégrée à l'intention des Canadiens, afin de mieux faire connaître le Canada, d'améliorer les politiques et les décisions d'affaires et de hisser le Canada parmi les chefs de file de l'élaboration et de l'utilisation des contenus et des services novateurs en ligne. Cette nouvelle initiative rendra interopérables et faciles d'accès sur Internet des données et de l'information géographiques, des outils de visualisation et des services de recherche de données.

- Résultat anticipé - Dans le cadre du processus décisionnel entourant les priorités fédérales, le gouvernement utilise davantage de l'information géospatiale en ligne pour régler des questions complexes. / Ind. de rendement - Un plus grand nombre de décideurs et d'utilisateurs connaissent et utilisent l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG).
- Résultat anticipé - Les décideurs ont davantage accès à de l'information géospatiale définie par les utilisateurs et située le plus près possible de la source. / Ind. de rendement - Augmentation de l'utilisation des données-cadre et des données distribuées dans les applications en ligne.
- Résultat anticipé - Les parties intéressées mettent au point des processus d'affaires qui permettent de partager, d'élaborer conjointement et d'utiliser des normes, des services et des outils communs en matière de données géospatiales. / Ind. de rendement - Augmentation de l'utilisation des services de l'ICDG.
- Résultat anticipé - Les parties intéressées sont conscientes des avantages du partage de l'information géospatiale en ligne et transforment leurs processus d'affaires pour se prévaloir de cette possibilité. / Ind. de rendement - Augmentation du nombre de changements apportés aux politiques et aux régimes d'attribution des licences pour être en mesure d'utiliser l'ICDG.

★★ - Système d'arpentage des terres – 5,7 M\$

En sa qualité d'arpenteur attitré du gouvernement fédéral, l'arpenteur général du Canada protège les intérêts du gouvernement du Canada, propriétaire de la grande majorité des terres du Canada, par l'exploitation et l'entretien du Système d'arpentage des terres du Canada (SATC). Le Bureau de l'arpenteur général établit et met à jour les normes d'arpentage, gère les Archives d'arpentage des terres du Canada et y donne accès, met en place un régime de réglementation et gère à la fois les bases de données cadastrales numériques et les canevas géodésiques au sol. Le régime de réglementation englobe la publication des instructions d'arpentage, le contrôle de la qualité des levés et des produits d'arpentage ainsi que la ratification et la confirmation des levés et des plans d'arpentage. Le SATC a pour principal objectif d'établir les bases de l'infrastructure de droits fonciers sur les terres du Canada. Pour ce faire, il définit, décrit et documente l'étendue de tous les titres fonciers.

- Résultat anticipé - La mise en place d'un régime foncier sûr à l'intérieur des Terres du Canada et dans l'espace marin de compétence fédérale permet de définir les frontières sans ambiguïté, ce qui facilite le développement économique./ Ind. de rendement - Le régime foncier est sûr.
- Résultat anticipé - On a mis en place un cadre pour intégrer les systèmes de gouvernance et de gestion foncière sur toutes les Terres du Canada, y compris dans l'espace marin de compétence fédérale./ Ind. de rendement - Les clients sont satisfaits de l'intégration des systèmes de gouvernance et de gestion foncière.

Priorité ministérielle – Énergie et environnement : 20,5 M\$ Dépenses réelles**★★ - Eau souterraine - 4,1 M\$**

Cette sous-sous-activité a été conçue dans le but de contribuer à assurer la qualité et la pérennité des eaux souterraines et à combler les lacunes dans nos connaissances régionales sur ces ressources. On vise à fournir aux gouvernements un inventaire des ressources en eau souterraine et l'évaluation de la dynamique des aquifères régionaux (alimentation et débit global, rendement durable et vulnérabilité) dans le but de faciliter les meilleures pratiques en matière de gestion des eaux souterraines.

- Résultat anticipé - Information hydrogéologique de RNCan utilisée par les gouvernements pour évaluer la durabilité et la qualité des principaux aquifères canadiens et pour prendre des décisions en matière d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets./ Ind. de rendement - D'autres organisations gouvernementales (fédérales, provinciales, municipales) s'appuient sur l'information hydrogéologique de RNCan pour évaluer les aquifères et prendre leurs décisions en matière d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets.

★★ - Réduire la vulnérabilité du Canada au changement climatique - 7,4 M\$

Cette sous-sous-activité du programme Sciences de la Terre a pour but de réduire la vulnérabilité des Canadiens, de leurs collectivités et de leurs infrastructures au changement climatique. À cette fin, on mènera des recherches pour augmenter nos connaissances sur la sensibilité des régions continentales et côtières du Canada, on en diffusera les résultats et l'on intégrera les connaissances fraîchement acquises à la planification et à la gestion des ressources.

- Résultat anticipé – Les données, les connaissances et les synthèses du programme Sciences de la Terre sont utilisées aux fins de la planification et des négociations internationales auxquelles participent des organismes gouvernementaux canadiens, qui concernent les impacts du changement climatique, l'adaptation et les mesures d'atténuation. / Ind. de rendement – Les intervenants et les gouvernements intéressés acceptent d'utiliser les données, les connaissances et les synthèses du programme Sciences de la Terre aux fins de la planification et des négociations liées au changement climatique et en reconnaissent l'importance.

★★ - Métaux dans l'environnement -2,3 M\$

Cette sous-sous-activité appuie l'évaluation et la gestion des risques que présentent les métaux dans l'environnement pour les écosystèmes et la santé humaine. À cette fin, on veille à ce que la réglementation et les décisions en matière de gestion des risques s'appuient sur les meilleures données disponibles en ce qui concerne la présence des métaux dans l'environnement, la répartition selon les sources (anthropiques ou naturelles), les processus qui déterminent les concentrations, le risque de contamination de la chaîne alimentaire et les tendances historiques de l'accumulation.

- Résultat anticipé - Les avis et les renseignements de nature géoscientifique communiqués par le Ministère aident les décideurs à évaluer et à gérer les risques que représentent les métaux dans l'environnement pour les écosystèmes et les humains./ Ind. de rendement - Les décisions prises en matière d'évaluation et de gestion des risques sont éclairées par les avis et l'information géoscientifiques fournis par RNCAN.

★★ - Évaluations environnementales et évaluations des ressources prescrites par la loi - 1,2 M\$

À la demande des organismes fédéraux chargés de l'affectation des terres (p. ex. Parcs Canada et Pêches et Océans Canada), et conformément aux lois et aux politiques fédérales, on veille, dans le cadre du programme Évaluations environnementales et évaluations des ressources prescrites par la loi, à évaluer comme il se doit le potentiel minéral et énergétique des terres lorsqu'on envisage d'y créer des aires protégées. Ces évaluations s'appliquent aux terres qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral et sur lesquelles on envisage de créer des parcs nationaux, des zones de protection marines et d'autres types d'aires protégées qui restreignent la mise en valeur des ressources minérales ou énergétiques, notamment dans les territoires et au large des côtes canadiennes. En réponse aux demandes des organismes fédéraux et conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), des experts en géosciences examinent les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale en vue d'en déterminer les impacts environnementaux négatifs, d'en tenir compte et de les limiter le plus possible.

- Résultat anticipé - Les incidences néfastes des projets de mise en valeur sur l'environnement sont évaluées et limitées conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; les ministères et les gouvernements s'entendent sur les terres désignées pour créer des aires protégées fédérales, comme l'exigent les politiques et les lois fédérales./ Ind. de rendement - (a) Les projets sont soumis à des évaluations environnementales fédérales et (b) les décisions fédérales au sujet des aires protégées sont éclairées par les avis et l'information géoscientifiques fournis par RNCAN.

★★ - Changement climatique - Impacts et adaptation - 5,5 M\$

Cette sous-sous-activité comprend le Programme sur les impacts et l'adaptation liés aux changements climatiques qui a pour objectif d'enrichir nos connaissances sur la vulnérabilité du Canada au changement climatique, de manière à améliorer l'évaluation des risques et des avantages liés au changement climatique et à établir les bases sur lesquelles on pourra s'appuyer pour prendre des décisions judicieuses en matière d'adaptation. Il appuie les recherches nécessaires pour combler les lacunes majeures dans nos connaissances en matière de vulnérabilité; entreprendre et soutenir une évaluation des impacts et de l'adaptation; améliorer la collaboration entre les intervenants et les chercheurs; et faciliter l'élaboration des politiques. Les connaissances acquises dans le cadre du programme seront transférées au secteur des politiques par le biais de rapports et de la participation des décideurs à certains éléments du programme.

- Résultat anticipé – Meilleure compréhension de la vulnérabilité du Canada au changement climatique et de l'adaptation comme stratégie d'intervention./Ind. de rendement – On élabore des plans d'adaptation, qui sont considérés comme importants et efficaces.
- Résultat anticipé – La capacité d'entreprendre des travaux de recherche liés aux effets du changement climatique et à l'adaptation est accrue. / Ind. de rendement – Le réseau de la recherche et les propositions de programme englobent de nouveaux chercheurs et de nouveaux domaines d'expertise.
- Résultat anticipé - L'adaptation est davantage intégrée à la planification./ Ind. de rendement - Nombre de plans et de mesures tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Priorité ministérielle – Collectivités nordiques et autochtones : 34,5 M\$ Dépenses réelles

★★ - Infrastructure des droits fonciers autochtones - 7,1 M\$

Afin de donner aux Autochtones les outils dont ils ont besoin pour assurer leur développement économique et social, il importe d'établir des systèmes d'administration des terres efficaces, adaptés à la culture des Autochtones et capables de soutenir une infrastructure des droits fonciers qui soit à la fois robuste, fiable et souple. La sous-activité s'articule autour de deux grands axes : l'aide au règlement des revendications territoriales globales des Autochtones dans le Nord et en Colombie-Britannique; et le soutien des principaux programmes de gouvernance des Autochtones, notamment ceux qui découlent de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, des programmes relatifs aux droits fonciers issus des traités, du programme des services fonciers et fiduciaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord, des levés cadastraux réalisés sur les terres autochtones (dans le Sud) et de la réforme cadastrale axée sur le renforcement des capacités.

- Résultat anticipé – La gestion des terres et des ressources autochtones est plus efficace et autonome./ Ind. de rendement – On a délégué aux Premières nations le pouvoir prévu aux articles 53 et 60 ou dans la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Les collectivités des Premières nations et les collectivités autochtones ont l'autonomie en matière de gestion des terres et des ressources.
- Résultat anticipé – Le règlement des revendications territoriales favorise le développement économique au Canada. / Ind. de rendement – Les revendications territoriales sont terminées et ont donné lieu à des droits fonciers issus de traités complets et spécifiques. On a créé de nouvelles réserves ou collectivités autochtones.

★★ - Développement des ressources du Nord - 27,4 M\$

La mise en valeur responsable des ressources minérales et énergétiques sera essentielle à la durabilité économique et à la qualité de vie des habitants du Nord canadien. Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on élabore et offre une meilleure base de connaissances géoscientifiques afin de stimuler l'investissement privé dans la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques et d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives aux habitants du Nord. En outre, on contribue au renforcement des capacités des collectivités nordiques en augmentant leurs connaissances géoscientifiques pour éclairer leur processus décisionnel et les possibilités d'emploi offertes par les entreprises d'exploration. Cette sous-sous-activité englobe l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC) qui produit des connaissances géoscientifiques intégrées sur les régions qui présentent un fort potentiel en ressources énergétiques et minérales, en vue de stimuler l'exploration de la part du secteur privé.

- Résultat anticipé – Les activités d'exploration et de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques du Nord canadien sont plus nombreuses et plus efficaces grâce à l'amélioration de la base de connaissances géoscientifiques. / Ind. de rendement – Les dépenses consacrées à l'exploration sont plus importantes qu'en 2002, et le nombre de découvertes attribuables à l'amélioration des connaissances géoscientifiques est plus grand.

Priorité ministérielle – Sécurité publique : 11,7 M\$ Dépenses réelles

★ - Risques naturels et interventions d'urgence - 11,7 M\$

Cette sous-sous-activité aide à atténuer les risques naturels et vise à limiter les pertes de vie et les coûts économiques résultant de toutes les catastrophes naturelles au Canada. On réalise des travaux en collaboration avec des partenaires et des clients canadiens et étrangers, afin de produire une analyse actuelle et exhaustive du risque de secousses sismiques, qui convient à l'élaboration d'un code du bâtiment plus à jour; de prévisions efficaces des orages magnétiques; de stratégies d'atténuation des dommages causés aux réseaux d'électricité, à l'infrastructure de communication par satellite et aux pipelines; ainsi que d'inventaires et d'évaluations des catastrophes naturelles, sur lesquels on se base pour élaborer des scénarios d'intervention efficaces et des stratégies d'atténuation pour des lieux habités exposés à ces menaces. On améliore la sous-sous-activité en offrant, sous forme numérique et imprimée, des cartes détaillées faites sur mesure, en procédant à l'intégration et à la diffusion de l'information relative aux risques et aux infrastructures et en se dotant des moyens nécessaires pour mesurer la contamination radioactive résultant d'un accident ou d'un acte terroriste.

- Résultat anticipé – Le risque de tremblements de terre, de tsunamis, de glissements de terrain, d'orages magnétiques et d'éruptions volcaniques est moindre grâce aux évaluations du risque et à la surveillance continue. / Ind. de rendement – On valide et publie régulièrement des évaluations. Les systèmes de surveillance et d'avertissement fonctionnent en permanence.
- Résultat anticipé – Les cartes, les données et les avis fournis par RNCan améliorent l'intervention dans toutes les situations d'urgence. / Ind. de rendement – Les organismes responsables de la planification d'urgence sont satisfaits des produits et des avis fournis par RNCan au cours de situations d'urgence réelles et simulées.
- Résultat anticipé – Le risque de menaces humaines à la sécurité est moindre. / Ind. de rendement – L'Agence internationale de l'énergie atomique est convaincue que la contribution canadienne au système de surveillance international satisfait aux obligations énoncées dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les organismes responsables du Plan fédéral d'intervention en cas d'urgence nucléaire sont satisfaits des services fournis par RNCan à la suite d'incidents relatifs à des rayonnements réels et simulés.

Attentes satisfaites en partie – voir l'explication dans la Section II, programme des sciences de la Terre

Sciences de la Terre – Autres programmes et services

Autres programmes et services (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Consolidation des connaissances géoscientifiques du Canada	13,6	15,7
Le développement durable par l'intégration des connaissances	5,9	4,2
La géomatique à l'appui du développement durable des ressources naturelles	12,5	13,0
Géomatique pour brancher les Canadiens	5,8	7,5
Service géodésique canadien	6,0	6,0
Service des données d'observation de la Terre	4,8	4,1
Cartes aéronautiques	-	-
Entretien de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis et mise en œuvre du Traité de 1925	1,2	1,0
La géomatique pour le développement du Nord	9,7	7,8
Bureau géoscientifique Canada-Nunavut	0,7	0,5

Autres programmes et services (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Étude du plateau continental polaire	6,5	6,9
Sciences de la Terre – Fonds renouvelable de Géomatique Canada	(2,4)	(1,5)
Gestion et soutien des programmes	21,3	26,9
Total partiel	85,6	92,1
Gestion ministérielle	35,8	41,5
Total	121,4	133,6

Activité de programme n° 2 : Énergie

Énergie – Principaux programmes et services

Priorité ministérielle – Connaissance, innovation et productivité : 89,1 M\$ Dépenses réelles

★★ - Élaboration et analyse de la politique énergétique – 3,1 M\$

La sous-sous activité offre un soutien et des conseils concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une vaste politique énergétique, notamment le soutien à la prise de décisions et l'analyse des dossiers énergétiques internationaux, des questions environnementales liées à l'énergie (particulièrement le changement climatique) et d'autres questions liées à la qualité de l'air, du développement durable et d'autres stratégies à long terme, de l'analyse fiscale, des prévisions et d'autres questions énergétiques de portée générale.

- Résultat anticipé – Mise au point, en consultation avec Environnement Canada, d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les provinces, d'un cadre énergétique qui assure un approvisionnement sûr et fiable en énergie, qui tient compte des impératifs de la protection de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et de la sécurité, et qui ouvre de nouvelles perspectives économiques et sociales aux Canadiens./ Ind. de rendement - Indicateurs économiques généraux et durabilité, et effet combiné des politiques, des programmes et des activités de S-T dans le secteur de l'énergie, notamment en matière de production d'énergie, d'efficacité énergétique et d'exportation.

★★ - Politique sur les ressources en électricité - 5,4 M\$

On élabore la politique fédérale, y compris les stratégies, programmes et conseils éclairés, dans les domaines de l'énergie renouvelable, électrique et nucléaire ainsi que de l'uranium et des déchets radioactifs.

- Résultat anticipé – Le gouvernement fédéral a mis en place une politique efficace qui correspond aux objectifs sociaux, environnementaux, économiques et énergétiques que s'est fixé le Canada dans les domaines des énergies renouvelables, de l'électricité, de l'énergie nucléaire, de l'uranium et des déchets radioactifs./ Ind. de rendement – L'élaboration d'une stratégie canadienne en matière d'énergies renouvelables et d'énergie éolienne progresse et ce, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le groupe de travail américain sur le réseau d'électricité est terminé. Il est possible de démontrer que la modernisation du cadre législatif nucléaire du Canada, notamment l'examen de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, progresse. Le gouvernement a élaboré ses positions de principe pour les technologies de pointe Candu et Génération IV.

★★ - Politique sur les ressources pétrolières - 6,4 M\$

La politique sur les ressources pétrolières du Canada est axée sur les conditions du marché depuis 1986 et se fonde sur les principes du développement durable et de la déréglementation (l'Office national de l'énergie (ONE) étant responsable de l'application du cadre de réglementation visant à garantir l'égalité des chances et à protéger l'intérêt à long terme des consommateurs). Une politique axée sur les conditions du marché est basée sur les forces et les signes des marchés mondiaux et régionaux en vue de favoriser les consommateurs et les producteurs et débouche sur un processus décisionnel transparent, optimal et efficace. Le secteur privé doit donc investir en fonction des forces du marché commercial. C'est pourquoi dans le cadre de cette sous-sous-activité, on effectue continuellement des travaux touchant les politiques canadiennes en matière de pétrole, de gaz, d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes et de protection des infrastructures énergétiques. Cela comprend l'analyse et les conseils fournis aux cadres supérieurs concernant l'état des marchés national et international, ainsi que les questions et les faits nouveaux touchant les politiques actuelles ou exigeant de nouvelles approches stratégiques. Il peut s'agir de cadres législatifs, réglementaires ou commerciaux. Il peut également s'agir d'établir une liaison avec le Bureau du Conseil privé et d'autres ministères fédéraux, l'ONE, les ministères provinciaux de l'énergie, l'industrie pétrolière et gazière, la population canadienne ainsi que les organismes gouvernementaux étrangers et internationaux.

- Résultat anticipé – On contribue à créer des marchés pétroliers et gaziers efficaces au Canada, on fait en sorte de mettre en place des régimes réglementaires efficaces pour promouvoir ces marchés efficaces, on fournit à la haute direction des analyses et des avis exacts et informatifs et l'on communique efficacement avec les intervenants. / Ind. de rendement – Aucun indicateur de rendement n'est disponible.

★★ - S-T - Environnement bâti - 5,0 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) -

La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies) qui visent la promotion d'une consommation éconergétique de l'énergie dans les bâtiments résidentiels et institutionnels neufs et existants et ce, tant à l'aide de systèmes autonomes et intégrés (systèmes énergétiques dans les collectivités). Elle comprend l'intégration des énergies renouvelables, particulièrement dans les collectivités éloignées qui ne sont pas reliées au réseau.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe permettent d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions des bâtiments et des communautés. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions dans les bâtiments et les collectivités. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions dans les bâtiments et les collectivités.

Attentes généralement satisfaites - voir la Section II, programme de l'Énergie

★★ - S-T - Production d'électricité - 5,9 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) -

La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies) qui visent la promotion de la production éconergétique d'électricité, de façon centrale et distribuée, la production d'énergie à partir de sources renouvelables et la réduction des émissions des GES et des polluants atmosphériques découlant de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe permettent d'améliorer l'efficacité des appareils et des réseaux, ainsi que de réduire les émissions (par exemple les émissions de GES et les autres émissions, notamment les substances prioritaires) et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour produire l'électricité. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions (gaz à effet de serre et autres, notamment les substances prioritaires) et qui limitent l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur de la production d'électricité. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions (gaz à effet de serre et autres, notamment les substances prioritaires) et qui limitent l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur de la production d'électricité.

Attentes généralement satisfaites - voir la Section II, programme de l'Énergie

★★ - S-T - Transport - 11,1 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) - La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies) qui visent la promotion de la production éconergétique d'électricité pour le secteur des transports. Elle englobe notamment l'efficacité et l'optimisation des carburants de transport; les carburants avancés comme l'éthanol, le biodiesel et l'hydrogène; la caractérisation de la réduction de la combustion et des émissions associée à ces carburants; de même que l'infrastructure requise pour promouvoir l'adoption et l'utilisation de ces carburants.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe permettent d'accroître l'efficacité du transport et de réduire les émissions produites par le secteur du transport et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances et technologies de pointe qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions, et qui limitent l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur des transports. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions, et qui limitent l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur des transports.

Attentes généralement satisfaites - voir la Section II, programme de l'Énergie

★★ - S-T - Pétrole et gaz classiques - 20,2 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) - La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies) qui visent à s'attaquer aux questions de portée générale liées à l'environnement et à la sécurité en appui à la production pétrolière et gazière sur terre et extracôtière au Canada.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe liées à la production et au transport du pétrole et du gaz naturel classiques produits sur terre et extracôtiers permettent d'accroître la production, d'améliorer la sécurité et de réduire les effets environnementaux. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances qui contribuent à la production et au transport du pétrole et du gaz classiques infracôtiers et extracôtiers, en augmentant la production, en améliorant la sécurité et en réduisant les impacts environnementaux. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à la production et au transport du pétrole et du gaz classiques infracôtiers et extracôtiers, en augmentant la production, en améliorant la sécurité et en réduisant les impacts environnementaux.

Attentes généralement satisfaites - voir la Section II, programme de l'Énergie

★★ - S-T - Pétrole et gaz non classiques - 22,3 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) - La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies) qui visent la production efficace, rentable et non polluante de combustibles fossiles non classiques au Canada. On met l'accent sur les sables bitumineux et le pétrole lourd, le méthane de gisements houillers, les hydrates de gaz et les régions pionnières.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe liées à la production et au traitement du bitume et du pétrole lourd, ainsi qu'à la production du méthane de gisement houiller et d'hydrates de gaz permettent d'accroître la production, d'améliorer la qualité des produits et de réduire les effets environnementaux. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances qui contribuent à la production et au traitement du bitume et du pétrole lourd, et des connaissances qui contribuent à la production du méthane des couches de charbon et des hydrates de gaz, en augmentant la production, en améliorant la qualité des produits et en réduisant les impacts environnementaux. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à la production et au traitement du bitume et du pétrole lourd, et des technologies qui contribuent à la production du méthane des couches de charbon et des hydrates de gaz, en augmentant la production, en améliorant la qualité des produits et en réduisant les impacts environnementaux.

Attentes généralement satisfaites - voir la Section II, programme de l'Énergie

★ - S-T - Secteur industriel - 9,7 M\$

(voir la priorité Énergie et environnement pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité)
La sous-sous-activité a trait aux activités de S-T (R-D ainsi que le dernier stade de développement et la démonstration des technologies et méthodologies de traitement) qui visent à aider l'industrie à consommer l'énergie de manière efficace, à réduire les émissions et le gaspillage et à utiliser les systèmes et technologies bio-énergétiques.

- Résultat anticipé – Les nouvelles connaissances et les technologies de pointe permettent d'accroître l'efficacité énergétique des appareils, des processus et des systèmes, ainsi que de réduire les émissions qu'ils produisent. / Ind. de rendement – Degré d'application des nouvelles connaissances qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions à l'échelle des unités, des processus et des systèmes. Degré d'application des technologies de pointe qui contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions à l'échelle des unités, des processus et des systèmes.

Attentes satisfaites en partie – voir la Section II, programme de l'Énergie

Priorité ministérielle – Énergie et environnement : 325,8 M\$ Dépenses réelles

★★★ - Enveloppe des nouvelles possibilités - 0,6 M\$

L'Enveloppe des nouvelles possibilités a été annoncée en août 2003 et approuvée par le Conseil du Trésor en février 2004. Cette enveloppe de 160 millions de dollars sur trois ans vise à permettre au gouvernement fédéral d'octroyer des fonds aux initiatives proposées par les gouvernements provinciaux et territoriaux qui contribueront à réduire de façon rentable les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire. Les projets distincts ou les programmes plus vastes de réduction des émissions dans un secteur donné de l'économie peuvent recevoir ce financement. Il s'agit d'une initiative conjointe de RNCan et d'Environnement Canada, qui géreront les fonds de l'Enveloppe des nouvelles possibilités. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devront élaborer les propositions de réduction des émissions de GES et être disposés à les cofinancer.

- Résultat anticipé – L'Enveloppe des nouvelles possibilités favorisera la collaboration, dans le domaine du changement climatique, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et leurs partenaires par le financement de nouveaux projets et programmes qui permettront de réduire les émissions de GES dans chaque compétence tout en contribuant aux objectifs nationaux. / Ind. de rendement – On évalue la sensibilisation et l'intérêt des gouvernements provinciaux et territoriaux en fonction du nombre de demandes de renseignements, de réunions bilatérales, de conférences téléphoniques et de manifestations d'intérêt officielles. On évalue l'adhésion au programme par le nombre de compétences participantes et de propositions reçues et recommandées à des fins de financement. Les indicateurs de rendement applicables à chacune des initiatives approuvées seront déterminés par voie d'ententes de contribution.

★★ - Programmes des énergies renouvelables - 14,0 M\$

On élabore la politique fédérale, y compris des stratégies, programmes et conseils éclairés dans le domaine des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique, l'énergie terrestre et l'énergie tirée des déchets.

- Résultat anticipé – Le gouvernement fédéral a élaboré une politique efficace et assuré la mise en œuvre efficiente de plusieurs initiatives en vue d'encourager le recours aux énergies renouvelables et aux technologies liées aux énergies renouvelables. / Ind. de rendement – Le pourcentage de l'électricité produite au Canada à l'aide d'une nouvelle énergie renouvelable non polluante augmente. D'ici 2010, on augmente jusqu'à 20 p. 100 le pourcentage de l'électricité achetée par le gouvernement fédéral et produite à l'aide d'une nouvelle énergie renouvelable. Le pourcentage de l'électricité produite au Canada à l'aide de l'énergie éolienne augmente considérablement. On déploie, d'ici 2007, 600 systèmes de chauffage solaire actif et systèmes de combustion de la biomasse à haute efficacité et à faible émission, ainsi que 6 000 thermopompes puisant l'énergie dans le sol.

Attentes généralement satisfaites – voir la Section II, programme de l'Énergie

★★ - Captage et stockage du CO₂ - 8,1 M\$

Le captage et le stockage du CO₂ comportent généralement le piégeage, le traitement (supplémentaire, selon les besoins), le transport et l'injection du CO₂ dans une formation géologique appropriée. Dans ce procédé, on capte d'abord le CO₂ rejeté par une source industrielle. On fait subir au mélange gazeux qui contient du CO₂ un traitement, au besoin; on le transporte ensuite vers le site de stockage géologique voulu, où il est injecté dans une formation géologique préalablement sélectionnée à cette fin. Il existe des possibilités de stocker commercialement le CO₂ tout en améliorant la production des gisements pétrolières épuisés grâce à la récupération assistée des hydrocarbures (RAH) ou celle des gisements houillers inexploitable grâce à la production de méthane de houillère (PMH).

- Résultat anticipé – Les connaissances sur la façon de réduire les émissions canadiennes de GES grâce à l'utilisation optimale du captage du CO₂ et de son stockage dans des formations géologiques progressent et permettent de promouvoir la commercialisation de cette méthode. L'objectif de cette initiative est de favoriser la création de débouchés commerciaux et, par le biais d'un programme d'incitatifs financiers, la création d'un marché du captage et du stockage du CO₂. / Ind. de rendement – Phase I – On surveille le nombre d'employés engagés et formés; les rapports finaux sur les restrictions réglementaires, les sources de CO₂, les autres sites de stockage pertinents, la santé, la sécurité et les effets environnementaux; les messages destinés au public et aux investisseurs; et la signature du Protocole d'entente pour le projet de stockage et de surveillance de Weyburn mis en œuvre par l'AIE. Phase II – On surveille le programme d'incitatifs financiers; le nombre d'accords de contribution signés et le nombre de tonnes de CO₂ stockées.

★★★ - Logement - 33,6 M\$

Cette sous-sous-activité cible les propriétaires et les constructeurs de maisons du Canada. Elle a pour objectif de promouvoir et d'accroître l'efficacité énergétique des maisons neuves et existantes au Canada. RNCan fait la promotion des avantages des maisons à haut rendement énergétique sur le plan de l'économie, de la santé et de l'environnement. En outre, il appuie la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique et d'une norme de référence pour la conception de bâtiments neufs.

- Résultat anticipé – On utilise davantage les technologies éconergétiques dans les maisons. / Ind. de rendement – On évalue les technologies éconergétiques installées par les constructeurs.
- Résultat anticipé – Les propriétaires qui ont demandé une évaluation ÉnerGuide pour les maisons avant et après avoir fait des rénovations réalisent des économies d'énergie. / Ind. de rendement – On évalue les économies d'énergie réalisées par les propriétaires qui ont demandé une évaluation ÉnerGuide pour les maisons avant et après avoir fait des rénovations.
- Résultat anticipé – Le pourcentage de maisons neuves qui obtiennent une cote EGM de 80 ou qui correspondent à la norme R2000 augmente. / Ind. de rendement – La cote EGM attribuée aux maisons neuves s'améliore au fil du temps. On évalue le pourcentage des maisons neuves qui obtiennent une cote EGM de 80 ou qui correspondent à la norme R2000.

★★ - Bâtiments - 36,5 MS

Cette sous-sous-activité cible les constructeurs, concepteurs et organismes canadiens. Elle a pour objectif d'accélérer le changement dans la conception des bâtiments et les pratiques de construction et d'encourager les organismes individuels à accroître l'efficacité énergétique dans le cadre de leurs activités, contribuant du coup à réduire les émissions des gaz à effet de serre. RNCan fait la promotion des avantages économiques et environnementaux de la construction à haut rendement énergétique. En outre, il encourage les organismes du secteur commercial et institutionnel à accroître l'efficacité énergétique dans le cadre de leurs activités et fournit des incitatifs pour la conception de bâtiments à haut rendement énergétique.

- Résultat anticipé – On a amélioré l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments commerciaux et institutionnels qui ont été rénovés à l'aide d'incitatifs financiers. / Ind. de rendement – On évalue l'amélioration moyenne de l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels qui ont été rénovés à l'aide d'incitatifs financiers.
- Résultat anticipé – On a augmenté l'efficacité énergétique des bâtiments grâce au Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC), comparativement à celle de bâtiments semblables qui sont conformes au Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB). / Ind. de rendement – On établit la différence entre l'efficacité énergétique des bâtiments rénovés par le biais du PEBC, celle de bâtiments similaires qui correspondent aux normes du CMNEB et celle du total des bâtiments.
- Résultat anticipé – On réalise des économies d'énergie grâce au programme d'incitatifs de l'Initiative des Innovateurs énergétiques (IIE). / Ind. de rendement – On évalue les économies d'énergie attribuables au programme d'incitatifs de l'IEE.
- Résultat anticipé – On utilise davantage les technologies éconergétiques dans les bâtiments. / Ind. de rendement – On détermine l'intensité énergétique (en GJ/m²) des bâtiments liés au PEBC et à l'IEE selon le type de bâtiment, comparativement à celle des bâtiments actuels selon le type de bâtiment.

★★ - Équipement - 8,1 MS

Cette sous-sous-activité cible les consommateurs canadiens et les fabricants d'équipement énergivore. Le *Règlement sur l'efficacité énergétique* interdit l'importation ou le commerce interprovincial des produits visés par le Règlement qui ne satisfont pas aux exigences minimales en matière de rendement énergétique et d'étiquetage. L'objectif est d'exclure progressivement du marché l'équipement énergivore le moins efficace et d'inciter les consommateurs à choisir des produits à haut rendement énergétique qui surpassent les normes minimales, et les manufacturiers, à fabriquer de tels produits. RNCan encourage les consommateurs à acheter des produits à haut rendement énergétique et les informe des effets de l'équipement qu'ils achètent sur la consommation d'énergie. Il exige des détaillants qu'ils appliquent des étiquettes ÉnerGuide exactes sur certains produits ménagers. En outre, il fait la promotion de l'équipement le plus éconergétique disponible en soutenant les produits qui correspondent à la norme Energy Star.

- Résultat anticipé – La consommation énergétique moyenne du nouvel équipement s'améliore. / Ind. de rendement – On évalue la consommation énergétique moyenne des nouveaux appareils par rapport à celle des vieux appareils. La consommation énergétique de l'équipement neuf s'améliore au fil des ans.
- Résultat anticipé – La rotation des stocks d'équipement moins éconergétique s'accélère. / Ind. de rendement – Le taux de suppression des stocks augmente – on évalue l'âge moyen des stocks d'équipement.
- Résultat anticipé – On réalise des économies d'énergie grâce à la réglementation. / Ind. de rendement – On estime les économies d'énergie réalisées grâce à la réglementation.

★★ - Prêcher par l'exemple - Activités gouvernementales - 3,3 M\$

Cette sous-sous-activité cible le gouvernement fédéral et a pour objectif d'améliorer sa consommation d'énergie. Onze ministères se partagent la responsabilité de réaliser l'objectif fédéral de réduction des émissions de GES (de 31 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2010). RNCan assume le rôle de chef de file dans la gestion de cette tâche et encourage les ministères et organismes du gouvernement du Canada à améliorer leur consommation d'énergie. Il facilite également la réalisation de vastes travaux d'amélioration énergétique et de modernisation des installations du gouvernement. En outre, il appuie les partenariats avec les sociétés de gestion de l'énergie, aide les ministères et organismes fédéraux à réduire la consommation de carburant des parcs automobiles et les achats de produits énergivores et vise à créer un marché pour les nouvelles technologies sur le point de devenir viables.

- Résultat anticipé – On réduit l'intensité d'émission des GES des véhicules des parcs fédéraux. / Ind. de rendement – On utilise davantage le carburant E10 et les carburants de remplacement. On construit des installations d'approvisionnement en carburant de remplacement. On évalue le nombre de véhicules hybrides et de véhicules à carburant de remplacement achetés pour les parcs de véhicules fédéraux.
- Résultat anticipé - Réduction de la consommation de carburant dans le parc de véhicules du gouvernement fédéral./ Ind. de rendement - Les données montrent une tendance à acheter davantage d'automobiles que de camionnettes et de fourgonnettes.
- Résultat anticipé – On améliore l'efficacité énergétique des bâtiments fédéraux. / Ind. de rendement – On améliore l'intensité énergétique des bâtiments fédéraux.
- Résultat anticipé – On réduit les émissions de GES produites par les bâtiments fédéraux. / Ind. de rendement – On réduit les émissions de GES produites par les bâtiments fédéraux.

★★ - Industrie - 5,9 M\$

Cette sous-sous-activité cible le secteur industriel canadien et a pour objectifs d'encourager et de faciliter les interventions, tant au sein de l'industrie que dans les entreprises individuelles. RNCan fait la promotion de l'efficacité énergétique et de l'innovation par le truchement d'une initiative conjointe de l'industrie et du gouvernement, le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC). Il fait aussi appel à chaque entreprise dans le cadre de l'Initiative des innovateurs énergétiques industriels. En outre, il tente d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur l'intensité énergétique, ainsi que le cadre analytique qui permet de comprendre et de suivre la consommation finale d'énergie dans l'industrie.

- Résultat anticipé – L'intensité énergétique globale des industries de l'exploitation minière, de la fabrication et de la construction qui participent au PEEIC s'améliore, ce qui favorise la réduction des émissions de GES. / Ind. de rendement – On évalue l'amélioration de l'intensité énergétique globale des industries de l'exploitation minière, de la fabrication et de la construction qui participent au PEEIC.
- Résultat anticipé – L'intensité énergétique globale des industries productrices d'énergie qui participent au PEEIC s'améliore, ce qui favorise la réduction des émissions de GES. / Ind. de rendement – On évalue l'amélioration de l'intensité énergétique globale des industries productrices d'énergie qui participent au PEEIC.

★★ - Transport - 51,1 M\$

Cette sous-sous-activité cible le marché des véhicules canadien, les chauffeurs individuels et les exploitants de parcs automobiles commerciaux et a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules neufs, d'influer sur l'utilisation et l'entretien des véhicules automobiles et d'appuyer l'utilisation de carburants de remplacement pour le transport routier. RNCan s'efforce de présenter sur le marché canadien des véhicules plus éconergétiques et d'influer sur la demande des consommateurs pour de tels véhicules, en plus de fournir de l'information sur les options en matière de carburant. En outre, il appuie la formation et la sensibilisation dans le domaine de la conduite automobile de manière à ce que les conducteurs comprennent l'effet des pratiques de conduite, d'utilisation et d'entretien d'un véhicule. Il fournit également aux exploitants de parcs de véhicules routiers commerciaux et non gouvernementaux du Canada des renseignements et de l'aide en vue de les aider à améliorer les pratiques d'exploitation et de sélection des véhicules.

- Résultat anticipé – L'efficacité du transport routier s'améliore. / Ind. de rendement – On évalue les économies de carburant réalisées grâce à des dispositifs éconergétiques. On évalue les économies de carburant réalisées grâce à de meilleures pratiques de conduite et d'entretien. On évalue les économies de carburant réalisées grâce à l'achat de véhicules éconergétiques.
- Résultat anticipé --La production et la consommation du carburant éthanol au Canada augmentent jusqu'à 2010. / Ind. de rendement – On évalue la quantité d'éthanol produit.
- Résultat anticipé – Les véhicules neufs sont plus éconergétiques. / Ind. de rendement – On évalue l'efficacité énergétique des véhicules neufs.

★★ - Sensibilisation - 18,4 M\$

Cette sous-sous-activité cible la population canadienne et a pour objectifs d'accroître sa sensibilisation, d'accroître la compréhension du changement climatique et du lien entre celui-ci et la consommation d'énergie, ainsi que d'encourager les Canadiens et Canadiennes à passer à l'action. RNCan fournit des renseignements sur l'efficacité énergétique et le changement climatique en plus de mettre en place des initiatives de sensibilisation qui le désignent comme le centre des connaissances et des programmes en matière d'efficacité énergétique. En outre, il produit des documents de communication et de marketing et assure le bon fonctionnement d'un service de distribution des publications sans frais.

- Résultat anticipé – La participation aux activités de sensibilisation s'accroît. / Ind. de rendement – On évalue l'augmentation du pourcentage de participation aux activités de sensibilisation
- Résultat anticipé – La sensibilisation à la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et la compréhension de cette nécessité augmentent. / Ind. de rendement – On évalue si la sensibilisation à la nécessité de prendre des mesures et la compréhension de cette nécessité augmentent.

S-T - Environnement bâti - 22,6 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité) -

S-T - Production d'électricité - 26,8 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité)

S-T - Transport - 31,5 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité)

S-T - Pétrole et gaz classiques - 4,4 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité)

S-T - Pétrole et gaz non classiques - 13,1 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous activité)

S-T - Secteur industriel - 34,5 M\$

(voir la priorité Connaissance, innovation et productivité pour la balance des dépenses prévues pour cette sous-sous-activité)

★ - Réduction des émissions de GES des grands émetteurs finaux - 3,9 M\$

Les responsables de la sous-activité Grands émetteurs finaux travaillent avec des secteurs clés de l'industrie à établir des objectifs de réduction des émissions de GES. Au fil de discussions avec l'industrie, des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants, RNCan conçoit des politiques et des mesures législatives qui permettent de favoriser les réductions, qui sont efficaces et claires sur le plan administratif, et qui aident à maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne.

- Résultat anticipé – On élabore l'approche et le cadre législatif qui permettront d'inciter les secteurs industriels visés à réduire leurs émissions de GES au cours de la première période d'engagement prévue dans le Protocole de Kyoto (2008-2012). / Ind. de rendement – L'élaboration du cadre législatif est terminée. On peut le présenter au Cabinet.

Attentes satisfaites en partie – voir la Section II, programme de l'Énergie.

★★ - Gestion des déchets radioactifs de faible activité, y compris ceux de Port Hope - 9,4 M\$

On gère le programme du gouvernement fédéral pour les déchets anciens et les déchets faiblement radioactifs qui ne sont pas gérés de manière appropriée à long terme et pour lesquels il a été déterminé que le propriétaire ne peut pas être tenu raisonnablement responsable, ce qui englobe l'orientation stratégique, le financement et la surveillance du Bureau de gestion des déchets faiblement radioactifs.

- Résultat anticipé – On a mis en œuvre, en tenant compte des conditions sociales et économiques, des stratégies de gestion des déchets anciens qui satisfont aux critères établis en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Dans la région de Port Hope, on a nettoyé les déchets anciens qui s'y trouvaient, remis en état les sites de déchets locaux et regroupé les déchets dans les nouvelles installations de pointe approuvées pour la gestion des déchets à long terme. / Ind. de rendement – On a terminé les rapports de l'évaluation environnementale réalisée pour les projets de gestion des déchets radioactifs mis en œuvre par le biais de l'Initiative de la région de Port Hope, et le gouvernement a commencé à examiner ces rapports, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Priorité ministérielle – Sécurité publique : 0,6 M\$ Dépenses réelles**★★★ - Sécurité de l'infrastructure énergétique - 0,6 M\$**

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on élabore des politiques, des lois et des règlements et l'on encourage les initiatives qui visent à renforcer la protection de l'infrastructure énergétique essentielle du Canada grâce à des relations étroites avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes de réglementation, l'industrie de l'énergie et les associations énergétiques. On fournit à Sécurité publique et Protection civile Canada des conseils éclairés et un soutien direct pour l'élaboration du Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles. On élabore aussi le plan de poursuite des activités associé au Programme de l'énergie. À l'échelle internationale, on se consacre, avec les États-Unis, aux questions liées à la protection transfrontalière de l'infrastructure énergétique, à la mise en commun de l'information et à d'autres domaines d'intérêt. On représente RNCan au sein du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie (Canada-États-Unis-Mexique) dans le but de promouvoir la coopération internationale et l'échange d'idées sur des domaines d'intérêt mutuel ayant trait à la protection de l'infrastructure énergétique essentielle et à la planification des mesures d'urgence.

- Résultat anticipé – La sécurité de l'infrastructure énergétique essentielle du Canada s'améliore, et la vulnérabilité de l'infrastructure énergétique transfrontalière est évaluée en collaboration avec les États-Unis. / Ind. du rendement – On termine les évaluations du rendement en 2005 et 2007.

Énergie – Autres programmes et services

Autres programmes et services (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Avances d'intérêt pour le projet Hibernia	28,1	-
Programmes législatifs liés à l'Atlantique	155,5	389,7
Gestion et soutien des programmes	8,8	10,5
Total partiel	192,4	400,2
Gestion ministérielle	30,2	34,9
Total	222,6	435,1

Activité de programme n° 3 : Forêt

Forêt – Principaux programmes et services

Priorité ministérielle – Connaissance, innovation et productivité : 39,5 Dépenses réelles

★★ - Politique sur les forêts durables et relations avec les intervenants - 13,2 M\$

Cette sous-sous-activité consiste en des initiatives liées aux tâches suivantes : établir des relations et des consultations avec des industries et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux; établir une concertation et une position canadienne sur des questions touchant les forêts; mettre en œuvre des plans d'action fédéraux en appui à des enjeux qui touchent le secteur de la foresterie; soutenir le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts (CSNF), les conseils consultatifs nationaux sur les forêts (CCNF), le Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF) et le Conseil canadien de l'innovation forestière (CCIF); élaborer une politique sur les boisés autochtones et privés et une politique stratégique sur les forêts.

- Résultat anticipé – Les divers intervenants s'accordent de plus en plus au sujet de la position du Canada sur les questions forestières. / Ind. de rendement – On constitue des grappes géographiques qui regroupent des capacités et des compétences liées à la recherche forestière à l'appui du processus d'innovation.
- Résultat anticipé – Des stratégies et des plans d'action sont mis en œuvre à l'appui de l'aménagement forestier durable. / Ind. de rendement – On crée des partenariats, des comités consultatifs et des conseils nationaux, régionaux et locaux à l'appui du secteur forestier. Les collectivités forestières participent aux débats publics qui concernent les forêts. La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les forêts du Canada (2003-2008) progresse.

★★ - Feux de forêt et méthodes de gestion - 1,3 M\$

Cette sous-sous-activité comporte des projets de recherche visant à permettre au Canada de mieux comprendre les risques associés aux feux de forêt; des stratégies de gestion des feux de forêts et des feux de végétation; et l'élaboration d'options pour la planification et la protection des forêts et des ressources communautaires. Elle suppose l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'aide à la décision destinés aux responsables de la gestion des incendies; la compréhension des interactions entre la forêt et le climat et des réactions à grande échelle au changement climatique; et l'élaboration de modèles de prédiction et de bases de données à l'intention du public et des professionnels.

- Résultat anticipé – On connaît et comprend mieux les risques associés aux feux de forêt et à la gestion de la faune, et l'on dispose d'options pour planifier et protéger les forêts et les collectivités du Canada. / Ind. de rendement – On élabore et met en œuvre une nouvelle stratégie nationale sur les feux de forêt. On élabore des systèmes, des outils, des modèles de prédiction et des technologies à l'appui des décisions relatives à la gestion forestière.

★★ - Insectes et maladies indigènes - 0,6 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à identifier et comprendre les menaces que présentent les insectes et les parasites indigènes pour la durabilité des forêts canadiennes.

- Résultat anticipé – On a amélioré les cotes d'évaluation du risque que représentent les insectes et les maladies indigènes, et l'on a élaboré des techniques de lutte contre les ravageurs forestiers, qui sont acceptées par le grand public. / Ind. de rendement – Meilleure compréhension de la dynamique des insectes et des maladies indigènes et meilleure évaluation de leurs impacts.

★★ - Espèces exotiques envahissantes - 0,6 M\$

Cette sous-sous-activité est axée sur l'identification et la détection d'insectes et de champignons exotiques, et l'analyse du risque.

- Résultat anticipé – On a amélioré les méthodes qui permettent de détecter, d'identifier, de contrôler, de surveiller, de gérer et de déclarer les insectes et les champignons exotiques envahissants qui nuisent aux forêts canadiennes. / Ind. de rendement – Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en ce qui concerne les forêts, en collaboration avec les intervenants du secteur forestier canadien.

★★ - Gestion des ravageurs - 12,6 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à examiner : la dynamique de populations des ravageurs et des techniques de gestion de sylviculture; la mise au point de systèmes d'aide à la décision destinés aux gestionnaires; l'évaluation des effets des changements climatiques mondiaux sur la répartition et les impacts des ravageurs forestiers; l'élaboration du cadre réglementaire pour l'application de pesticides; l'isolement et la mise au point de gènes viraux et d'insectes pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette; et le transfert des technologies à l'industrie.

- Résultat anticipé - Meilleure connaissance et compréhension de la dynamique des populations de ravageurs et utilisation de techniques de sylviculture compatibles avec l'aménagement durable des forêts. / Ind. de rendement - Progrès dans la mise au point de stratégies, d'outils et de techniques écologiques pour combattre les ravageurs.

★★ - Synthèse et diffusion de l'information sur les forêts – 2,6 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à compiler et à synthétiser de l'information et des statistiques sur les forêts et à les communiquer au Parlement, à des intervenants clés et au public. Elle comprend des données nationales sur les forêts qui permettent d'évaluer les progrès qu'accomplit le Canada dans la gestion des forêts durables et d'autres informations sur les forêts que l'on peut utiliser dans le rapport annuel que l'on doit présenter au Parlement en vertu de la loi, *l'État des forêts au Canada*.

- Résultat anticipé - Connaissance accrue des forêts et du secteur forestier du Canada. / Ind. de rendement - Élaboration d'une politique nationale et de rapports sur la S-T destinés au Parlement, aux principaux intervenants du secteur forestier et au public.

★★ - Biotechnologie forestière - 5,0 M\$

Cette sous-sous-activité consiste en des biotechnologies qui permettent de mettre au point des semis d'arbres supérieurs et la propagation massive au moyen de cultures par cellule isolée; le transfert de technologies; la mise au point d'arbres génétiquement améliorés qui sont plus résistants aux parasites et aux maladies; l'évaluation des impacts que pourraient avoir des espèces génétiquement modifiées sur l'environnement; et la mise au point de méthodes biotechnologiques pour remplacer des pesticides chimiques.

- Résultat anticipé - Meilleure connaissance et compréhension des impacts de la biotechnologie forestière sur la santé des forêts du Canada et l'approvisionnement en bois. / Ind. de rendement - Mise au point d'arbres résistants aux parasites et aux maladies; mise au point de méthodes écologiques pour remplacer les pesticides et les herbicides chimiques; évaluation des impacts des espèces génétiquement modifiées sur l'environnement.

★★ - Productivité forestière - 3,6 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on examine les facteurs naturels et humains qui perturbent la productivité et la dynamique de l'écosystème. Elle suppose l'élaboration de systèmes de soutien à la décision destinés aux aménagistes forestiers; la mesure des effets des techniques d'exploitation forestière; l'élaboration d'une base de données relationnelles pour évaluer les impacts des perturbations sur l'exploitation et la productivité des peuplements; et des prévisions sur le rendement en matière ligneuse et le rendement en carbone.

- Résultat anticipé - Meilleure connaissance et compréhension de la productivité et de la dynamique de l'écosystème forestier et des impacts de l'exploitation forestière sur les processus de régénération naturelle./ Ind. de rendement - Progrès dans la mise au point de méthodes d'information et d'aménagement forestier écosystémiques.

Priorité ministérielle – Commerce et investissement : 28,0 M\$ Dépenses réelles**★★ - Leadership international dans le domaine des forêts et protocoles forestiers - 1,7 M\$**

Cette sous-sous-activité consiste à promouvoir le programme canadien de l'aménagement forestier durable auprès des responsables du secteur forestier du monde entier et à uniformiser les règles commerciales. On établira et coordonnera des ententes bilatérales et multilatérales dans le secteur forestier, élaborera une politique forestière internationale, fera la promotion de l'aménagement forestier durable dans des tribunes internationales et mettra de l'avant les positions et les engagements du secteur forestier canadien aux fins des négociations internationales relatives au changement climatique et de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

- Résultat anticipé – Le gouvernement du Canada travaille à l'atteinte des objectifs de sa politique étrangère et appuie l'atteinte des objectifs de sa politique forestière intérieure. / Ind. de rendement – On assure l'élaboration, le suivi et la surveillance des activités et des conventions internationales du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF); des accords bilatéraux et multilatéraux; des processus et initiatives; et des protocoles d'entente forestiers qui garantissent et favorisent les intérêts du secteur forestier canadien. On établit des partenariats avec la communauté forestière internationale et les pays forestiers ayant une économie naissante ou en développement. On intègre le programme de travail élargi sur la biodiversité forestière à l'engagement pris par le secteur forestier dans le cadre de la Stratégie canadienne de la biodiversité.
- Résultat anticipé – On se conforme aux exigences en matière de déclaration de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto. / Ind. de rendement – On satisfait aux exigences en matière de déclaration grâce à l'élaboration, au perfectionnement et à l'utilisation du Système national de surveillance, de comptabilisation et de déclaration du carbone forestier (SNSCDF).
- Résultat anticipé – On élabore des options stratégiques pour atténuer les changements climatiques par le biais d'activités forestières de boisement, de reboisement, de déboisement et d'aménagement forestier. / Ind. de rendement – On améliore la précision, la définition et l'intégrité des données et des estimations sur les changements climatiques par rapport aux données de référence.
- Résultat anticipé – On supprime des émissions atmosphériques de GES grâce au projet de démonstration et d'évaluation de plantations réalisé dans le cadre de Forêt 2020 (PDEAP). / Ind. de rendement – Dans le cadre de Forêt 2020, on met en œuvre le PDEAP et on supprime les émissions atmosphériques de GES en séquestrant le carbone.

★★ - Compétitivité du secteur forestier du Canada - 26,3 M\$

Cette sous-sous-activité a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui visent à accroître la compétitivité du secteur forestier canadien et à empêcher ou à freiner la création d'obstacles commerciaux dans les marchés traditionnels des produits forestiers. Elle suppose l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'expansion du marché, la prestation de conseils d'experts sur le commerce de produits forestiers et le règlement des conflits; le soutien des travaux de recherche sur les produits primaires et les produits à valeur ajoutée réalisés par les trois instituts de recherche en foresterie du Canada; la réalisation de travaux de recherche et d'analyses sur la structure, les tendances, l'approvisionnement et la compétitivité de l'industrie forestière; et l'expansion de marchés pour la vente de produits canadiens dans certains pays.

- Résultat anticipé – La compétitivité du secteur forestier canadien s'est améliorée et se maintient grâce à la promotion commerciale, à l'acceptation des produits forestiers canadiens sur le marché et aux connaissances et aux renseignements fournis à l'appui du règlement de litiges commerciaux. / Ind. de rendement – On met en œuvre des programmes et des initiatives qui améliorent l'accès des produits forestiers canadiens au marché international et qui empêchent la création d'obstacles commerciaux non tarifaires. Les associations industrielles canadiennes qui réalisent des initiatives favorisant l'expansion du marché sont davantage représentées à l'étranger.

Priorité ministérielle – Énergie et environnement : 13,8 M\$ Dépenses réelles**★★ - Modélisation du carbone - 4,5 M\$**

Cette sous-sous-activité consiste à élaborer et à mettre en œuvre des processus et des outils pour mesurer le carbone forestier du Canada; à donner des estimations du piégeage du carbone; à détecter les changements; et à prévoir les impacts du changement climatique. Elle suppose la gestion d'enjeux stratégiques liés à la comptabilisation du carbone; l'élaboration d'outils informatisés pour mesurer les réserves de carbone; le renforcement des capacités; la mise à l'essai et l'examen des outils dans des forêts modèles; et la facilitation du transfert de technologies aux principaux responsables de l'aménagement forestier au Canada.

- Résultat anticipé – On acquiert des connaissances sur les stocks canadiens de carbone forestier. / Ind. de rendement – On élabore et met en œuvre des processus de déclaration et des outils de mesure, de surveillance et de déclaration du carbone forestier canadien.

★★ - Impacts et adaptation - 2,0 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à réaliser des projets de recherche pour élaborer des connaissances et amener la population du Canada à mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les forêts canadiennes, leur capacité d'adaptation et les façons d'en atténuer les effets. Pour ce faire, on détermine les facteurs de stress liés au changement climatique; on fournit des renseignements et des modèles sur l'ozone aux fins du modèle pancanadien de qualité de l'air; on évalue l'importance relative du climat, des combustibles et de la topographie pour les feux de forêt; et l'on élabore des modèles pour l'adaptation des arbres au changement climatique.

- Résultat anticipé – On connaît et comprend mieux la capacité des forêts canadiennes de résister et de s'adapter au changement climatique. / Ind. de rendement – On élabore et met en œuvre des méthodes et des modèles nationaux pour la détection et la prévision du changement climatique dans divers scénarios. On évalue la capacité des espèces et des écosystèmes forestiers du Canada de résister aux facteurs de stress liés au changement climatique, leur capacité d'en atténuer les effets ainsi que leur aptitude à la réparation.

★★ - Pratiques forestières - 5,2 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à réaliser des travaux de recherche sur la gestion et l'utilisation sûres des forêts canadiennes à l'aide des pratiques de l'aménagement forestier durable qui protègent et préservent la santé et les valeurs de la forêt et qui permettent d'améliorer l'efficacité et les méthodes de sylviculture des aménagistes forestiers.

- Résultat anticipé – Les preuves scientifiques qui appuient les décisions sur la gestion des forêts sont davantage connues, comprises et utilisées. / Ind. de rendement – On élabore et communique aux gestionnaires forestiers de l'ensemble du Canada des pratiques, des méthodes, des outils et des techniques d'aménagement forestier durable qui assurent la protection des forêts et de leurs bassins hydrographiques.

★★ - Qualité de l'eau et de l'air - 0,5 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à réaliser des travaux de recherche sur la qualité de l'eau et de l'air, qui visent à déterminer les effets d'activités humaines et d'autres perturbations sur des organismes forestiers indicateurs et l'environnement. Elle suppose l'élaboration de lignes directrices et de politiques pour la protection de l'eau des bassins hydrographiques forestiers et la surveillance des effets de la qualité de l'air sur la santé des forêts.

- Résultat anticipé – On connaît mieux les effets des perturbations humaines et naturelles sur les bassins hydrographiques des forêts, ainsi que les effets de la qualité de l'air sur la santé des forêts. / Ind. de rendement – On dispose de données de recherche, de politiques et de lignes directrices liées à la qualité de l'air et de l'eau pour compenser les effets des activités humaines et d'autres perturbations sur les organismes et le milieu forestiers. On élabore et communique aux gestionnaires forestiers des stratégies, des méthodes, des outils et des techniques pour lutter contre les effets des perturbations naturelles et humaines sur la biodiversité forestière.

★★ - Surveillance de la biodiversité et stratégies de conservation - 1,6 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à réaliser des études sur les effets des perturbations et des pratiques forestières sur la biodiversité; à trouver des méthodes d'évaluation et de prévision de la biodiversité; et à élaborer des stratégies de conservation de la biodiversité. Elle suppose la saisie de renseignements dans des bases de données, l'élaboration de modèles de prédiction et d'outils de diagnostic diffusés sur le Web, le transfert de technologies à des intervenants et l'élaboration de marqueurs pour certaines espèces d'arbre, qui permettront de repérer les variations génétiques causées par des perturbations naturelles et humaines.

- Résultat anticipé – On connaît mieux les effets des pratiques forestières sur la biodiversité. / Ind. de rendement – On élabore des méthodes pour déterminer les effets des perturbations et des pratiques forestières sur la biodiversité et des stratégies de conservation de la diversité biologique.

Priorité ministérielle – Collectivités nordiques et autochtones : 14,9 M\$ Dépenses réelles**★★ - Gestion durable des forêts et partenariats urbains, régionaux et internationaux - 11,4 M\$**

Cette sous-sous-activité suppose la réalisation, en collaboration avec des partenaires participants, de programmes et d'initiatives qui visent à promouvoir de bonnes pratiques d'aménagement forestier durable. On coordonne et finance un réseau canadien de 11 forêts modèles, on donne de l'aide aux responsables des forêts modèles internationales, on contribue à des projets de démonstration sur le terrain, on transfère les connaissances, on réalise des activités de sensibilisation et l'on appuie les initiatives de foresterie urbaine.

- Résultat anticipé – On met en place des programmes et des initiatives pour promouvoir les pratiques de l'aménagement forestier durable au Canada et à l'étranger par le biais du transfert des connaissances, d'activités de sensibilisation et d'avis d'experts fournis aux intervenants. / Ind. de rendement – On évalue le nombre et l'importance des projets élaborés, mis en œuvre et transférés aux gestionnaires forestiers dans le cadre du Programme de forêts modèles du Canada. On évalue le nombre de collectivités qui élaborent et mettent en œuvre des pratiques innovatrices pour l'aménagement forestier urbain. On évalue l'influence du concept canadien de l'aménagement forestier durable sur le programme forestier international.

★★ - Accroissement des capacités en foresterie des Premières nations et des Autochtones - 3,5 M\$

Cette sous-sous-activité consiste à réaliser des programmes et des initiatives pour améliorer la capacité des Autochtones de saisir les possibilités qu'offre la foresterie au Canada. Elle suppose la gestion du Programme forestier des Premières nations (PFPN) du Canada; l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative stratégique autochtone dans le cadre du Programme de forêts modèles du Canada, notamment le soutien de la forêt modèle crie de Waswanipi et du projet de la nation innue au Labrador; le soutien de la gestion du Compte de reboisement de Moresby-Sud; et l'aide d'un conseiller en foresterie dans le cadre des négociations visant un traité autochtone en Colombie-Britannique.

- Résultat anticipé – Les conditions économiques et l'autonomie des Premières nations et d'autres collectivités autochtones s'améliorent. / Ind. de rendement – On évalue le nombre et l'importance des projets de développement durable présentés et entrepris par des Premières nations et d'autres peuples autochtones dans l'ensemble du Canada. On évalue le nombre de membres des Premières nations qui ont été formés et engagés dans le cadre de projets d'aménagement forestier durable. On évalue les contributions financières des Premières nations aux projets d'aménagement forestier durable de l'ensemble du Canada.

Forêt – Autres programmes et services

Autres programmes et services (en M\$)	Budget principal	Dépenses réelles
Recherche sociale et économique	0,8	3,4
Systèmes d'information sur les forêts et inventaire forestier	4,0	1,9
Surveillance de la santé des forêts et rapports connexes	2,3	0,7
Boisés privés	0,3	4,7
Gestion et soutien	29,1	45,9
Total partiel	36,5	56,6
Gestion ministérielle	13,2	15,3
Total	49,7	71,9

Activité de programme n° 4 : Minéraux et Métaux

Minéraux et métaux – Principaux programmes et services

Priorité ministérielle – Connaissance, innovation et productivité : 23,9 M\$ Dépenses réelles

★★ - Recherche sur l'exploitation minière, le traitement et l'environnement - 13,0 M\$

Cette sous-sous-activité est surtout axée sur la recherche-développement dans les principaux domaines suivants liés à l'exploitation minière, au traitement et aux questions environnementales connexes : contrôle de terrain; mécanisation et automatisation des mines; environnement dans les mines souterraines; transformation des métaux; minéralogie; effluents des mines; résidus et stériles; et métaux dans l'environnement. On reconnaît à l'échelle internationale l'excellence de la technologie utilisée pour le traitement classique des minéraux et le leadership exercé dans la conception de solutions technologiques qui permettront de réduire le passif environnemental de l'industrie des minéraux. Lorsque cela est possible, on travaille en partenariat avec l'industrie, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des universités et d'autres instituts de recherche. Les activités actuelles portent sur trois orientations stratégiques principales : la promotion du développement durable par la création de solutions techniques judicieuses pour régler des problèmes environnementaux; l'amélioration de la compétitivité de l'industrie par l'accroissement de sa productivité; et l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs miniers.

- Résultat anticipé – La productivité et la compétitivité des industries canadiennes de l'exploitation minière et du traitement s'améliorent, alors que les effets sur l'environnement, la santé et la sécurité diminuent. / Ind. de rendement – On réalise des travaux de recherche en collaboration avec l'industrie. On élabore et propose des programmes ciblés pour l'exploitation souterraine à grande profondeur et le traitement.
- Résultat anticipé – Les pays en développement bénéficient des compétences du Canada. / Ind. de rendement – L'Agence canadienne de développement international et d'autres organisations invitent les experts du programme à donner des avis aux pays en développement.
- Résultat anticipé – Le commerce est facilité par la mise en place de normes qui assurent l'exactitude et la cohérence des analyses minérales faites par les laboratoires du monde entier. / Ind. de rendement – Les laboratoires du monde entier utilisent ces normes de référence et certificats de compétence.

★★ - Développement de technologies des matériaux de pointe - 10,9 M\$

En collaboration avec l'industrie, on élabore et déploie des technologies qui permettent d'améliorer tous les aspects de la production et de l'utilisation de produits à valeur ajoutée dérivés des métaux et des minéraux. On s'occupe principalement de résoudre des problèmes technologiques liés au mandat de RNCan en matière de développement durable et de faire connaître la technologie des matériaux à des entreprises canadiennes. Des spécialistes des domaines suivants travaillent dans des laboratoires uniques : transformation et alliage des métaux, prévention de la corrosion, technologie de la céramique et du béton, essais physiques et mécaniques, micro-caractérisation des matériaux, fabrication de prototypes et matériaux de pointe. On effectue des travaux de recherche dans le cadre de cinq programmes, dont chacun est dirigé par un scientifique principal qui bénéficie d'un vaste réseau de contacts externes. Il s'agit des programmes suivants : fiabilité de l'infrastructure, traitement des matériaux de pointe, technologie de pointe relative au béton, moulage inspiré des principes du développement durable, et production efficace des métaux. De plus, on gère le personnel du Programme de certification en essais non destructifs (END), fait passer des examens et remet un certificat au personnel chargé des END qui a des compétences liées à diverses techniques d'évaluation des END, conformément à des critères internationaux. En outre, conformément à une entente conclue par le Secteur de l'énergie et le Secteur des minéraux et des métaux, on gère le groupe Ingénierie et services techniques, qui conçoit, crée, exploite, entretient et maintient le matériel utilisé dans les laboratoires de recherche des deux secteurs.

- Résultat anticipé – La compétitivité et la productivité s'améliorent grâce à la création de matériaux et de processus pour les industries de la construction, du transport et de l'énergie, et les émissions de GES diminuent. / Ind. de rendement – On réalise des travaux de recherche ciblés en collaboration avec l'industrie, par exemple des travaux sur les métaux légers réalisés en collaboration avec l'industrie canadienne et américaine. On forme du personnel hautement qualifié dans les universités canadiennes en lui donnant accès aux installations.
- Résultat anticipé – La sûreté des pipelines s'accroît. / Ind. de rendement – On met à l'essai les résultats de la recherche en collaboration avec l'industrie, par exemple pour le pipeline de la vallée du Mackenzie.
- Résultat anticipé – Les pays en développement bénéficient de l'expertise canadienne. / Ind. de rendement – L'Agence canadienne de développement international et d'autres organisations invitent les experts ministériels à donner des avis aux pays en développement, par exemple sur l'utilisation de cendres volantes dans le béton en Inde.
- Résultat anticipé – La sécurité publique est meilleure grâce aux vastes programmes canadiens qui visent à donner un certificat au personnel qui utilise des techniques liées aux END (p. ex. la gammagraphie et les ultrasons) pour analyser les matériaux. / Ind. de rendement – On conserve le nombre d'employés canadiens qui détiennent un certificat pertinent pour les techniques liées aux essais non destructifs.
- Résultat anticipé – On contribue aux normes internationales qui s'appliquent au rendement et à l'intégrité des matériaux. / Ind. de rendement – On accepte les normes qui concernent notamment les structures d'acier des zones extracôtières.

Priorité ministérielle – Commerce et investissement : 3,6 M\$ Dépenses réelles

★★ - Analyse économique et régionale - 0,8 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on fait la promotion de la compétitivité internationale des industries des minéraux et des métaux du Canada et d'un climat d'investissement favorable à l'exploration minière et à la mise en valeur des mines au Canada. On assume cette responsabilité en élaborant et en recommandant des politiques fiscales, financières et économiques fédérales; en fournissant de l'information et des analyses détaillées aux collectivités canadiennes et aux investisseurs éventuels du Canada et de l'étranger; et en fournissant des conseils et du soutien à d'autres ministères fédéraux pour la mise en œuvre de politiques et l'administration de lois qui touchent l'industrie des minéraux et des métaux. On produit un grand nombre d'analyses et de conseils sur un vaste éventail de questions, notamment tous les aspects de la compétitivité du Canada dans l'exploitation minière, les impacts économiques et financiers de la mise en valeur des minéraux et la prospection de capitaux pour l'exploration et l'exploitation minière. Enfin, on organise de nombreux séminaires et participe à des conférences au Canada et à l'étranger pour diffuser des messages sur l'attrait de l'exploitation minière au Canada et les conditions optimales du développement social et économique.

- Résultat anticipé – On contribue aux décisions stratégiques et économiques à l'échelle régionale et nationale. / Ind. de rendement – On influe sur les décisions qui concernent les politiques liées à l'industrie des minéraux et des métaux (transport, investissement, ressources humaines, environnement, etc.).

★★ - Impôt et exploration - 0,1 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on fait la promotion de la compétitivité internationale des industries des minéraux et des métaux du Canada et d'un climat d'investissement favorable à l'exploration minière et à la mise en valeur des mines au Canada. On produit un grand nombre d'analyses et de conseils aux fins de la conception de politiques fédérales pertinentes pour la réalisation d'objectifs fiscaux et connexes. On collecte ou analyse des données sélectionnées sur les industries des minéraux du Canada qui décrivent les réserves de minerai, et l'on analyse l'ampleur et les tendances des activités d'exploration. On fournit une interprétation technique des aspects de deux lois fédérales qui touchent l'exploitation minière, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*, et l'on émet des certificats de ressources minérales, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On dirige des groupes de travail formés de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie aux fins de l'analyse de l'impact des changements fiscaux qui touchent l'exploitation minière et d'autres secteurs stratégiques sur le climat d'investissement dans l'industrie minière au Canada.

- Résultat anticipé – Les aspects fiscaux du climat d'investissement dans les activités d'exploration et d'exploitation minière sont évalués, et des recommandations en vue de les améliorer sont formulées. / Ind. de rendement – Le climat d'investissement dans les activités d'exploration et d'exploitation minière s'améliore au Canada, tel qu'en font foi les dépenses moyennes consacrées à l'exploration au Canada. Des analyses et des statistiques sur les dépenses canadiennes d'exploration ont été compilées dans le cadre d'un partenariat fédéral-provincial et sont publiées. On élabore et propose de nouveaux incitatifs.
- Résultat anticipé – Le ministre s'acquitte des responsabilités qu'il a en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. / Ind. de rendement – On règle les questions fiscales qui concernent l'exploitation minière et qui sont soulevées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise*.

★★ - Liaison internationale et relations commerciales - 1,0 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on formule et met en œuvre des stratégies et des initiatives pour mettre en valeur les intérêts des industries des minéraux et des métaux du Canada auprès d'autres pays et organisations internationales. On fournit une expertise et des conseils sur la gestion du cycle de vie des métaux et des minéraux et gère la promotion et l'avancement du principe de l'utilisation sécuritaire des minéraux et des métaux au Canada et à l'étranger.

- Résultat anticipé – On exerce une influence sur les décisions stratégiques internationales liées au renforcement de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. / Ind. de rendement – Le Canada crée le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. On élabore la stratégie internationale sur les minéraux et les métaux.

★★ - Analyse de l'industrie et des marchés de produits primaires - 0,7 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on effectue des études et des analyses sur le marché, l'industrie et les produits et élabore des politiques et des programmes pour les industries des métaux et des minéraux non métalliques. On établit et recommande des politiques et des mesures au nom du Canada en réaction à des enjeux relatifs à l'accès aux marchés des industries des minéraux et des métaux du Canada et des produits connexes. On conseille le gouvernement du Canada sur le rendement des produits et des industries des minéraux et des métaux et sur le développement durable de ressources minérales.

- Résultat anticipé – Les restrictions inutiles à l'accès au marché et à l'investissement sont réduites au minimum ou éliminées. / Ind. de rendement – On produit des analyses mondiales pour certains minéraux et métaux. On collabore avec les États-Unis par le biais d'un protocole d'entente. On signe un protocole d'entente avec la Commission nationale de développement et de réforme du gouvernement de la Chine afin de tenir des discussions en vue de réduire les restrictions à l'investissement. On crée un comité sur l'accès au marché qui compte des représentants de l'industrie et de RNCan.

★★ - Développement des affaires - 1,0 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on oriente, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements provinciaux, des associations industrielles et des entreprises, des initiatives de création de nouvelles entreprises. On organise des foires commerciales et des missions commerciales et d'investissement pour aider les entreprises canadiennes d'approvisionnement et de services en matière de minéraux et de métaux à accroître leurs exportations. On produit des analyses et des conseils relatifs aux avantages économiques et financiers de ces foires et missions commerciales et missions d'investissement au Canada, ainsi que sur l'importance que revêtent les entreprises d'approvisionnement et de services en matière de minéraux et de métaux dans l'économie du Canada. Enfin, on fait la promotion du recyclage des produits en fin de vie, surtout ceux qui contiennent des minéraux et des métaux.

- Résultat anticipé – Les fournisseurs canadiens de produits et de services destinés à l'industrie minière ont accès à de nouveaux marchés et élargissent leurs marchés existants. / Ind. de rendement – La valeur des ventes et des transactions en cours augmente, partiellement en raison de la participation à des foires commerciales, et le rendement des investissements faits par le gouvernement du Canada dans les foires commerciales augmente. On met en place une base de données sur les fournisseurs canadiens et une stratégie.
- Résultat anticipé – On élabore des politiques et des programmes pour accroître le recyclage des minéraux et des métaux. / Ind. de rendement – On élabore une stratégie de récupération des ressources et de recyclage.

Priorité ministérielle – Énergie et Environnement : 0,7 M\$ Dépenses réelles

★★ - Évaluations environnementales et processus réglementaires - 0,7 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on fournit des renseignements et des compétences aux fins de l'élaboration des politiques et des règlements canadiens et internationaux touchant les minéraux et les métaux; on met en œuvre des politiques en appuyant des processus environnementaux et réglementaires; on élabore, administre et exécute des programmes et d'autres initiatives liés aux minéraux et aux métaux afin d'aider le Ministère à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la loi et d'atteindre les objectifs du gouvernement. Cette sous-sous-activité représente l'unique et principale source d'information et de savoir pour l'examen des lois et des règlements environnementaux fédéraux qui touchent les minéraux et les métaux et la conception de tels lois et règlements de manière à en assurer l'efficacité et l'efficience. À ce titre, elle fait fonction d'autorité responsable des projets miniers aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et des processus connexes, qui sont réalisés dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut. En outre, on fournit des conseils stratégiques pour aider RNCan à jouer son rôle dans l'Initiative nationale pour les mines orphelines et abandonnées, et l'on dirige la participation du programme des Minéraux et des métaux à l'examen quinquennal prévu dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, ainsi qu'aux activités de réforme réglementaire réalisées dans le cadre de l'initiative de la réglementation intelligente.

- Résultat anticipé – RNCan s'acquitte de l'obligation qu'il a en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. / Ind. de rendement – Les entreprises minières acceptent les recommandations qui visent à atténuer les effets environnementaux négatifs de leurs projets miniers.
- Résultat anticipé – On tient compte des préoccupations des intervenants du secteur des minéraux et des métaux dans les politiques et les règlements qui concernent la protection de l'environnement. / Ind. de rendement – On invite les intervenants du programme à participer à des discussions bilatérales et interministérielles, par exemple aux fins de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Les intervenants du programme intègrent les préoccupations de l'industrie minière dans le programme du gouvernement sur la réglementation intelligente.

Priorité ministérielle – Collectivités nordiques et autochtones : 1,2 M\$ Dépenses réelles

★★ - Affaires autochtones et collectivités durables - 1,2 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on fait la promotion de la participation des Autochtones aux activités d'exploration et d'exploitation minière au Canada, de l'utilisation de l'exploitation minière en tant qu'activité économique pour contribuer au renforcement des collectivités durables, et de l'établissement de partenariats entre des collectivités autochtones, l'industrie minière et des gouvernements. On crée et diffuse des connaissances, des renseignements et des outils pour le renforcement des capacités et la prise de décisions judicieuses dans les collectivités autochtones. On travaille avec des Autochtones pour les amener à mieux comprendre l'exploitation minière et la façon dont ils pourraient participer à ces activités. On doit également faire la promotion du développement durable au sein de l'exploitation minière par l'élaboration de données et d'initiatives qui visent à faire en sorte que l'expansion économique que l'on connaît durant l'exploration et l'exploitation minière et après la fermeture des mines contribue à la création de collectivités durables. De plus, on sensibilise les entreprises nationales et internationales à leur responsabilité sociale, notamment en travaillant avec d'autres ministères à l'établissement d'ententes internationales comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Résultat anticipé – On accroît la connaissance et la compréhension de l'industrie des minéraux et des métaux ainsi que de sa contribution éventuelle au bien-être des collectivités autochtones. / Ind. de rendement – La participation des Autochtones aux activités minières et aux activités connexes augmente de façon continue. On communique de l'information (p. ex. boîtes à outils) aux collectivités autochtones. On collecte des données économiques, sociales et environnementales liées à l'industrie des minéraux et des métaux, qui concernent les collectivités autochtones. On élabore une stratégie pour les Autochtones liée à l'industrie des minéraux et des métaux, qui sera intégrée à la vaste initiative autochtone gouvernementale.

Priorité ministérielle – Sécurité publique : 4,0 M\$ Dépenses réelles

★★ - Recherche et règlement sur les explosifs - 2,2 M\$

Dans le cadre de cette sous-sous-activité, on administre la *Loi sur les explosifs* du Canada et son règlement. Pour ce faire, on dispose d'un système d'attribution de licences et de permis appuyé par un programme d'inspections de conformité. L'importation, la fabrication, l'entreposage, la vente ainsi que certains aspects du transport par camions de poudres propulsives, de pièces d'artifice et d'autres pièces pyrotechniques au Canada sont régis par ce programme. La sécurité du public et des travailleurs partout au Canada constitue l'objectif principal de cette sous-sous-activité, les autres objectifs stratégiques étant l'élaboration de règlements faciles à comprendre et rédigés dans un langage simple; l'accessibilité; la consultation; la sécurité des explosifs, et l'éducation.

- Résultat anticipé – La *Loi sur les explosifs* et le règlement connexe qui visent à protéger le public sont administrés de façon efficace. / Ind. de rendement – On fait des inspections, organise des séances de formation et distribue des renseignements et des certificats en vue d'atténuer les risques associés aux explosifs et aux feux d'artifice.

★★ - Science et technologie liées aux explosifs - 1,8 M\$

Cette sous-sous-activité englobe le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs (LCRE), le centre national du Canada pour l'avancement de la technologie liée à la fabrication, à l'entreposage et au transport des explosifs. Il s'agit de la seule installation canadienne du genre où il est possible de procéder à des essais sur l'équipement destiné à être utilisé dans des emplacements dangereux. Le LCRE est accrédité à titre de laboratoire d'essai conformément au Guide 17025 ISO/CEI. Il fournit divers services à ses clients, notamment la mise à l'essai d'explosifs, de feux d'artifice, de pièces pyrotechniques et d'autres matériaux énergétiques aux fins de leur classification et autorisation par la Division de la réglementation des explosifs (SMM), en vertu de la *Loi sur les explosifs*; la mise à l'essai et la certification d'équipements qui seront utilisés dans des endroits dangereux (atmosphères explosives); la science et la technologie liées à la sûreté, comme l'évaluation des dangers que peuvent présenter les matériaux énergétiques, afin d'améliorer la sécurité des procédés; la science et la technologie liées à la sécurité, comme de nouveaux systèmes permettant d'atténuer les effets des explosions et des méthodes améliorées pour identifier et détecter les explosifs.

- Résultat anticipé – On protège mieux les travailleurs et le grand public contre les risques associés aux explosifs en créant et en modifiant des technologies. / Ind. de rendement – Les activités liées à la sécurité sont de grande qualité, et ces activités sont valorisées par les intervenants, tel qu'en témoignent les aspects suivants : l'effet des travaux techniques sur les décisions stratégiques; les opinions des clients transmises par le biais de sondages officiels; le nombre de normes nationales et internationales auxquelles ont contribué les comités; les recettes tirées des contrats conclus avec d'autres ministères gouvernementaux et des clients externes.

Minéraux et métaux – Autres programmes et services

Autres programmes et services (en millions de \$)	Budget principal	Dépenses réelles
Collecte et diffusion de statistiques sur les minéraux et les métaux	2,6	2,4
Projets spéciaux et priorités stratégiques	0,5	0,5
Gestion et soutien des programmes	4,7	13,8
Total partiel	7,8	16,7
Gestion ministérielle	15,1	17,4
Total	22,9	34,1